



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Convention France-UNESCO

Synthèse des activités mises en œuvre de 1999 à 2015



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Sommaire

Préface	8
Convention France-UNESCO	10
Partie I Liste des activités mises en œuvre de 1999 à 2015	14
Partie II Synthèse des activités mises en œuvre de 1999 à 2015	26
Global	28
(1) 30e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial Congrès Virtuel : Patrimoine mondial à l'ère numérique. Conférences, ateliers et événements spéciaux (Chine, Égypte, France, Mexique, Sénégal).	28
(2) 30e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial. Atelier d'Urbino (Italie) sur « Partenariat pour les villes du patrimoine mondial — La culture comme vecteur de développement urbain durable »	31
(3) Appui au séminaire annuel de la Chaire UNESCO « Culture, Tourisme, Développement »	32
(4) Appui à la réalisation d'un documentaire sur l'architecture en terre	34
(5) Appui à l'élaboration d'un système d'information en ligne sur l'état de conservation des biens du Patrimoine mondial	35
(6) Assistance au projet de création d'un réseau mondial des forêts du patrimoine mondial. Séminaire de Nancy, France	36
(7) Assistance préparatoire à l'inscription de l'Œuvre architecturale et urbaine de Le Corbusier (Allemagne, Argentine, Belgique, France, Inde, Japon, Suisse)	37
(8) Atelier « Fleuves et Patrimoine », 2 novembre 2009, Sénat à Paris, France	39
(9) Brochure, 10e anniversaire la Convention France-UNESCO pour le patrimoine	40
(10) Conférence internationale à Istanbul (Turquie) sur la résistance des bâtiments historiques aux séismes	41
(11) Conservation urbaine et gestion des villes historiques. Recommandation concernant le paysage urbain historique	42
(12) Fleuve et patrimoine	45
(13) Patrimoine et réduction de la pauvreté (Sénégal, Bénin, République démocratique populaire lao, Chine, Guyane)	48
(14) Patrimoine marin : Pacifique central, projet pour le Patrimoine mondial, assistance préparatoire à l'inscription transfrontalière des îles Cook et Kiribati	49
(15) Recueil d'études de cas sur la conservation et la gestion des villes historiques	51

(16) Soutien au Programme du patrimoine mondial pour l'architecture en terre (WHEAP)	53
(17) Soutien au programme thématique sur les Petits États Insulaires en Développement (PEID), appui au séminaire des Seychelles	54
(18) Soutien à la formation internationale en France à la gestion des sites du patrimoine mondial. Appui au Pôle international francophone (PIF)	55
(19) Stratégie globale : Valorisation des paysages culturels de l'agro-pastoralisme	57
(20) Séminaire aux Salines Royales d'Arc et Senans (France) sur le Tourisme et sites du Patrimoine Mondial.....	60
(21) Séminaire de Cinque Terre (Italie) sur les paysages culturels.....	61
(22) « Travaux publics et patrimoine ». Séminaire international à Paris (France) sur les ponts	62
Afrique : Projets Régionaux.....	63
(23) Formation « Patrimoine culturel et développement local », 18-21 novembre 2008, Porto Novo, Bénin	63
(24) Patrimoine urbain et développement local en Afrique : participation aux Sommets Africités	64
(25) Publication de : « Patrimoine culturel et développement local. Guide à l'attention des collectivités locales africaines ». Développement d'un programme de formation	67
(26) Rencontre de Durban (Afrique du Sud) sur les biens transfrontaliers en Afrique	68
(27) Semaine de rencontres à Paris (France) des directeurs du patrimoine culturel de l'espace subsaharien francophone	69
(28) Soutien au second cycle du rapport périodique pour l'Afrique	70
(29) Soutien aux collectivités africaines dans le domaine du patrimoine (projet UE-AIMF)	72
(30) Soutien à l'École du patrimoine africain (EPA), Porto Novo, Bénin.....	73
(31) Séminaire de sensibilisation à la Stratégie globale des îles du sud-ouest de l'Océan Indien et Madagascar	74
(32) Séminaire sous régional à l'île Maurice sur la sensibilisation et la présentation des Listes indicatives pour les îles de l'Océan Indien.....	75
(33) Séminaire à Niamey (Niger) sur la Stratégie globale en Afrique de l'Ouest.....	76



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Afrique.....	77
(34) Afrique du Sud et Lesotho Assistance technique et préparatoire à l'inscription du Parc de la zone humide d'iSimangaliso et du Parc Maloti-Drakensberg, Afrique du Sud et Lesotho	77
(35) Angola Stratégie pour la préservation des sites d'art pariétal en Angola	78
(36) Bénin Assistance préparatoire à la Route de l'Esclave, Bénin.....	79
(37) Cameroun Assistance préparatoire pour la revitalisation de l'inventaire national des biens culturels du Cameroun	80
(38) Comores Appui à l'identification, à la sauvegarde et la protection du patrimoine des Comores	81
(39) Congo Assistance préparatoire à l'inscription du paysage culturel du Domaine royal de Mbé, Congo.....	82
(40) Côte d'Ivoire Appui à la conservation et gestion de la <i>Ville historique de Grand Bassam</i> , Côte d'Ivoire	83
(41) Côte d'Ivoire Assistance préparatoire à l'identification du patrimoine du Parc national des Iles Ehotilé, Côte d'Ivoire.....	85
(42) Éthiopie Aide à la revitalisation de l'inventaire national des biens culturels mobiliers et immobiliers d'Éthiopie.....	86
(43) Éthiopie Assistance préparatoire à l'extension du site de <i>Tiya</i> , Ethiopie.....	87
Gambie-Sénégal Assistance préparatoire à l'inscription des <i>Cercles mégalithiques de Sénégalie</i>	88
Lesotho et Afrique du Sud Assistance technique et préparatoire à l'inscription du <i>Parc de la zone humide d'iSimangaliso</i> et du <i>Parc Maloti-Drakensberg</i> , Afrique du Sud et Lesotho	88
(44) Madagascar Assistance préparatoire à l'inscription de la <i>Colline royale d'Ambohimanga</i> , Madagascar	89
(45) Madagascar Assistance préparatoire à l'inscription des <i>Forêts humides de l'Atsinanana</i> , Madagascar	90
(46) Mali Fleuve et patrimoine : Projet Niger-Loire, gouvernance et culture. Valorisation du patrimoine et appui à la gestion du territoire et des ressources en eau, Mali	91
(47) Niger Assistance préparatoire et mise en place d'un plan de gestion pour le Centre historique d'Agadez, Niger	93
(48) République centrafricaine Assistance préparatoire à l'inscription de La forêt et les campements résidentiels de référence pygmée AKA de la République centrafricaine ...	94

(49) République démocratique du Congo Assistance d'urgence en faveur de la <i>Réserve de faune à okapis</i> de la République démocratique du Congo.....	95
(50) Sénégal Appui à l'élaboration de l'inventaire du patrimoine culturel du Sénégal....	96
(51) Sénégal Assistance préparatoire et assistance technique à l'inscription et à la gestion de l'Île de Saint-Louis, Sénégal.....	97
(52) Sénégal, Gambie Assistance préparatoire à l'inscription des Cercles mégalithiques de Sénégal.....	100
(53) Togo Assistance préparatoire à l'inscription de Koutammakou, le pays des Batammariba, Togo.....	101
Amérique latine et Caraïbes : Projets Régionaux	102
(54) Cours-ateliers de formation aux nouvelles techniques de gestion du patrimoine culturel pour les pays andins (Bolivie (État plurinational de), Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela (République bolivarienne du)).....	102
(55) Soutien au Programme Séminaire International pour la Réhabilitation des Centres Historiques des villes d'Amérique Latine (SIRCHAL) : atelier sur la conservation et rénovation urbaine et élaboration d'un glossaire trilingue	103
(56) Stratégie globale : atelier sur l'identification de l'archéologie dans les Caraïbes, et sur la gestion des risques majeurs	105
Amérique latine et Caraïbes.....	107
(57) Argentine Assistance technique pour la valorisation de la Villa Ocampo, Buenos Aires, Argentine.....	107
(58) Bolivie (État plurinational de) Assistance technique pour la création d'un musée sur le site archéologique et minier de la Ville de Potosí, Bolivie (État plurinational de)	108
(59) Chili Assistance préparatoire à l'inscription et appui à la gestion des <i>Usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura</i> au Chili	109
(60) Colombie Appui à la Chaire UNESCO de gestion du Patrimoine Culturel, antenne de Manizales, Université nationale de la Colombie, Colombie.....	110
(61) El Salvador Assistance technique à la gestion du Site archéologique de Joya de Cerén, El Salvador	111
(62) Venezuela (République bolivarienne du) Assistance technique pour la gestion et conservation de Coro et son port, Venezuela (République bolivarienne du)	112
Asie et Pacifique.....	113
(63) Bangladesh Assistance technique pour la conservation des Ruines du Vihara bouddhique de Paharpur, Bangladesh	113

(64) Cambodge Assistance préparatoire à l'inscription du Temple de Preah Vihear, Cambodge.....	114
(65) Cambodge Commémoration de dix ans de coopération internationale à Angkor, Cambodge.....	115
(66) Chine Assistance préparatoire à l'inscription et à la protection du Royaume de Wu (six villes canaux de la partie sud du fleuve Yangtsé) et appui à l'élaboration d'un SIG à l'Université de Tongji, Chine	116
(67) Inde Assistance préparatoire et étude de faisabilité de l'inscription de Bénarès, Inde	117
(68) Inde Assistance technique pour la gestion et la mise en valeur du Darjeeling Himalayan Railways, Chemins de fer de montagne en Inde.....	118
(69) Inde Assistance technique pour la préservation de l'Ensemble monumental de Hampi, Inde.....	119
(70) Inde Atelier sur la conservation urbaine, Chandigarh, Inde	121
(71) Inde Soutien à la création d'un Réseau de villes historiques en Inde (Indian Heritage Cities Network (IHCN)).....	123
(72) Japon Rédaction et publication : « Atlas historique de Kyoto », Japon.....	127
(73) Kirghizistan Assistance préparatoire à l'inscription du lac d'eau tiède d'Issyk Kul, Kirghizistan.....	128
(74) Pakistan Assistance technique à la valorisation du quartier historique des Fort et jardins de Shalimar à Lahore, Pakistan	129
(75) République démocratique populaire lao Appui à la conservation et à la gestion de Vat Phou et les anciens établissements associés du paysage culturel de Champassak, République démocratique populaire lao	130
(76) République démocratique populaire lao Coopération technique pour la mise en valeur et la sauvegarde de la Ville de Luang Prabang, République démocratique populaire lao.....	133
(77) République populaire démocratique de Corée Appui à la conservation de l'Ensemble des tombes de Koguryo en République populaire démocratique de Corée	136
(78) Thaïlande Projet : « Humaniser Bangkok », Thaïlande	137
(79) Viet Nam Restauration et revitalisation de l'Ensemble de monuments de Huê et de la ville historique, Viet Nam	138
États Arabes : Projets Régionaux	140

(80) Séminaire sur les inventaires du patrimoine culturel au Maghreb.....	140
États Arabes	141
(81) Algérie Chantier école sur le patrimoine à Tlemcen, Algérie	141
(82) Algérie Conservation et mise en valeur de la ville historique de Bejaïa, Algérie ..	142
(83) Algérie Conservation et préservation de la ville de Constantine, Algérie	143
(84) Algérie Sauvegarde et développement de la Vallée du M'Zab et de ses cinq ksours fortifiés (El Atteuf, Bou Noura, Beni Isguen, Melika et Ghardaïa), Algérie.....	145
(85) Maroc Assistance préparatoire à l'inscription des Oasis du sud du Maroc	146
(86) Maroc Assistance technique pour la valorisation du Ksar d'Aït-Ben-Haddou, Maroc	148
(87) Mauritanie Assistance technique pour la gestion urbaine et la valorisation des Anciens ksour de Ouadane, Chinguetti, Tichitt et Oualata, Mauritanie	149
(88) République arabe syrienne Appui à la recherche sur les mosaïques antiques du Musée de Ma'arat an-Noman, République Arabe syrienne.....	151
(89) République arabe syrienne Assistance préparatoire à l'inscription des Villages antiques du Nord de la Syrie, République arabe syrienne	152
(90) République arabe syrienne Atelier sur l'aménagement urbain, le développement durable et l'investissement touristique dans le quartier nord de Damas, République arabe syrienne	154
Europe : Projets Régionaux.....	155
(91) Conservation et restauration de l'église du Christ-Saint-Sauveur de Prizren, Kosovo (Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité).....	155
(92) Gestion de la propriété privée dans les centres historiques des pays européens en transition	156
Europe.....	157
(93) Albanie Assistance technique pour la gestion des Centres historiques de Berat et de Gjirokastra, Albanie	157
(94) Arménie Assistance technique pour le Musée de Shirak, Arménie.....	158
(95) Fédération de Russie Assistance technique pour la restauration de la basilique Basile-le-Bienheureux, Moscou, Fédération de Russie	159
(96) Lettonie Assistance technique pour la sauvegarde, la gestion, et le développement du Centre historique de Riga, Lettonie	160



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(97) Turquie Assistance technique pour la gestion du Site archéologique de Zeugma et de ses abords, Gaziantep, Turquie.....	162
(98) Turquie Assistance technique pour la gestion et la valorisation des <i>Zones historiques d'Istanbul</i> , Turquie.....	163
Annexes	165



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Préface

Ce document, compilé par le Secrétariat de la Convention France-UNESCO, propose une synthèse des activités mises en œuvre dans le cadre de la Convention France-UNESCO entre 1999 et 2015 grâce à l'appui technique et financier du ministère français des Affaires Etrangères, de la Culture et de la Communication, de l'Ecologie, du ministère de l'Environnement et de l'Equipement de l'époque, et grâce à l'appui de l'Agence Française de Développement, des collectivités locales et l'ensemble des institutions partenaires et experts associés. Le document ouvre sur la présentation de la Convention de coopération France-UNESCO, ses objectifs, sa raison d'être. Le texte de l'accord-cadre est présenté en annexe. Chaque activité présente dans les grandes lignes le contexte d'action et l'assistance fournie à la demande des pays via la Convention France-UNESCO.

Le document présente en premier lieu, par ordre alphabétique, les activités thématiques concernant l'ensemble du monde, réunies sous l'intitulé « Global ». S'ensuit un classement par région du monde (Afrique, Amérique latine et Caraïbes etc.). Pour chaque région, le document présente tout d'abord les activités menées dans un contexte régional puis les activités menées par pays, suivant l'ordre alphabétique des pays.

L'ensemble des activités est également disponible en ligne sur le site du Centre du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/cfu>). La version numérique est enrichie de documents annexes et de liens hypertextes permettant de relier l'activité aux documents associés.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Convention France-UNESCO



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Convention France-UNESCO

Principes de l'accord

La convention de coopération signée, en 1997, entre l'UNESCO et le Gouvernement de la République française sur la protection et la mise en valeur du patrimoine monumental, urbain et naturel (dite Convention France-UNESCO) a été fondée afin de contribuer à une meilleure connaissance du patrimoine culturel et naturel, afin d'intégrer la préservation du patrimoine au développement urbain et territorial, et afin d'associer la dimension sociale à la conservation du patrimoine. Cet accord entre la France et l'UNESCO était le premier accord de type bilatéral avec l'UNESCO dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine.

Un outil de travail

La Convention France-UNESCO a été conçue comme un outil opérationnel de coopération internationale, à travers lequel la France met à la disposition de l'UNESCO une assistance technique et financière. S'appuyant sur l'expertise reconnue de la France, sur ses nombreuses années de pratique, d'enseignements et de formations spécialisées, sur ses corps de professionnels et d'experts (chercheurs, historiens, archéologues, architectes, paysagistes, conservateurs, urbanistes, restaurateurs, juristes, économistes, universités, collectivités, ONG, etc.), la Convention mobilise les acteurs impliqués dans la gestion du patrimoine en France pour intervenir sur le terrain à la demande des pays.

Effet de levier

Durant les quinze dernières années, une centaine de projets ont été mis en oeuvre dans une cinquantaine de pays à travers le monde. La France a apporté un budget global d'environ 3,7 millions d'euros à l'UNESCO dans le cadre de la convention France-UNESCO, ce qui a permis à l'Organisation de mobiliser plus de 18 millions d'euros.

La Convention France UNESCO a apporté à l'UNESCO une contribution financière et technique centrée sur une expertise de pointe dans le domaine du patrimoine et d'un appui en matière d'ingénierie de projet. De nombreux projets ont bénéficié de fonds de démarrage et d'un accompagnement technique dans la durée. Les contributions financières parfois peu élevées quantitativement mais essentielles qualitativement ont permis de mobiliser des bailleurs importants tels que l'Agence Française de Développement et l'Union européenne. L'aide au diagnostic et l'analyse en amont contribue également au renforcement des compétences et constitue un appui technique conséquent.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Objectifs

- Promouvoir l'une des missions de l'UNESCO consistant à protéger et sauvegarder le patrimoine commun de l'humanité, participer à la Stratégie Globale du patrimoine mondial, ceci en suivant les 5 objectifs stratégiques du Comité du patrimoine qui visent à développer une Liste du patrimoine mondial plus représentative et plus équilibrée, et appuyer les Etats Membres à tendre vers les objectifs du développement durable des Nations Unies.
- Favoriser le renforcement des compétences et les actions à long terme. Développer des projets favorisant le développement durable économique et social.
- Donner une impulsion au développement de partenariats inter cités et inter sites, promouvoir une coopération décentralisée pour la protection du patrimoine impliquant les autorités françaises au niveau national, local et régional, favoriser l'aide internationale et les programmes de coopération.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Partie I

Liste des activités mises en œuvre de 1999 à 2015



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Liste des activités mises en œuvre de 1999 à 2015

Global

- (1) 30e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial Congrès Virtuel : Patrimoine mondial à l'ère numérique. Conférences, ateliers et événements spéciaux (Chine, Égypte, France, Mexique, Sénégal)
- (2) 30e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial. Atelier d'Urbino (Italie) sur « Partenariat pour les villes du patrimoine mondial — La culture comme vecteur de développement urbain durable »
- (3) Appui au séminaire annuel de la Chaire UNESCO « Culture, Tourisme, Développement »
- (4) Appui à la réalisation d'un documentaire sur l'architecture en terre
- (5) Appui à l'élaboration d'un système d'information en ligne sur l'état de conservation des biens du Patrimoine mondial
- (6) Assistance au projet de création d'un réseau mondial des forêts du patrimoine mondial. Séminaire de Nancy, France
- (7) Assistance préparatoire à l'inscription de l'Œuvre architecturale et urbaine de Le Corbusier (Allemagne, Argentine, Belgique, France, Inde, Japon, Suisse)
- (8) Atelier « Fleuves et Patrimoine », 2 novembre 2009, Sénat à Paris, France
- (9) Brochure, 10e anniversaire la Convention France-UNESCO pour le patrimoine
- (10) Conférence internationale à Istanbul (Turquie) sur la résistance des bâtiments historiques aux séismes
- (11) Conservation urbaine et gestion des villes historiques. Recommandation concernant le paysage urbain historique
- (12) Fleuve et patrimoine
- (13) Patrimoine et réduction de la pauvreté (Sénégal, Bénin, République démocratique populaire lao, Chine, Guyane)



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

- (14) Patrimoine marin du Pacifique : appui au projet Pacifique central et appui au Programme du patrimoine marin du patrimoine mondial
- (15) Recueil d'études de cas sur la conservation et la gestion des villes historiques
- (16) Soutien au Programme du patrimoine mondial pour l'architecture en terre (WHEAP)
- (17) Soutien au programme thématique sur les Petits États Insulaires en Développement (PEID), appui au séminaire des Seychelles
- (18) Soutien à la formation internationale en France à la gestion des sites du patrimoine mondial. Appui au Pôle international francophone (PIF)
- (19) Stratégie globale : Valorisation des paysages culturels de l'agro-pastoralisme
- (20) Séminaire aux Salines Royales d'Arc et Senans (France) sur le Tourisme et sites du Patrimoine Mondial
- (21) Séminaire de Cinque Terre (Italie) sur les paysages culturels
- (22) « Travaux publics et patrimoine ». Séminaire international à Paris (France) sur les ponts

Afrique : Projets Régionaux

- (23) Formation « Patrimoine culturel et développement local », 18-21 novembre 2008, Porto Novo, Bénin
- (24) Patrimoine urbain et développement local en Afrique : participation aux Sommets Africités
- (25) Publication de : « Patrimoine culturel et développement local. Guide à l'attention des collectivités locales africaines ». Développement d'un programme de formation
- (26) Rencontre de Durban (Afrique du Sud) sur les biens transfrontaliers en Afrique
- (27) Semaine de rencontres à Paris (France) des directeurs du patrimoine culturel de l'espace subsaharien francophone
- (28) Soutien au second cycle du rapport périodique pour l'Afrique
- (29) Soutien aux collectivités africaines dans le domaine du patrimoine (projet UE-AIMF)
- (30) Soutien à l'École du patrimoine africain (EPA), Porto Novo, Bénin

(31) Séminaire de sensibilisation à la Stratégie globale des îles du sud-ouest de l'Océan Indien et Madagascar

(32) Séminaire sous régional à l'île Maurice sur la sensibilisation et la présentation des Listes indicatives pour les îles de l'Océan Indien

(33) Séminaire à Niamey (Niger) sur la Stratégie globale en Afrique de l'Ouest

Afrique

(34) Afrique du Sud et Lesotho

Assistance technique et préparatoire à l'inscription du *Parc de la zone humide d'iSimangaliso* et du *Parc Maloti-Drakensberg*, Afrique du Sud et Lesotho

(35) Angola

Stratégie pour la préservation des sites d'art pariétal en Angola

(36) Bénin

Assistance préparatoire à la Route de l'Esclave, Bénin

(37) Cameroun

Assistance préparatoire pour la revitalisation de l'inventaire national des biens culturels du Cameroun

(38) Comores

Appui à l'identification, à la sauvegarde et la protection du patrimoine des Comores

(39) Congo

Assistance préparatoire à l'inscription du paysage culturel du Domaine royal de Mbé, Congo

(40) Côte d'Ivoire

Appui à la conservation et gestion de la *Ville historique de Grand Bassam*, Côte d'Ivoire

(41) Côte d'Ivoire

Assistance préparatoire à l'identification du patrimoine du Parc national des Iles Ehotilé, Côte d'Ivoire

(42) Éthiopie

Aide à la revitalisation de l'inventaire national des biens culturels mobiliers et immobiliers d'Éthiopie

(43) Éthiopie

Assistance préparatoire à l'extension du site de *Tiya*, Ethiopie

Gambie-Sénégal

Assistance préparatoire à l'inscription des *Cercles mégalithiques de Sénégambie*

[Voir Sénégal activité n°52]

Lesotho et Afrique du Sud

Assistance technique et préparatoire à l'inscription du *Parc de la zone humide d'iSimangaliso* et du *Parc Maloti-Drakensberg*, Afrique du Sud et Lesotho

[Voir Afrique du Sud activité n°34]

(44) Madagascar

Assistance préparatoire à l'inscription de la *Colline royale d'Ambohimanga*, Madagascar

(45) Madagascar

Assistance préparatoire à l'inscription des *Forêts humides de l'Atsinanana*, Madagascar

(46) Mali

Fleuve et patrimoine : Projet Niger-Loire, gouvernance et culture. Valorisation du patrimoine et appui à la gestion du territoire et des ressources en eau, Mali

(47) Niger

Assistance préparatoire et mise en place d'un plan de gestion pour le *Centre historique d'Agadez*, Niger

(48) République centrafricaine

Assistance préparatoire à l'inscription de La forêt et les campements résidentiels de référence pygmée AKA de la République centrafricaine

(49) République démocratique du Congo

Assistance d'urgence en faveur de la *Réserve de faune à okapis* de la République démocratique du Congo

(50) Sénégal

Appui à l'élaboration de l'inventaire du patrimoine culturel du Sénégal

(51) Sénégal

Assistance préparatoire et assistance technique à l'inscription et à la gestion de *l'Île de Saint-Louis*, Sénégal

(52) Sénégal, Gambie

Assistance préparatoire à l'inscription des *Cercles mégalithiques de Sénégambie*

(53) Togo

Assistance préparatoire à l'inscription de *Koutammakou, le pays des Batammariba*, Togo

Amérique latine et Caraïbes : Projets Régionaux

(54) Cours-ateliers de formation aux nouvelles techniques de gestion du patrimoine culturel pour les pays andins (Bolivie (État plurinational de), Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela (République bolivarienne du))

(55) Soutien au Programme Séminaire International pour la Réhabilitation des Centres Historiques des villes d'Amérique Latine (SIRCHAL) : atelier sur la conservation et rénovation urbaine et élaboration d'un glossaire trilingue

(56) Stratégie globale : atelier sur l'identification de l'archéologie dans les Caraïbes, et sur la gestion des risques majeurs

Amérique latine et Caraïbes

(57) Argentine

Assistance technique pour la valorisation de la Villa Ocampo, Buenos Aires, Argentine

(58) Bolivie (État plurinational de)

Assistance technique pour la création d'un musée sur le site archéologique et minier de la *Ville de Potosí*, Bolivie (État plurinational de)

(59) Chili

Assistance préparatoire à l'inscription et appui à la gestion des *Usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura* au Chili

(60) Colombie

Appui à la Chaire UNESCO de gestion du Patrimoine Culturel, antenne de Manizales, Université nationale de la Colombie, Colombie

(61) El Salvador

Assistance technique à la gestion du *Site archéologique de Joya de Cerén*, El Salvador

(62) Venezuela (République bolivarienne du)

Assistance technique pour la gestion et conservation de *Coro et son port*, Venezuela (République bolivarienne du)

Asie et Pacifique

(63) Bangladesh

Assistance technique pour la conservation des Ruines du Vihara bouddhique de Paharpur, Bangladesh

(64) Cambodge

Assistance préparatoire à l'inscription du Temple de Preah Vihear, Cambodge

(65) Cambodge

Commémoration de dix ans de coopération internationale à Angkor, Cambodge

(66) Chine

Assistance préparatoire à l'inscription et à la protection du Royaume de Wu (six villes canaux de la partie sud du fleuve Yangtsé) et appui à l'élaboration d'un SIG à l'Université de Tongji, Chine

(67) Inde

Assistance préparatoire et étude de faisabilité de l'inscription de Bénarès, Inde

(68) Inde

Assistance technique pour la gestion et la mise en valeur du Darjeeling Himalayan Railways, Chemins de fer de montagne en Inde

(69) Inde

Assistance technique pour la préservation de l'Ensemble monumental de Hampi, Inde

(70) Inde

Atelier sur la conservation urbaine, Chandigarh, Inde

(71) Inde

Soutien à la création d'un Réseau de villes historiques en Inde (Indian Heritage Cities Network (IHCN))

(72) Japon

Rédaction et publication : « Atlas historique de Kyoto », Japon

(73) Kirghizistan

Assistance préparatoire à l'inscription du lac d'eau tiède d'Issyk Kul, Kirghizistan

(74) Pakistan

Assistance technique à la valorisation du quartier historique des *Fort et jardins de Shalimar à Lahore*, Pakistan



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(75) République démocratique populaire lao

Appui à la conservation et à la gestion de *Vat Phou et les anciens établissements associés du paysage culturel de Champassak*, République démocratique populaire lao

(76) République démocratique populaire lao

Coopération technique pour la mise en valeur et la sauvegarde de la *Ville de Luang Prabang*, République démocratique populaire lao

(77) République populaire démocratique de Corée

Appui à la conservation de l'*Ensemble des tombes de Koguryo* en République populaire démocratique de Corée

(78) Thaïlande

Projet : « Humaniser Bangkok », Thaïlande

(79) Viet Nam

Restauration et revitalisation de l'*Ensemble de monuments de Huê* et de la ville historique, Viet Nam

États Arabes : Projets Régionaux

(80) Séminaire sur les inventaires du patrimoine culturel au Maghreb

États Arabes

(81) Algérie

Chantier école sur le patrimoine à Tlemcen, Algérie

(82) Algérie

Conservation et mise en valeur de la ville historique de Bejaïa, Algérie

(83) Algérie

Conservation et préservation de la ville de Constantine, Algérie

(84) Algérie

Sauvegarde et développement de la *Vallée du M'Zab* et de ses cinq ksours fortifiés (El Atteuf, Bou Noura, Beni Isquen, Melika et Ghardaïa), Algérie

(85) Maroc

Assistance préparatoire à l'inscription des Oasis du sud du Maroc

(86) Maroc

Assistance technique pour la valorisation du *Ksar d'Aït-Ben-Haddou*, Maroc

(87) Mauritanie

Assistance technique pour la gestion urbaine et la valorisation des Anciens ksours de *Ouadane, Chinguetti, Tichitt et Oualala*, Mauritanie

(88) République arabe syrienne

Appui à la recherche sur les mosaïques antiques du Musée de Ma'arat an-Noman, République Arabe syrienne

(89) République arabe syrienne

Assistance préparatoire à l'inscription des *Villages antiques du Nord de la Syrie*, République arabe syrienne

(90) République arabe syrienne

Atelier sur l'aménagement urbain, le développement durable et l'investissement touristique dans le quartier nord de Damas, République arabe syrienne

Europe : Projets Régionaux

(91) Conservation et restauration de l'église du Christ-Saint-Sauveur de Prizren, Kosovo (Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité)

(92) Gestion de la propriété privée dans les centres historiques des pays européens en transition

Europe

(93) Albanie

Assistance technique pour la gestion des *Centres historiques de Berat et de Gjirokastra*, Albanie

(94) Arménie

Assistance technique pour le Musée de Shirak, Arménie

(95) Fédération de Russie

Assistance technique pour la restauration de la basilique Basile-le-Bienheureux, Moscou, Fédération de Russie

(96) Lettonie



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Assistance technique pour la sauvegarde, la gestion, et le développement du *Centre historique de Riga*, Lettonie

(97) Turquie

Assistance technique pour la gestion du Site archéologique de Zeugma et de ses abords, Gaziantep, Turquie

(98) Turquie

Assistance technique pour la gestion et la valorisation des *Zones historiques d'Istanbul*, Turquie



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Partie II

Synthèse des activités mises en œuvre de 1999 à 2015



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Global

(1) 30e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial Congrès Virtuel : Patrimoine mondial à l'ère numérique. Conférences, ateliers et événements spéciaux (Chine, Égypte, France, Mexique, Sénégal).

A l'occasion du 30e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, la Convention France-UNESCO a apporté son soutien à l'organisation de conférences et de séminaires comme l'atelier d'Urbino (11-12 novembre, Pesaro, Italie) sur les « Partenariats pour les villes du patrimoine mondial » et a contribué à l'organisation d'un congrès virtuel pour valoriser les potentialités de l'outil électronique pour la valorisation du patrimoine, dont le point fort était une conférence inaugurale au Sénat à Paris, France.

La Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel a été signée le 16 novembre 1972. Les célébrations du 30e anniversaire ont vu l'organisation d'un congrès international sur le thème « Patrimoine mondial 2002 : héritage partagé, responsabilité commune » du 14 au 16 novembre à Venise, en Italie, auquel plus de 600 experts venus du monde entier ont participé. À l'occasion de cet événement s'est tenue du 11 au 16 novembre 2002 une série de neuf ateliers organisés dans différentes villes italiennes au cours desquels environ 400 experts de 63 nationalités se sont réunis pour étudier les points suivants :

- Outils juridiques pour la conservation du Patrimoine mondial, Sienne ;
- Paysages culturels : les enjeux de la conservation, Ferrare ;
- Vers des partenariats innovants pour le Patrimoine mondial, Venise ;
- Partenariats pour les villes du Patrimoine mondial, Urbino-Pesaro ;
- Pour un suivi du Patrimoine mondial, Vicence ;
- Partenariats pour la protection de la nature et de la biodiversité, Trieste ;
- Enjeux de l'éducation, de la formation et de la recherche dans le domaine du Patrimoine mondial, Feltre ;
- Gestion des sites du Patrimoine mondial, Padoue ;
- Mobiliser les jeunes pour le Patrimoine mondial, Trévise.

Parallèlement, aux mois d'octobre et novembre 2002, un congrès virtuel a été organisé, cofinancé par les Pays-Bas et la Convention France-UNESCO.

Il était destiné à inscrire les problèmes de protection du Patrimoine mondial dans le contexte du développement durable. Composé d'une série de journées-conférences à travers le monde, il a permis d'aborder les thèmes suivants :

- Cartographie de la gestion du patrimoine : système SIG (système d'information géographique) et multimédia, Alexandrie, Égypte, 21-23 octobre ;
- Architecture, tourisme durable et patrimoine, Beijing, Chine, 15-17 octobre ;

- L'enseignement du Patrimoine mondial et les nouvelles technologies de l'information et de la communication en Afrique, Dakar, Sénégal, 15-17 octobre ;
- La gestion du patrimoine des villes historiques : planification pour l'usage mixte et l'équité sociale, Mexico, Mexique, 6-8 novembre
- Le Patrimoine mondial, enjeu de la décentralisation, Paris, France, 16 octobre ;
- Application des technologies spatiales à la conservation du patrimoine, Strasbourg, France, 5-8 novembre ;
- Les grands fleuves du Patrimoine mondial : de la crise à la culture du risque, Tours, France, 21-24 octobre.

La conférence inaugurale du congrès virtuel s'est tenue au Sénat français à Paris. Elle a proposé aux nombreux élus internationaux une réflexion sur le thème « Patrimoine mondial, enjeu de la décentralisation ». Les différents intervenants ont pu sensibiliser un grand nombre d'élus (locaux, nationaux, européens et internationaux) aux problématiques du Patrimoine mondial : identification, protection, valorisation. Quelles sont les compétences des élus en matière de protection du Patrimoine mondial ? Quels programmes d'aides sont mis à leur disposition à l'échelle nationale, européenne et internationale ? Comment fonctionne la coopération internationale et quel est le rôle de la coopération décentralisée dans ces domaines ?

Les actes du colloque « Patrimoine mondial, enjeu de la décentralisation » sont disponibles en ligne sur le site du Sénat français.

La Convention France-UNESCO a également apporté un soutien spécifique à l'atelier régional sur le patrimoine matériel et le développement économique et social intitulé « Gestion du patrimoine des Centres historiques : Planification pour l'usage mixte et l'équité sociale » qui s'est déroulé du 6 au 8 novembre 2002 à Mexico City, Mexique. Cet atelier régional à Mexico city avait pour objectif de démontrer l'utilité de la technologie SIG (Système d'information géographique). Cette technologie permettait entre autres, l'amélioration de la planification intégrée pour le développement urbain, à travers une collecte de données sur des facteurs socio-économiques, ainsi que sur d'autres caractéristiques urbaines de centres historiques dans leur relation à la ville entière et son environnement.

Ces villes doivent, tout en conservant la valeur universelle exceptionnelle pour laquelle elles ont été inscrites, répondre aux aspirations à la vie moderne de leurs habitants, et permettre d'accueillir un nombre croissant de visiteurs. Les autorités locales et les investisseurs ont un rôle décisif à jouer en décidant le futur des zones urbaines qui dépendent du choix de la stratégie de développement.

Une première session a été organisée par l'INAH (Institut national d'anthropologie et d'histoire du Mexique), l'Association mexicaine des villes du Patrimoine mondial, le ministère de l'Éducation du Mexique et la Division du patrimoine culturel. La deuxième session, d'une durée de trois jours, organisée par le Centre du patrimoine mondial dans le cadre de la Convention France-UNESCO et les partenaires mexicains, a permis de présenter six études de cas provenant de six pays différents. Quatre ateliers thématiques ont permis aux



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

participants de confronter leurs opinions et expériences (Gestion intégrée, Indicateurs et Suivi et Contrôle, Inventaires, Impact du tourisme et Planification régionale).
Les actes du colloque « La gestion du patrimoine des Centres Historiques : planification pour l'usage mixte et l'équité sociale » Mexico City, 6-8 novembre 2008) sont consultables en ligne.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(2) 30e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial. Atelier d'Urbino (Italie) sur « Partenariat pour les villes du patrimoine mondial — La culture comme vecteur de développement urbain durable »

La Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel a été signée le 16 novembre 1972. Les célébrations du 30e anniversaire ont vu l'organisation d'un congrès international sur le thème « Patrimoine mondial 2002 : héritage partagé, responsabilité commune » du 14 au 16 novembre 2002 à Venise, en Italie, auquel plus de 600 experts venus du monde entier ont participé. À l'occasion de cet événement s'est tenue du 11 au 16 novembre 2002 une série de neuf ateliers organisés dans différentes villes italiennes au cours desquels environ 400 experts de 63 nationalités se sont réunis.

A l'occasion du 30e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, la Convention France-UNESCO a apporté son soutien à l'organisation de conférences et de séminaires comme l'atelier d'Urbino, Pesaro, Italie, sur les « Partenariats pour les villes du patrimoine mondial » et a contribué à l'organisation d'un congrès virtuel pour valoriser les potentialités de l'outil électronique, dont le point fort était une conférence inaugurale au Sénat à Paris, France.

Parmi les conférences internationales organisées en Italie, la Convention France-UNESCO a appuyé l'organisation de l'atelier d'Urbino (11 et 12 novembre 2002) sur le thème « Partenariat pour les villes du patrimoine mondial. La culture comme vecteur de développement urbain durable ». L'atelier s'est déroulé sous le patronage des municipalités d'Urbino et de Pesaro, il a réuni de nombreux élus et experts internationaux qui ont examiné comment la Convention du patrimoine mondial pouvait avoir un effet catalyseur pour la promotion du développement urbain à long terme des villes historiques.

L'atelier a suscité la rédaction de plus de 400 articles d'experts. Dans la collection Cahiers du patrimoine mondial (UNESCO), le volume n°9 « Partenariats pour les villes du patrimoine mondial. La culture comme vecteur de développement urbain durable » présente les actes de l'atelier d'Urbino, qui sont consultables en ligne.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(3) Appui au séminaire annuel de la Chaire UNESCO « Culture, Tourisme, Développement »

Le tourisme représente un enjeu majeur mais à double tranchant pour les biens du patrimoine mondial et fait l'objet d'une réflexion continue au travers d'initiatives et de programmes lancés par le Centre du patrimoine mondial. En 2012, afin d'encourager une approche durable, la 36e session du Comité du patrimoine mondial (Saint-Petersbourg, 2012), a adopté « Le Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme durable » qui représente une nouvelle approche centrée sur le dialogue et la coopération entre les parties prenantes et où la gestion du patrimoine et le développement du tourisme se rencontrent dans une gestion intégrée du territoire.

La Convention France-UNESCO a participé à cette réflexion internationale en organisant d'une part une réunion d'experts centrée sur le « Tourisme et sites du Patrimoine Mondial » s'est tenu du 6 au 8 mars 2008 à la Saline d'Arc et Senans (France), et d'autre part en accompagnant depuis 2010 la Chaire UNESCO « Culture, Tourisme, Développement » dans l'organisation de journées d'études sur le tourisme durable. Ces journées d'études étaient principalement organisées au siège de l'UNESCO et ont été très appréciées par les gestionnaires de sites qui trouvaient là une plateforme d'échange associant théorie et pratique.

En 1998, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a créé, en coopération avec l'UNESCO et en collaboration avec son Institut de Recherche et d'Études Supérieures du Tourisme (IREST), la Chaire UNESCO « Culture, Tourisme, Développement ». L'objectif de la Chaire est de promouvoir un système complet d'activités de recherche, de formation, d'information et de documentation pouvant contribuer à la formulation de stratégies de tourisme culturel, pour le développement durable, en assurant la conservation à long terme des sites, la participation des populations locales aux projets ainsi qu'aux bénéfices du tourisme, tout en facilitant le dialogue entre les cultures. Les activités de la Chaire contribuent, par ailleurs, à la coopération subrégionale, régionale et interrégionale entre des chercheurs et professeurs de haut niveau, reconnus internationalement, et les enseignants chercheurs de l'Université. Par la suite, en 2002, à la demande de l'UNESCO, le Réseau UNITWIN-UNESCO « Culture, Tourisme, Développement » a été créé.

Depuis 2010, la Chaire UNESCO « Culture, Tourisme, Développement » a organisé des séminaires annuels portant sur les divers rapports entre les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et le tourisme.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Ces séminaires s'adressaient à plusieurs publics : les techniciens et gestionnaires du patrimoine (gestionnaires de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, le ministère français de la Culture, des architectes du patrimoine, des agents de l'environnement) ; les techniciens et gestionnaires du tourisme; les élus des villes ou sites du patrimoine mondial ; les chercheurs et universitaires ; les doctorants et étudiants ; les journalistes spécialisés.

Ces séminaires étaient organisés par l'Association des biens français du patrimoine mondial, ICOMOS France et par le Centre du patrimoine mondial dans le cadre de la Convention France – UNESCO et selon les années par Cités-Unies. La Convention France-UNESCO grâce à l'appui du ministère français de la Culture a participé et a apporté son soutien technique à ces rencontres annuelles en participant à l'élaboration du programme et en suggérant des thématiques, en identifiant des bonnes pratiques et des études de cas et favorisant les échanges entre les gestionnaires de bien inscrits. Les programmes et certains actes des séminaires publiés par l'IREST sont accessibles en ligne.

Le 1er séminaire de la Chaire UNESCO « Culture, Tourisme, Développement » qui portait sur le thème des « Villes Françaises du Patrimoine Mondial et Tourisme : Protection, Gestion, Valorisation » a eu lieu le 27 mai 2010 au Musée du Louvre à Paris, France. (Consultez le programme et les actes de ce séminaire).

Le 2ème séminaire de la Chaire UNESCO « Culture, Tourisme, Développement » qui avait pour thème la « Mesure et évaluation du tourisme sur les sites du patrimoine mondial : Questionnements et outils », a eu lieu le 30 mai 2011 à l'UNESCO à Paris, France. (Consultez le programme de ce séminaire).

Le 3ème séminaire de la Chaire UNESCO « Culture, Tourisme, Développement » et du réseau UNITWIN-UNESCO « Culture, Tourisme, Développement » intitulé « Patrimoine mondial et gouvernance des pôles touristiques » a eu lieu le 9 octobre 2012 à l'UNESCO à Paris, France (Consultez le programme de ce séminaire)

Le 4ème Séminaire de la Chaire UNESCO « Culture, Tourisme, Développement » et du réseau UNITWIN-UNESCO « Culture, Tourisme, Développement » avait pour thème les « Touristes et habitants dans les sites du Patrimoine mondial » et a eu lieu le 22 octobre 2013 à l'UNESCO à Paris, France. (Consultez le programme de ce séminaire).

Le 5ème Séminaire de la Chaire UNESCO « Culture, Tourisme, Développement » portant sur le thème « Tourisme et diversification économique dans les sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO » a eu lieu le 22 décembre 2014 à l'UNESCO à Paris, France. (Consultez le programme de ce séminaire).



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(4) Appui à la réalisation d'un documentaire sur l'architecture en terre

La Convention France-UNESCO a apporté un appui à la réalisation d'un documentaire sur l'architecture en terre. En 2004, François Le Bayon a réalisé le documentaire intitulé « Les révolutions de la terre ». Ce documentaire a été produit par R.F.O, Lieurac Productions et Nanook Productions ; avec la participation de l'UNESCO dans le cadre de la Convention France-UNESCO, de Planète, de Radio Televisão Portuguesa et du Centre National de la Cinématographie, et avec l'appui du ministère français des Affaires étrangères.

Le documentaire s'intéresse à l'usage de la terre crue comme matériau de construction, et ce depuis des millénaires. Il a été tourné en Égypte, en République arabe syrienne, au Pérou, en Birmanie, au Mali (dans les *Villes anciennes de Djenné*, inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 1988), et sur l'île de Mayotte (Océan Indien). Il cherche à montrer comment, en ce début de XXI^e siècle, la terre crue devient le matériau d'avenir de la construction pour les pays pauvres comme pour les pays riches. En effet, près de deux milliards de personnes vivent dans un habitat en terre crue. Elle a servi à construire les premières villes connues, et permet toutes les formes architecturales désirées. Elle est séchée uniquement par le soleil, après quoi elle devient aussi dure que du béton. Quasiment gratuite, elle est puisée sur le lieu même de la construction, et ne nécessite ni cuisson ni transport. Totalement naturelle, elle est parfaitement respectueuse de l'environnement et retient très bien la fraîcheur en été, et la chaleur en hiver. La terre crue reste « le » matériau le plus disponible, le plus accessible et le plus économique. La disponibilité de ce matériau de construction, la simplicité de son emploi, correspondent parfaitement aux nécessités des pays les plus démunis (on estime à 1,1 milliard le nombre de mal logés dans le monde).



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(5) Appui à l'élaboration d'un système d'information en ligne sur l'état de conservation des biens du Patrimoine mondial

Avec le soutien du Gouvernement flamand, puis dans le cadre de la Convention France-UNESCO, le Centre du patrimoine mondial a développé un système d'information en ligne sur l'état de conservation (SOC) des biens du patrimoine mondial et les facteurs affectant leur valeur universelle exceptionnelle. Cet outil mis en ligne à partir de 2012 permet de valoriser ces précieuses ressources documentaires et de les rendre accessibles à toutes les parties prenantes de la Convention du patrimoine mondial de 1972 et parties intéressés.

Cet outil de consultation publique propose un formulaire de recherche multicritère par année, par bien, par État partie, par région, par type de menace, etc., permettant d'extraire des données spécifiques des rapports sur l'état de conservation des biens. Il facilite une prise de décision bien informée et offrira à terme une porte d'accès unique à toute la documentation statutaire disponible sur un seul et même bien du patrimoine mondial et sur l'histoire de la conservation de celui-ci depuis près de quarante ans. Il cible les États parties, les gestionnaires de biens, les professionnels du patrimoine culturel et naturel, les chercheurs, etc. Enfin, cet outil permet également d'effectuer des analyses approfondies des menaces qui pèsent sur les biens et leur évolution au cours du temps. Ces analyses permettront d'identifier les menaces génériques et les possibles tendances, ce qui aidera les États parties à améliorer les mesures d'atténuation visant à mieux protéger leur patrimoine.

Il existe déjà un certain nombre de bases de données globales en ligne concernant les sites protégés, or le Système d'information sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial est l'un des seuls à proposer un contenu bilingue, en anglais et en français. Il permet de capitaliser l'extraordinaire ensemble de données collectées ou produites par le Centre du patrimoine mondial.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(6) Assistance au projet de création d'un réseau mondial des forêts du patrimoine mondial. Séminaire de Nancy, France

L'objectif de ce projet était d'initier la mise en place d'un réseau mondial des forêts du Patrimoine Mondial, sous forme d'assistance au Programme des Forêts du Patrimoine Mondial.

En 1998, le Centre pour la Recherche Forestière Internationale (CIFOR), l'UICN et le Centre du patrimoine mondial ont coopéré à l'organisation d'une réunion d'experts sur les forêts du Patrimoine mondial à Berastagi, en Indonésie. La réunion avait souligné l'importance de la Convention du patrimoine mondial de 1972 dans la conservation de la biodiversité des forêts à valeur universelle exceptionnelle. Suite à cela, le Comité du patrimoine mondial a approuvé en 2001 l'élaboration d'un programme des biens forestiers du Patrimoine Mondial. Depuis cette réunion, plusieurs actions ont été entreprises pour conserver la biodiversité des sites.

L'École Nationale du Génie des Eaux et Forêts (ENGREF) a organisé à Nancy (France) les 7 et 8 Mars 2005 un colloque international afin de marquer le 100ème anniversaire de l'établissement du Service des Forêts des États-Unis d'Amérique (USFS). Par la suite, l'ENGREF a reçu une mission canadienne du Réseau international de Forêts Modèles, afin d'examiner les possibilités d'établir une forêt modèle en Lorraine, France. Le Centre du Patrimoine Mondial avec l'appui de la Convention France-UNESCO a décidé de saisir ces deux occasions pour organiser à Nancy, du 9 au 11 mars 2005 une réunion intitulée « Forêts du patrimoine mondial : Stratégie pour le Développement Durable des forêts ». Les actes de la 2ème réunion Forêts du patrimoine mondial sont consultables dans les Cahiers du Patrimoine mondial n°21 - mai 2007.

(7) Assistance préparatoire à l'inscription de l'Œuvre architecturale et urbaine de Le Corbusier (Allemagne, Argentine, Belgique, France, Inde, Japon, Suisse)

Le Corbusier est un des grands architectes du XXe siècle, et son œuvre tant bâtie qu'écrite a eu un retentissement immense dans le monde et rend compte des grandes mutations techniques et conceptuelles du Mouvement Moderne dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme. Son œuvre est le reflet d'une recherche permanente aussi bien de formes nouvelles, que de principes constructifs et que des modèles pour vivre. Pour Le Corbusier son œuvre se voulait profondément universelle, puisqu'elle avait pour ambition d'aborder tous types de programmes pour tous types de populations. Son œuvre a une envergure internationale puisque ces réalisations sont présentes sur presque tous les continents. Auteurs de nombreux projets, Le Corbusier était aussi un théoricien prolifique et ses idées ont été diffusées au travers de ses réalisations et projets mais aussi grâce à ses écrits.

A l'occasion de la révision de sa Liste indicative au début des années 2000, la France a mis la Villa Savoye, une des réalisations emblématiques de Le Corbusier sur sa nouvelle Liste indicative, puisqu'à l'époque peu de réalisations « Modernes » figuraient sur la Liste du patrimoine mondial. Par la suite, partant d'un projet de proposition d'inscription autour de l'urbanisme de Firminy-Vert ou deux réalisations de Le Corbusier existaient sans compter l'existence d'un projet non terminé à l'époque, une réflexion a été lancée par le ministère français de la Culture et la Fondation Le Corbusier sur les réalisations de Le Corbusier qui devraient et pourraient être proposées pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Partant d'une première approche centrée sur le monument iconique la réflexion s'est tournée vers l'ensemble des réalisations et les catégories de programmes qu'elles définissaient, pour analyser l'œuvre et son influence internationale. Ceci a débouché sur une coopération entre plusieurs Etats parties (France, Allemagne, Argentine, Belgique, Suisse, Inde) et un projet d'élaborer une proposition d'inscription transfrontalière en série centrée sur l'œuvre et son influence au niveau international. A l'initiative de la France avec l'appui de la Fondation Le Corbusier, un important travail préparatoire a été engagé pour examiner la faisabilité d'une proposition d'inscription.

Afin d'apporter une assistance internationale à cette proposition d'inscription en série et transnationale concernant le patrimoine de Le Corbusier, la Convention France-UNESCO a apporté son soutien à l'organisation par la Fondation Le Corbusier et le ministère français de la Culture de deux réunions internationales d'experts, une première a eu lieu à la Fondation Le Corbusier le 18 juin 2004 à Paris, suivi d'une deuxième le 19 juin organisé à Firminy-Vert et au Couvent de la Tourette (France). Ces réunions d'information, de coordination et de sensibilisation avec des experts internationaux ont permis de lancer un groupe de travail pour mettre en place une méthode de travail en vue d'élaborer une proposition d'inscription. L'enjeu dans le cadre de la Convention France-UNESCO était de participer à une démarche de valorisation du patrimoine moderne peu présent à l'époque sur la Liste du patrimoine



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

mondial et d'accompagner la réflexion sur la méthodologie d'une inscription en série d'un bien transnational.

Plusieurs réunions organisées par la France et les pays partenaires du projet ont suivi ce qui a permis de mettre en place un Comité international -- constitué d'experts représentant les pays impliqués et coordonné par la Fondation Le Corbusier -- chargé d'identifier et préciser les critères d'inscription et de sélectionner les parties constituantes d'une série proposée pour inscription ainsi que d'élaborer la justification de la valeur universelle exceptionnelle de l'œuvre. Ce Comité fut mis en place pour non seulement préparer la proposition d'inscription mais aussi au fur et à mesure de l'avancement des travaux consolider voir créer des réseaux spécifiques comme celui des villes où se trouvent des réalisations de Le Corbusier ou lancer des projets de coopération entre sites et mener des actions de sensibilisation avec les propriétaires concernés ou des autorités locales autour d'une œuvre connue mais néanmoins fragiles.

Par la suite le Centre du patrimoine mondial avec l'appui de la Convention France-UNESCO dans le cadre du fonds en dépôts néerlandais en partenariat avec le bureau de l'UNESCO de New Delhi et l'école d'architecture de Chandigarh et l'Administration de Chandigarh ont organisé un atelier sur la conservation urbaine de Chandigarh du 18 au 21 décembre 2007. Déposé en 2008, la proposition d'inscription a été examinée une première fois lors de la 33e session du Comité du patrimoine mondial (Séville, 2009) et a fait l'objet d'un renvoi et elle a été de nouveau examinée lors de la 35e session du Comité du patrimoine mondial (Paris, 2011) et la proposition a été différée. Une version remaniée a été déposée en 2015.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(8) Atelier « Fleuves et Patrimoine », 2 novembre 2009, Sénat à Paris, France

Un atelier d'échanges sur le thème « Fleuves et patrimoines » s'est tenu le 2 novembre 2009 au Sénat, à Paris, France. L'atelier a été organisé par la Convention France-UNESCO en partenariat avec le Sénat français. Animée par Erik Orsenna de l'Académie française, la rencontre a rassemblé une centaine de participants : représentants du secteur de l'eau et du monde de la culture, collectivités locales et acteurs de la coopération engagés dans des projets de sauvegarde et valorisation des fleuves, experts et universitaires ayant initié des travaux de recherche sur le thème du fleuve (géographie, anthropologie, histoire...). L'objet de la réunion était de faire le point des réflexions sur cette thématique transversale de la Convention France-UNESCO, sur laquelle plusieurs opérations ont été engagées (Mali, République démocratique populaire lao, etc.).

Les échanges étaient organisés autour de trois questions-clés : aménager le fleuve pour un développement durable ; valoriser les ressources culturelles du fleuve ; explorer le Fleuve des Hommes. Différentes démarches de valorisation ou de reconquête des cultures du fleuve ont été présentées sur la base d'études de cas (Niger, Mékong, Nil, Gange, Loire, Rhône). Les participants ont rappelé l'importance de cette approche culturelle du fleuve dans le renouvellement des pratiques d'aménagement urbain et de coopération internationale, comme en témoignent les expériences de coopération « de fleuve à fleuve ».

Les actes de l'atelier « Fleuves et Patrimoines » sont disponibles en ligne sur : <http://whc.unesco.org/fr/activites/598>

Dans la continuité de cette rencontre, un atelier sur le thème « Connaissance et diffusion des patrimoines et cultures de fleuve, perspectives de développement des territoires riverains » a été organisé en novembre 2010 à l'Île de Saint-Louis du Sénégal par la maison du fleuve de Saint-Louis en partenariat avec la maison du fleuve Rhône, France, dans le cadre de la Convention France-UNESCO et en lien avec le projet « Niger-Loire : gouvernance et culture ».



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(9) Brochure, 10e anniversaire la Convention France-UNESCO pour le patrimoine

A l'occasion des 10 ans de la Convention France-UNESCO en 2009, une brochure retraçant les activités de conservation, sauvegarde et valorisation du patrimoine, mises en œuvre durant les 10 premières années de la Convention (1999-2009), a été produit par la France et le Centre du patrimoine mondial, et a été réalisée par le Secrétariat de la Convention France-UNESCO, avec le soutien du ministère français des Affaires étrangères, du ministère français de la Culture, et du ministère français de l'Écologie et publiée en français et en anglais par le Centre du patrimoine mondial.

Cet ouvrage présente cette Convention cadre, ses principaux objectifs et le détail de 12 activités ainsi que plusieurs témoignages des porteurs de projets et d'acteurs sur le terrain : Dans une première partie, les activités de soutien à la Convention du patrimoine mondial sont illustrées par :

Sites mégalithiques de Sénégambie : assistance préparatoire ; Villages antiques du nord de la Syrie : assistance préparatoire ; Forêts humides de l'Atsinanana, Madagascar : assistance préparatoire ; Saint-Louis du Sénégal: soutien à la conservation du patrimoine de la ville et à la coopération décentralisée avec Lille Métropole Communauté urbaine ; «Atlas historique de Kyôto – Analyse spatiale des systèmes de mémoire d'une ville, de son architecture et de son paysage urbain » ; Hampi, Inde: accompagnement à l'élaboration du plan de conservation et de gestion ; Luang Prabang, Laos : soutien à la conservation et gestion de la ville.

Dans une deuxième partie les actions menées dans le cadre de projets thématiques sont détaillés :

Niger-Loire : gouvernance et culture ; Gestion durable du patrimoine mondial pour la réduction de la pauvreté ; Renforcement des capacités des collectivités locales africaines dans le domaine de la protection et mise en valeur du patrimoine ; Inventaires du patrimoine culturel : une action coordonnée pour les pays du Grand Maghreb ; Soutien à la politique de conservation des villes historiques en Inde.

Depuis 2009, de nombreux projets ont également mis en œuvre et la liste des activités décrites dans la brochure a été mise à jour, et l'ensemble des actions mises en œuvre entre 1999 et 2015 sont consultables [en ligne](#).

(10) Conférence internationale à Istanbul (Turquie) sur la résistance des bâtiments historiques aux séismes

La « Conférence internationale sur la résistance des bâtiments historiques aux séismes » s'est tenue du 16 au 18 novembre 2000 à Istanbul, Turquie, sous le haut patronage de l'UNESCO, de l'ICOMOS et du ministère de la Culture de Turquie. Elle a été organisée par le Comité international du bois de l'ICOMOS (CIB) avec le soutien de l'UNESCO dans le cadre de la Convention France-UNESCO, et de la Fondation Kress à New-York (États-Unis d'Amérique).

Des experts (architectes, ingénieurs du bâtiment, représentants de bureaux d'études) originaires de plus de 20 pays différents, se sont penchés sur l'utilisation des structures en bois et de la maçonnerie, ainsi que sur l'usage de matériaux traditionnels telle que la boue, en parallèle, en complément, voire en substitution de l'acier, du béton armé et des techniques modernes. Les diverses interventions ont en effet confirmé la meilleure tenue aux séismes de nombre de bâtiments historiques par rapport aux bâtiments modernes.

L'enjeu d'une meilleure compréhension de la résistance des matériaux et structures traditionnels est double. Il s'agit d'une part d'élargir les connaissances générales sur la résistance sismique, pour en faire bénéficier les constructions modernes. Mais il s'agit aussi d'autre part d'inciter les pays dotés d'un système d'architecture traditionnelle résistante de reconsidérer et revaloriser les méthodes de constructions anciennes — techniques en outre plus directement liées à la culture et au mode de vie des habitants — plutôt que d'avoir recours à l'importation de modèles architecturaux exogènes.

Les actes de la conférence sont accessibles en ligne sur ce [lien](#).

(11) Conservation urbaine et gestion des villes historiques. Recommandation concernant le paysage urbain historique

Les villes et les ensembles urbains représentent le type de patrimoine le plus représenté sur la Liste du patrimoine mondial et ce depuis longtemps. Les villes du patrimoine mondial font également partie des biens qui font le plus l'objet de rapports sur l'état de conservation. Les changements économiques, sociaux et politiques de ces dernières années – mondialisation, démultiplication des acteurs, décentralisation, réduction du rôle de la planification centralisée – ont obligé à un renouvellement dans de nombreux pays de l'approche concernant la conservation urbaine et le développement.

De très nombreux projets mis en œuvre dans le cadre la Convention France-UNESCO ont porté sur la conservation urbaine. On peut citer des projets centrés sur des sites comme Luang Prabang, Hué, Saint-Louis du Sénégal, Grand-Bassam, Bejaia, les Ksours de Mauritanie, Riga, mais aussi la mise en place de réseau comme celui des Villes indiennes, ou sur l'identification du patrimoine urbain aux Comores par exemple, ou encore les initiatives portant sur les sessions spéciales organisées lors du 30e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, Atelier d'Urbino, ou lors des Sommets Africité réunissant les maires des villes africaines. La Convention France-UNESCO a également participé au développement d'ouvrages sur des villes tel que l'Atlas de Kyoto, ou des publications sur les Partenariats pour les villes du patrimoine mondial: La culture comme vecteur de développement urbain durable ou sur la Gestion des Villes Historiques ou un Recueil d'études cas. Enfin la Convention France-UNESCO a également apporté un appui au Programme des Villes du patrimoine mondial et à l'élaboration de la Recommandation concernant le paysage urbain historique.

La Convention France-UNESCO a contribué activement à développer des méthodologies de gestion et développement intégrées et coordonnées qui s'appuient sur les ressources économiques, sociologiques et culturelles. Le cas le plus exemplaire est le projet de coopération pour la sauvegarde et mise en valeur de la Ville de Luang Prabang. Ces méthodologies se sont inspirées d'une approche conciliant conservation, développement et gouvernance qui prend en compte la nature dynamique et cyclique des villes et pour laquelle la clef d'une conservation, réhabilitation et croissance intégrée est le maintien d'une culture urbaine vivante.

Gestion des Villes Historiques (n° 27).

Dans le cadre du Programme des Villes du patrimoine mondial et suite aux travaux de réflexion lancés lors de la conférence de Vienne en 2005, qui traitait de l'intégration de l'architecture contemporaine dans les centres historiques, le Centre du patrimoine mondial a publié dans la collection des Séries du Patrimoine Mondial un numéro sur la Gestion des



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Villes Historiques (n° 27). La Convention France-UNESCO a apporté son appui financier et technique à la parution de cette publication en proposant la contribution d'un expert architecte urbaniste français, et en effectuant une révision détaillée de la traduction, principalement de l'anglais vers le français.

Cette publication a abordé la réflexion en cours sur la gestion et conservation des centres historiques tant du point de vue de la théorie que des modes opératoires dans un contexte de développement et de croissance urbaine sans précédent.

Recommandation concernant le Paysage urbain historique.

Après l'adoption en 2005 du Mémorandum de Vienne sur le patrimoine mondial et l'architecture contemporaine – Gestion du paysage urbain historique de 2005, le Centre du patrimoine a lancé un programme de réunion thématique sur ce sujet. Le Mémorandum de Vienne introduisait la notion de paysage urbain historique : la ville historique dans son contexte « topographique » et « environnemental », appréhendée dans un « cadre territorial » plus vaste, et qui exprime des « valeurs économiques et socioculturelles spécifiques » en évolution permanente. Il définit les conditions de l'insertion de l'architecture contemporaine dans les tissus anciens. Elargissement de l'échelle spatiale et prise en compte du changement inéluctable dans lequel s'inscrit l'action de maintien des traces historiques sont certainement les deux éléments nouveaux du document. Fruit de six ans de réflexion et de travail, de nombreuses consultations et de discussions, la Recommandation concernant le paysage urbain historique a permis de rendre compte de l'évolution des contextes et de la prise en compte des défis rencontrés ces dernières années dans le monde en matière de conservation du cadre bâti et des territoires dans l'aménagement du territoire et des villes.

Forte de sa tradition en matière de conservation urbaine et de son expertise en matière d'aménagement des villes et des territoires et des riches partenariats développés, la France a apporté son soutien à cette recommandation et au débat international.

En 2009, La Convention France-UNESCO a apporté son concours à la réflexion internationale sur la notion de paysage urbain historique et a soutenu l'organisation par ICOMOS France, l'Association Nationale des Architectes des Bâtiments de France, l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire & des Villes à Secteurs Sauvegardés, de journées d'étude sur la question des paysages urbains historiques par rapport à l'expérience française accueillie le 8 et 9 juin 2009 à Bordeaux, France.

Concernant l'élaboration de la Recommandation, dans le cadre de la Convention France-UNESCO, grâce au soutien de l'Agence Française de Développement un appui financier a été apporté pour l'organisation de la Réunion d'experts de catégorie VI de mai 2011 concernant la préparation d'un texte devant être soumis à la Conférence générale. Par ailleurs, le secrétariat de la Convention France-UNESCO a apporté son concours dans la préparation de la Recommandation, notamment concernant la terminologie française.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

55 États Membres ont participé à la réunion, soutenue notamment par la Convention France-UNESCO, et qui faisait suite à la Résolution 35C/42 (16 octobre 2009) adoptée par la Conférence générale. Un projet de texte révisé, intégrant les commentaires transmis par les États membres, a été présenté et discuté en 2009. Le projet final du texte d'une nouvelle Recommandation de l'UNESCO sur le Paysage urbain historique a été finalisé le 27 mai 2011. C'est ce texte, à quelques modifications près, qui a été approuvé par acclamation le 10 novembre 2011 lors de la 36e session de la Conférence générale de l'UNESCO (octobre/novembre 2011).

Un glossaire terminologique explicitant les termes techniques utilisés dans le premier projet de texte a été élaboré.

Cette recommandation était le premier instrument normatif portant sur une problématique urbaine et historique adopté par l'UNESCO depuis 35 ans, depuis la Recommandation de Nairobi de 1976 « Concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine ». A la différence des « Conventions », une « Recommandation » est un document non contraignant. Il s'agit donc de normes non sujettes à ratification, mais que les États sont invités à appliquer, faire connaître et diffuser auprès de la société civile. Le document est accessible en ligne.

Dans le cadre du suivi de la Recommandation concernant le paysage urbain historique la Convention France-UNESCO a apporté son concours en participant à de nombreux ateliers et conférences.

(12) Fleuve et patrimoine

Capitalisation des expériences menées dans le cadre de l'initiative Fleuve et patrimoine
L'initiative « Fleuves et patrimoines » se propose d'accompagner le processus de valorisation culturelle des fleuves, et de contribuer à la protection et la gestion des sites fluviaux. Alors que les fleuves connaissent partout dans le monde une nouvelle phase d'aménagement, aux impacts significatifs et controversés, on constate un regain d'intérêt pour le fleuve en tant que bien commun. Pour les territoires concernés, le fleuve est considéré comme une ressource aux valeurs multiples, culturelles, économiques, environnementales et sociales.

Les activités de l'initiative « Fleuve et patrimoine » de l'UNESCO, porté conjointement par le secteur de la Culture et le Secteur des Sciences, avec l'appui de la Convention France-UNESCO, visait à promouvoir et approfondir les problématiques socioculturelles liées à la gestion de l'eau et favoriser la sensibilisation des populations locales, des pouvoirs publics et des agences de développement. L'expansion démographique et la concentration des populations dans les vallées fluviales entraînent une pression croissante sur la ressource en eau, notamment pour l'agriculture et la production d'énergie. L'explosion des pôles urbains pèse sur l'équilibre écologique des fleuves : le rejet des déchets et des eaux usées pollue les milieux aquatiques, et l'aménagement incontrôlé des berges dresse une barrière entre l'homme et le fleuve.

L'aménagement des fleuves se présente comme une réponse à des enjeux économiques : ressources en eau, production d'énergie, gestion de bassin, transport et navigation. Dans ce contexte, comment préserver les ressources fluviales pour les populations riveraines, confrontées au risque d'inondation? Comment prendre en compte la fragilité des milieux naturels? Comment permettre la création de richesses et de valeurs sociales pour les territoires baignés par les fleuves? Comment transmettre et inventer de nouvelles familiarités entre les hommes et les fleuves? « Fleuves et patrimoines » participe de ces préoccupations et rend compte de leur actualité au plan international.

La question du partage de l'eau entraîne des conflits d'usages, susceptibles de devenir des enjeux politiques majeurs, à l'échelle régionale. La décentralisation, à l'œuvre dans de nombreux pays d'Afrique, donne aux collectivités locales des compétences nouvelles en matière d'eau et de développement local. La juxtaposition des modes de gouvernance traditionnels avec les nouveaux modes de gestion, entraîne des conflits et problèmes de gestion.

Dans ce contexte, une réappropriation culturelle du fleuve et une connaissance fine de ces milieux s'imposent. Pour anticiper les changements à venir, et trouver un équilibre entre la réponse aux besoins des populations et la préservation de la ressource, connaître le fleuve et diffuser ce savoir auprès des sociétés civiles et des décideurs est un impératif.

Le projet « Niger-Loire : Gouvernance et Culture », initié en 2004 et mis en œuvre entre 2007 et 2011, a permis d'explorer cette thématique de façon approfondie, notamment à

travers les actions d'inventaire des cultures du fleuve. D'autres projets portés par la Convention France-UNESCO ou ses partenaires, offrent également des éléments de réflexion intéressants sur cette thématique : le fleuve Sénégal à Saint Louis (Sénégal), le Mékong à Luang Prabang (République démocratique populaire lao), le Gange à Bénarès (Inde), la Daugava à Riga (Lettonie), etc.

Un travail de capitalisation a été mené sur ce thème en coopération avec différents partenaires (Région Centre, Mission Val de Loire, Maison du Fleuve Rhône...). Un atelier de réflexion s'est tenu au Sénat le 24 octobre 2009 sur le thème « fleuve à fleuve ». Il a permis notamment de faire le point sur les actions de coopération engagées par les collectivités locales en faveur des fleuves et d'explorer les exemples de coopération de fleuve à fleuve.

Dans la continuité de la rencontre qui s'est tenue au Sénat à Paris en 2009, un atelier sur le thème « Connaissance et diffusion des patrimoines et cultures de fleuve, perspectives de développement des territoires riverains » a été organisé en novembre 2010 à Saint-Louis du Sénégal par la maison du fleuve de Saint-Louis en partenariat avec la maison du fleuve Rhône, puis une réflexion a été engagée avec le Centre du patrimoine mondial et le secteur des Sciences pour lancer une initiative « Fleuves et patrimoines », pour capitaliser sur les expériences menées autour de cette thématique.

De nombreuses actions engagées par des collectivités locales ou la société civile témoignent de ces nouvelles aspirations, comme l'illustre l'expérience des maisons du fleuve. Ces maisons du fleuve peuvent prendre des formes différentes, et s'inscrire dans des objectifs variés selon les besoins et le contexte local : structures muséographiques, centres de ressource pour collecter des informations sur le fleuve ou lieux d'information des usagers, d'expérimentation de projets. Quel que soit le cas de figure, ces lieux s'inscrivent dans un objectif d'appui au développement local. Ces structures sont des pôles de connaissance, d'information et de conseil.

Dans le cadre de l'initiative « Fleuves et patrimoines », un site internet a été créé. Le site « Fleuves et patrimoines » participe des préoccupations concernant le processus de reconquête culturelle des fleuves et rend compte de l'actualité au plan international. Il vise à mettre en réseau les expériences existantes en matière de valorisation culturelle du fleuve, et ainsi favoriser l'innovation en matière de développement local et de gouvernance. Lancé dans le cadre la Convention France-UNESCO et coordonné par son secrétariat, dans un premier temps, le site est aujourd'hui animé par la mission Val de Loire.

En 2014, une Chaire UNESCO intitulée « Fleuves et patrimoine : diversité naturelle et culturelle des paysages fluviaux » a été créé par l'Université François Rabelais de Tours avec l'appui technique de la Convention France-UNESCO et dans le cadre de l'initiative « Fleuves et Patrimoine ».

La chaire associe sciences de la nature et des sociétés pour promouvoir des études transversales et des formations sur les fleuves et les paysages fluviaux comme patrimoine pour l'humanité, réservoirs de biodiversité et lieux de convergence culturelle. Il s'agit de créer



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

une synergie internationale par l'échange d'expériences Nord/Sud/Sud entre universités et organismes de gestion en Europe, Amérique du Sud, Afrique et Asie.

Les recherches porteront à la fois sur (a) le fonctionnement écologique des systèmes fluviaux sous l'influence des techniques d'aménagement et sur (b) les paysages en tant que résultante des interactions continues entre les sociétés et leur environnement. Les connaissances acquises constitueront la base d'un transfert, vers les aménageurs/gestionnaires, de compétences dans la gestion soutenable des ressources naturelles, la préservation de la biodiversité et la valorisation des paysages. Les activités incluent des enseignements de Master, des ateliers, l'échange de scientifiques, ainsi que l'élaboration de projets scientifiques et la diffusion (publications, site web, guides).

(13) Patrimoine et réduction de la pauvreté (Sénégal, Bénin, République démocratique populaire lao, Chine, Guyane)

Les politiques de préservation du patrimoine urbain, lorsqu'elles sont dissociées des stratégies de développement, peuvent entraîner une marginalisation des populations les plus pauvres. Les contraintes induites par les dispositifs réglementaires, en l'absence de mécanismes d'accompagnement, entraînent des phénomènes d'exclusion de certaines catégories de population. De même, le développement touristique stimule la spéculation immobilière et déstabilise le tissu commercial local en menaçant les services destinés à la population locale (écoles, commerces de proximité...). L'érosion du pouvoir d'achat des habitants et la transformation de leur milieu de vie traditionnel les poussent souvent à l'exode.

C'est dans ce contexte que le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO a lancé en 2002 un projet intitulé « Gestion durable du patrimoine mondial pour la réduction de la pauvreté ». Celui-ci s'inscrit dans le cadre d'un appel d'offres lancé en 2002 par le directeur général de l'UNESCO en vue de la sélection de projets intersectoriels sur le thème de l'élimination de la pauvreté et de l'extrême pauvreté. Il vise à promouvoir une démarche intégrant conservation du patrimoine et développement durable et à explorer des mécanismes d'accompagnement des populations. Cinq biens ont été sélectionnés parmi ceux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ou sur les Listes indicatives: La ville de Porto-Novo : quartiers anciens et Palais Royal (Bénin), *Île de Saint-Louis* (Sénégal), Les anciennes villes canaux au sud de la rivière Yangtze (Chine), *Ville de Luang Prabang* (République démocratique populaire lao) et Georgetown (Guyana).

Pour chaque bien, des études de terrain ont été menées dans des quartiers tests afin d'explorer notamment le profil socio-économique des habitants et l'état du foncier. Sur cette base, des opérations ont été montées : mise en place d'un fonds d'aide aux habitants et de micro-crédits pour la réhabilitation de leur logement, formation à des activités génératrices de revenus, mise en place d'une taxe sur le tourisme, sensibilisation à travers les écoles. Ces actions, réalisées à petite échelle, s'inscrivaient dans une dynamique engagée par d'autres programmes en cours sur les mêmes sites (projets portés par l'Union européenne, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement ; accords de coopération décentralisée). La Convention France-UNESCO a apporté un appui méthodologique à ce projet intersectoriel, à travers une expertise économique et juridique fournie par la Caisse des dépôts et consignations (mise en place d'un fonds d'aide, taxe sur le tourisme).

Un système de micro-crédit a été mis en place avec succès à Saint-Louis du Sénégal qui a permis la mise en œuvre d'activités à petite échelle.

(14) Patrimoine marin : Pacifique central, projet pour le Patrimoine mondial, assistance préparatoire à l'inscription transfrontalière des îles Cook et Kiribati

La Convention France-UNESCO a apporté un soutien d'une part à la valorisation du Patrimoine marin du Pacifique et d'autre part, un appui au Programme marin du patrimoine mondial.

Le projet « Patrimoine marin : Pacifique central » sur le patrimoine mondial et l'assistance préparatoire à l'inscription transfrontalière dans les îles Cook et Kiribati, s'inscrivait dans la Stratégie globale d'équilibre initiée par le Centre du patrimoine mondial en 1996, il visait à améliorer la représentativité des petites îles et des sites marins de la zone Pacifique sur la Liste du patrimoine mondial. En effet, seules quelques rares zones marines de l'océan Pacifique figuraient au début des années 2000 sur la Liste du patrimoine mondial. En 2002, l'UNESCO a accueilli à Hanoi, Viet Nam, un atelier rassemblant des experts de 25 pays, afin d'identifier les zones marines tropicales susceptibles d'être inscrites sur la Liste du patrimoine mondial. Plus de quarante zones prioritaires ont été proposées parmi lesquelles l'UNESCO a lancé trois projets pilotes. Le « Projet Patrimoine mondial dans la zone centrale du Pacifique » préconisait de nommer une série d'atolls géologiquement anciens et d'îles coralliennes de basse altitude située dans la partie centrale et reculée de l'océan Pacifique (territoires des États-Unis d'Amérique, Kiribati, îles Cook et Polynésie française), en vue d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Ces atolls et ces îles constituent des refuges essentiels pour la flore et la faune (marine et terrestre), pour les espèces migratrices comme pour les espèces sédentaires qui s'y reproduisent, des habitats essentiels pour de nombreuses espèces endémiques menacées. Ces lieux témoignent en outre de l'origine volcanique et des étapes de l'évolution corallienne des récifs ayant aboutis à la constitution des plus vastes biotopes de la planète.

Le « Projet Patrimoine mondial dans la zone centrale du Pacifique » a initié un premier atelier à Honolulu, Hawaï, en juin 2003. Le séminaire, réalisé en partenariat avec le bureau de l'UNESCO à Apia et plusieurs experts internationaux avec l'appui de la Convention France-UNESCO a permis de passer en revue les caractéristiques naturelles et culturelles des diverses îles et atolls proposés, de discuter de l'aspect économique et pratique d'une gestion à long terme des zones insulaires reculées et transfrontalières communes à plusieurs États parties, de convenir d'une série provisoire de sites et d'actions propres à développer le projet, et enfin d'identifier les partenaires clés de la région.

Par la suite, un deuxième atelier a été organisé du 5 au 9 octobre 2004 à Kiritimati, capitale de Kiribati avec le soutien de la Convention France-UNESCO. L'atelier a été l'occasion de présenter la Convention du patrimoine mondial de 1972 et le processus pour une inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Il a permis ensuite de confirmer la pertinence des zones proposées par le gouvernement de Kiribati ; d'envisager de nouvelles zones à inclure au



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

dossier pour une proposition d'inscription; d'établir un plan d'action pour le suivi du dossier ; d'identifier l'aide puis les partenaires dont Kiribati a eu besoin pour préparer ce dossier pour une proposition d'inscription et préserver les sites proposés ; de discuter la stratégie générale et les futurs développements du projet Pacifique Central au sein de chaque pays participant.

Ainsi en 2010, l'*Aire protégée des îles Phoenix* a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial. C'est le premier bien des îles Kiribati à être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

De plus, la Convention France-UNESCO, avec l'appui du ministère français de l'Écologie a apporté un soutien au Programme marin du patrimoine mondial. Ce programme, lancé en 2005, a pour mission d'établir une conservation efficace des zones marines existantes ou potentielles qui présentent une valeur universelle exceptionnelle. Les objectifs principaux du programme sont le renforcement de la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial, l'amélioration de la conservation des biens à travers la mise en œuvre d'actions permettant le renforcement des capacités et des compétences des sites marins, ainsi que le développement de la communication et le travail de proximité sur la Convention du patrimoine mondial.

La Convention France-UNESCO a fourni un appui général à ce programme concernant le contenu, l'identification des experts, et l'organisation de réunions de gestionnaires des sites. Plus particulièrement, la Convention France-UNESCO a apporté un appui à l'organisation de la "2e Conférence des gestionnaires de sites marins du patrimoine mondial" qui s'est tenu à Ajaccio du 18 au 20 octobre 2013 organisée par le Centre du patrimoine mondial ainsi qu'un appui à l'organisation de l'« Événement spécial: Célébrant les joyaux de l'Océan » lors du 3e Congrès mondial des aires marines protégées (IMPAC3) qui s'est tenu en Corse et à Marseille, France.

Dans la continuité des rencontres précédentes, et dans la poursuite de la démarche de valorisation du patrimoine marin et d'échange de bonnes pratiques afin de renforcer la coordination des sites marins du patrimoine mondial, une réunion de gestionnaires de sites a été organisée à Townsville, Australie, à l'occasion du « Congrès mondial des parcs de l'UICN 2014 » qui a eu lieu en novembre 2014 à Sydney, Australie, sur le thème « Des parcs, des gens, la planète: inspirer des solutions ».

(15) Recueil d'études de cas sur la conservation et la gestion des villes historiques

Depuis 2008 le Centre du patrimoine mondial dans le cadre de la Convention France-UNESCO, a apporté un soutien et a participé à l'initiative « Villes historiques en développement : des clés pour comprendre et agir. Un recueil d'études de cas sur la conservation et la gestion des villes historiques ». Ce projet a été initié par la Ville de Lyon, France, et mis en œuvre par l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM), le Getty Conservation Institute, le Conseil de l'Europe, le Comité international des villes et villages historiques (CIVVIH) d'ICOMOS, le Centre du patrimoine mondial (dans le cadre de la Convention France-UNESCO et des fonds extrabudgétaires néerlandais), et le ministère français de la Culture avec l'appui de nombreuses villes du patrimoine mondial et de villes françaises, en particulier, Lyon, Bordeaux, Albi ainsi que UrbaLyon, l'agence d'urbanisme de Lyon.

A partir d'une démarche participative s'appuyant sur les expériences des villes membres de l'OVPM, l'objectif de ce projet était :

- produire une analyse sur la conservation urbaine et identifier les outils développés par les gestionnaires de sites et les décideurs à partir de cas spécifique de projets urbains proposés par les villes ainsi que de partager les compétences développées par les gouvernements locaux. L'enjeu était d'identifier les stratégies et processus de conservation urbains à la lumière de mises en œuvre de projets, et ainsi montrer les articulations positives entre conservation et développement ;
- constituer un corpus de fiches synthétiques faisant l'objet d'une analyse et d'une synthèse au sein d'une base de données ;
- créer une dynamique de partenariat au sein du réseau des villes.

Ce projet de recueil d'étude de s'inscrivait dans les réflexions des différents partenaires sur le rôle de la culture dans les questions de développement urbain et également sur les questions de gouvernance urbaine et gestion. Il s'inscrivait également dans la réflexion internationale, aussi bien celle menée par l'UNESCO (Recommandation concernant le paysage urbain historique) que celles menées par les gouvernements (nationaux et locaux) et les banques de développement, qui prenaient de plus en plus conscience de l'importance du patrimoine dans les stratégies de développement urbain. Les centres historiques ou zones protégées représentent en général moins de 5% du territoire d'une ville, or les exigences en matière de conservation et d'intervention sont importantes et souvent mal ou peu articulées dans les outils de planification des villes ou dans les formats de projets de modernisation et d'embellissement qui sont très sectoriels.

En 2010, un partenariat avec l'Agence d'urbanisme de Lyon a été développé pour élaborer des outils méthodologiques pour l'analyse des données collectés, ce qui a été très porteur pour le projet.

Les 40 exemples réunis à ce jour témoignent d'un ensemble significatif de bonnes pratiques dans le champ du patrimoine urbain. La synthèse et l'analyse des études de cas s'appuient

sur des données fournies par les villes contributrices qui ont répondu à un questionnaire élaboré dans le cadre de l'étude. Les résultats de ces 4 années de travail sont compilés dans un cahier d'analyse et un cahier d'études de cas. Les 40 études de cas collectées sont présentées sous forme de fiche de synthèse standardisée de 4 pages, afin de permettre une analyse comparative.

Dans les fiches, une première partie présente des données qualitatives et quantitatives sur la ville et le projet. Des schémas cartographiques, réalisés à partir de Google Earth, localisent le territoire de la ville, ainsi que le périmètre du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et celui du projet. Enfin, les critères d'inscription, la date et une brève description, informations provenant du Centre du patrimoine mondial, rappellent les principales caractéristiques du bien. Deux pages d'informations issues des questionnaires décrivent les enjeux, le processus et les partenaires, les outils (techniques, réglementaires et institutionnels), le financement et l'état d'avancement du projet. Le processus de mise en œuvre et les relations entre parties-prenantes sont décrits et synthétisés sous forme de schémas. Une section présente l'articulation entre le projet et la valeur du bien. Et pour conclure, la dernière page présente les résultats obtenus par le projet urbain ainsi qu'une analyse sur les enseignements et les questionnements qui se dégagent de l'expérience.

L'analyse des questionnaires, remplis par les villes participant au projet, a montré une répartition géographique comparable à la répartition générale des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Les études illustrent différents types d'interventions patrimoniales et urbaines: Gestion des flux de déplacement ; conservation et valorisation ; planification et aménagement ; développement économique, social et culturel, gestion du tourisme ; gouvernance et relations avec les publics ; montages financiers spécifiques ; prise en compte des enjeux énergétiques ; et gestion de crise.

L'objectif de ce recueil d'étude de cas est d'inciter les villes et les sites du patrimoine mondial à partager concrètement leurs pratiques et questionnements et aussi à confirmer l'importance d'une prise en compte en amont des valeurs patrimoniales dans les projets de développement urbain. Le recueil final « Villes historiques en développement: des clés pour comprendre et agir. Un recueil d'études de cas sur la conservation et la gestion des villes historiques », a été mis en ligne en trois langues (français, anglais et espagnol) en 2012, puis publié par le Centre du patrimoine mondial dans le cadre de la Convention France-UNESCO avec l'appui du ministère français de la Culture.

Afin de poursuivre la dynamique de coopération et d'échange de ville à ville, la Ville de Lyon avec la Convention France-UNESCO a organisé une réunion internationale en mai 2013 intitulée « Mutation des villes et gestion du patrimoine : nouveaux acteurs ? Nouvelles pratiques ? » pour partager les enseignements tirés des études de cas, et contribuer au débat sur les modes opératoires qui favorisent l'interaction entre les valeurs du patrimoine, les projets urbains et l'attente des populations. Cette conférence a réunie plus de 250 participants de toutes les régions du monde et a permis de donner la parole aux villes et aux autorités locales. Le programme et les actes de ce colloque sont accessibles en ligne.

(16) Soutien au Programme du patrimoine mondial pour l'architecture en terre (WHEAP)

En 2007, le Centre du patrimoine mondial, avec le soutien de la Convention France-UNESCO, a lancé en 2007 un repérage et une analyse de la Liste du patrimoine mondial et des Listes indicatives (des États parties à la Convention du patrimoine mondial de 1972) pour repérer les biens construits en terre.

En 2008, la 10^{ème} Conférence Internationale sur l'Étude et la Conservation du Patrimoine Bâti en Terre, Terra 2008, a été l'occasion de faire le point sur la situation mondiale de l'architecture de terre, et sur toute la recherche scientifique qui la soutient, et de lancer le Programme du patrimoine mondial pour l'architecture en terre (WHEAP). L'une des principales conclusions de la conférence fut la reconnaissance de l'étude de l'architecture en terre en tant que discipline à part entière. Cette appréciation grandissante implique de nombreuses possibilités pour diffuser et approfondir les connaissances traditionnelles et nouvelles en matière de conservation d'architecture de terre.

C'est également suite à Terra 2008, que l'intérêt pour une étude et un inventaire détaillé a été confirmé. L'étude a été menée par CRAterre-ENSAG, le Centre de recherche et d'application en terre de l'École d'Architecture de Grenoble (France) et avait pour objectif d'établir en premier lieu un inventaire actualisé des biens en architecture de terre inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et sur les Listes indicatives. Puis, d'établir les bases d'une analyse à partir d'un questionnaire trilingue, sur l'état de conservation et de gestion des biens construits en terre, inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial. Cette analyse était structurée autour de quatre thèmes : I- Typologies et modes de construction. II- Situation actuelle des biens. III- Menaces exercées sur les biens. IV- Priorités d'action. Cette étude a été l'occasion de mettre au point un fichier experts et de gestionnaires de sites et institutions nationales compétentes.

Cette étude permet une meilleure connaissance des biens, d'identifier les questions clés et les besoins pour mieux cibler à la fois la programmation et les contenus des activités de sauvegarde et de formation. L'analyse est d'autant plus importante pour le Centre du patrimoine mondial qui gère des projets de conservation de l'architecture de terre, et doit programmer les actions prioritaires à mener.

En 2012, l'inventaire de l'architecture de terre du patrimoine mondial a été finalisé et a permis de démontrer l'importance de la présence de l'architecture en terre dans des biens inscrits. Il est disponible en ligne et comprend 150 biens classés par régions (Afrique, États Arabes, Asie-Pacifique, Europe et Amérique du Nord et Amérique latine et Caraïbes). Il présente des données collectées auprès des gestionnaires des sites, synthétisées sous forme de fiches illustrées, qui restituent le bien dans son contexte géographique et culturel, et décrit les caractéristiques et les spécificités concernant l'usage de la terre.

Voir programme en ligne sur le site : <http://whc.unesco.org/fr/activites/21/> (voir documents 2 et 3)



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(17) Soutien au programme thématique sur les Petits États Insulaires en Développement (PEID), appui au séminaire des Seychelles

Les Petits États Insulaires en Développement (PEID) sont des îles de la mer des Caraïbes et de l'océan Atlantique, Pacifique et Indien. Ces îles souvent petites, relativement isolées, vulnérables aux défis environnementaux, et possèdent un patrimoine culturel et naturel de valeur. En juin 1992, à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, les PEID furent reconnus comme un groupe distinct de pays en voie de développement. En 2005, la 29e session du Comité du patrimoine mondial (Durban, 2005) a adopté le Programme du patrimoine mondial pour les PEID (<http://whc.unesco.org/fr/sids/>).

Le Centre du patrimoine mondial a organisé un atelier « sous régional » de renforcement des compétences des Petits États Insulaires en Développement (PEID) de l'océan Indien. L'atelier était centré sur la gestion des biens du Patrimoine mondial comme levier du développement durable local et s'est tenu du 30 avril au 3 mai 2012, à Victoria, au Seychelles.

Quatorze personnes de 5 États parties (Maurice, Seychelles, Comores, Maldives et Madagascar) ont participé ainsi que des représentants de l'African World Heritage Fund, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des correspondants du programme des PEID des Caraïbes et du Pacifique. Il a permis l'élaboration du premier Plan d'action pour les PEID de l'Océan indien qui devait servir à mobiliser des partenaires et des fonds et fournira un cadre pour un programme d'activités spécifiques.

La Convention France-UNESCO a apporté un appui au projet en mobilisant des fonds complémentaires pour la prise en charge d'un participant.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(18) Soutien à la formation internationale en France à la gestion des sites du patrimoine mondial. Appui au Pôle international francophone (PIF)

La gestion d'un site patrimonial dépasse aujourd'hui largement le cadre de la conservation. Elle concerne aussi bien la protection du site, sa valorisation, tous les dispositifs d'accueil des visiteurs et de gestion des flux, que son implication et participation au développement d'un territoire, le respect de l'environnement, son insertion dans le développement économique local, etc. La fonction de responsable ou gestionnaire de site s'est développée depuis plusieurs années pour les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ; on la trouve également en France par exemple dans les sites labellisés « Grands Sites de France ». Toutefois on constate dans le monde que la formation et le renforcement des compétences restent trop faibles par rapport aux besoins pour assurer la bonne conservation et valorisation du patrimoine quel qu'il soit.

La Convention France-UNESCO accompagne depuis 2007 les initiatives de formation et renforcement des compétences en matière de gestion du patrimoine.

Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO a encouragé la France à organiser des formations à la gestion des sites patrimoniaux à l'attention des francophones, pour améliorer la formation de ces professionnels, voire susciter le développement de cette fonction et la protection de sites peu ou pas protégés. C'est ainsi que l'Institut Universitaire Professionnalisé Denis Diderot (Université de Bourgogne, France), l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM) du Campus de Cluny et le site archéologique de Bibracte (France) avec l'appui du ministère français de la Culture, ont décidé de mettre en place, en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, un cycle de formation internationale à destination de professionnels francophones du patrimoine. La direction du patrimoine (qui s'intitulait à l'époque la Direction de l'architecture et du patrimoine) du ministère français de la Culture, et la Convention France-UNESCO, plusieurs sites du patrimoine mondial, de même que le Réseau des Grands Sites de France (RGSF), et le site archéologique de Bibracte ont contribué à la préparation et à la tenue de la première édition de la formation en 2007 au Campus de Cluny de l'École nationale supérieure des Arts et Métiers. Elle a rassemblé vingt-sept participants provenant de douze pays, professionnels en activité pour la plupart, de haut niveau, sélectionnés parmi plus d'une soixantaine de candidatures.

La deuxième édition de cette formation a eu lieu du 22 au 28 mars 2009. Par la suite, de nouveaux partenaires ont décidé de participer et de soutenir le projet de formation : la Commission Nationale française pour l'UNESCO, le Réseau des Grands sites de France, ICOMOS France, le ministère français de l'Ecologie et le ministère français des Affaires Etrangères et la troisième édition fut placée sous la responsabilité du Réseau des Grands Sites de France et a eu lieu en 2011. Afin de coordonner et assurer des formations, le Pôle international francophone de formation et d'échanges des gestionnaires de sites patrimoniaux (PIF) a été créé en 2010 sous l'égide du RGSF et a conçu, organisé et mis en



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

œuvre avec ces partenaires une série de formations en 2009, 2011, 2013 et 2015, mais également des ateliers thématiques.

La Convention France-UNESCO, grâce à l'appui financier du ministère français de la Culture et du ministère français des Affaires Etrangères, a apporté un soutien à l'organisation des formations, en cofinçant la prise en charge des frais de plusieurs participants et en permettant l'organisation de séances de conclusion au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les formations intensives organisées tous les deux ans propose dans un premier temps le partage d'expériences, des travaux en groupe et des conférences d'experts ainsi que des visites de terrain puis quelques jours d'immersion à la carte dans un site spécifique choisi en fonction des besoins et du profil de chaque stagiaire. Une séance de conclusion collective réunissant les participants et les partenaires du PIF permet de faire le point et de tirer les enseignements de la formation.

Le PIF/RGSF a également créé et mis en ligne, avec l'appui de la Convention France-UNESCO, une plateforme d'échange sur internet constituant un outil de communication entre gestionnaires ayant participé aux formations et avec un réseau de professionnels du patrimoine. Le développement, l'actualisation et la gestion de la plateforme d'échanges et de formation est destiné à prolonger les actions de formation menées dans le cadre du Pôle, et en constitue le complément. Elle doit permettre aux gestionnaires de sites ayant participé à des formations, de disposer en continu d'un centre de ressources documentaires francophones tenu à jour, de la mise à disposition d'un espace membres, d'exemples de bonnes pratiques, et d'un outil de type « questions-réponses » ,permettant l'échange direct d'expériences entre gestionnaires. Cette plateforme très dynamique a rencontré un vif succès depuis sa création auprès des participants à la formation et est devenue un réseau international.

(19) Stratégie globale : Valorisation des paysages culturels de l'agro-pastoralisme

Le pastoralisme est défini comme un système d'élevage qui utilise en grande partie les ressources végétales spontanées pour le pâturage, le plus souvent de façon extensive, soit sur l'exploitation même, soit dans le cadre de la transhumance ou du nomadisme. C'est une des pratiques les plus anciennes de l'activité humaine, répandue dans le monde entier et qui concerne différents types d'élevage, elle est intimement liée à l'environnement et s'appuie sur une interaction subtile entre l'humain et le paysage. Les paysages culturels pastoraux sont complexes et multiformes. Les paysages culturels permettent de rendre compte de cette interaction entre l'homme et la nature.

La France a apporté un appui à l'organisation de plusieurs réunions d'experts, organisées pour certaines par le Centre du patrimoine mondial dans le cadre de la Convention France-UNESCO, qui ont contribué à l'identification des valeurs du patrimoine de l'agro-pastoralisme et des enjeux de la prise en compte des paysages agro-pastoraux. C'était l'occasion de mener une réflexion collective et opérationnelle sur ce thème dans la région méditerranéenne.

La première réunion thématique d'experts sur les paysages culturels de l'agro-pastoralisme méditerranéen a été organisée par l'État Français et s'est tenue du 20 au 22 septembre 2007 à Meyrueis, en Lozère (France). Cette réunion avait pour objectif de constituer un réseau d'experts international, d'identifier et de caractériser le patrimoine de l'agro-pastoralisme, de le décrire et de l'analyser afin de le valoriser sans le « muséifier ». Cette rencontre a accueilli 44 participants, représentant 9 pays du bassin méditerranéen, ainsi que le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICOMOS, l'UICN, l'EFNCP (Forum européen pour la conservation de la nature et le pastoralisme), l'État français, les collectivités régionales, départementales et locales françaises. Cette réunion a permis de constituer un réseau d'experts internationaux sur l'agro-pastoralisme.

Par la suite, une deuxième réunion thématique d'experts a eu lieu du 12 au 14 novembre 2009 à Tirana, en Albanie, sur le thème « Pastoralisme méditerranéen : patrimoine culturel et paysager et développement durable », et a été organisée par l'Université Européenne de Tirana, la Mountain Areas Development Agency (MADA), l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier-Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes avec le soutien du Centre du patrimoine mondial, du ministère français de l'Écologie et du ministère français de la Culture dans le cadre de la Convention France-UNESCO.

Cette deuxième réunion, qui s'inscrivait dans un effort collectif de valorisation et d'identification des patrimoines du global au local, dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial de 1972, a permis d'approfondir les questions de patrimonialisation du pastoralisme et de ses liens avec le développement durable. Elle a notamment confirmé l'intérêt pour le pastoralisme et la pertinence de cette thématique par rapport à la catégorie « paysage culturel évolutif ». Environ 40 experts ont participé à cette rencontre et ont

présenté des réflexions aussi bien sur des aspects sociaux, culturels, bio-zootechniques et agricoles, que sur des questions de gestion du territoire et de politiques d'aménagement. À l'issue de cette réunion, les participants ont validé une recommandation qui identifie les grands axes prioritaires. Les actes de cette réunion ont été publiés dans la collection du CIHEAM « Options méditerranéennes », et sont accessibles en ligne.

A la suite de la réunion de Tirana, dans la continuité de la décision prise à Meyrueis, en 2009, un site internet spécifique dédié au pastoralisme intitulé réseau méditerranéen « Pastoralisme et Société » a été créé avec pour objectif de fournir une plateforme d'échange et un outil de travail commun au réseau d'experts. Lancée par le CIHEAM-IamM avec l'appui de la Convention France-UNESCO, cette plateforme rassemble des chercheurs, des opérateurs et des institutions liés au pastoralisme pour sa reconnaissance en tant que patrimoine culturel et paysager au sens de la Convention du patrimoine mondial de 1972. Ce réseau qui concerne principalement l'aire méditerranéenne (l'Europe du Sud-Ouest, la région Balkanique, le Maghreb et le Proche-Orient) a pour objectif d'approfondir les relations entre l'homme et la nature et plus précisément entre, le patrimoine culturel et paysager le développement durable des zones et des économies pastorales dans la région méditerranéenne.

En 2011, *Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen* (France) ont été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial, lors de la 35^e session du Comité du patrimoine mondial (Paris, 2011) et le Comité a recommandé entre autres à la France, État partie à la Convention du patrimoine mondial de poursuivre les travaux engagés au niveau international pour mieux documenter les paysages culturels de l'agro-pastoralisme afin de promouvoir les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial d'autres biens qui reflètent des réponses culturelles distinctes et exceptionnelles associées à des variantes du pastoralisme méditerranéen.

Dans la suite logique de la Décision du Comité du patrimoine mondial et de la poursuite de la réflexion de fonds sur les paysages de l'agro-pastoralisme, une troisième réunion internationale d'experts a été organisée, qui s'est tenue du 1 au 5 octobre 2012 à Montpellier et sur le site du Patrimoine mondial des Causses et des Cévennes en France.

Intitulée « Patrimoine culturel et développement économique durable : quelle gouvernance et gestion territoriale ? Les Causses et les Cévennes : L'expérience d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial et coopération avec les pays du bassin méditerranéen », la réunion a été organisée par l'Association de valorisation des espaces des Causses et des Cévennes (AVECC), le Centre International des Hautes Études Agronomiques Méditerranéenne - Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (CIHEAM-IamM), l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO dans le cadre de la Convention France-UNESCO, sous les auspices du ministère français de l'Écologie, du ministère français de la Culture et avec le soutien du Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH). Elle s'est déroulée à Montpellier au CIHEAM et sur le site des Causses et les Cévennes.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Cette troisième rencontre internationale sur les paysages culturels de l'agropastoralisme était centrée sur la promotion des paysages culturels de l'agropastoralisme et sur la gouvernance des sites et sur le partage de l'expérience d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial et le développement d'échanges avec les pays du bassin méditerranéen. Elle a permis la capitalisation des expériences des Causses et Cévennes et le développement de la coopération avec les pays du bassin méditerranéen pour l'identification de nouveaux paysages culturels agro-pastoraux (chercheurs et représentants des États parties) et d'engager une réflexion sur la gouvernance spécifique des biens de grande ampleur.

Cette semaine d'échanges, qui a réuni une centaine de participants, a permis de mobiliser plusieurs experts des pays du pourtour méditerranéen et des États Arabes, des représentants de sites du patrimoine mondial de Suède et des Pays-Bas, un certain nombre d'institutions telles que la FAO, l'ICOMOS, l'ICCROM et l'UICN, ainsi que les institutions en charge de la gestion du bien, des instituts de recherche et des élus des réseaux (Association des biens français du patrimoine mondial et le Réseau des grands sites de France (RGSF)). Ces rencontres comprenaient trois volets principaux. Un premier séminaire à Montpellier, qui a présenté d'une part les cadres normatifs internationaux en matière de patrimoine, et d'autre part l'expérience française et l'élaboration du dossier d'inscription. Puis, trois journées et demi de terrain et d'échanges qui se sont déroulées sur le territoire des Causses. Pour clore cette semaine, trois réunions publiques ont été organisées dans trois villes différentes pour compléter les échanges sur le terrain, permettre d'informer les habitants et d'échanger avec les acteurs locaux sur les questions de gestion-préservation-développement du patrimoine agropastoral. Chaque réunion thématique a permis de présenter un exemple décliné au niveau international et un exemple décliné au niveau local. Cette semaine de rencontres a permis de valoriser la Convention du patrimoine mondial, les paysages culturels en général au niveau local et international, les acteurs locaux, habitants, agriculteurs et exploitants, élus, et parties prenantes ainsi que le rôle de la culture et du patrimoine dans le développement socio-économique. Elle a également offert l'occasion de partager des expériences au niveau local et international concernant les enjeux de protections et de gestion des paysages culturels traditionnels et l'identification des paysages culturels d'agropastoralisme.

Finalement, elle a permis de créer des échanges inter-universités et de mise en réseau, d'identifier des demandes et des besoins en matière de formation et gestion, de produire des outils de formation, ainsi que de faire un inventaire des biens du patrimoine mondial (inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et sur les Listes Indicatives) relevant de pratiques agricoles et pastorales.

(20) Séminaire aux Salines Royales d'Arc et Senans (France) sur le Tourisme et sites du Patrimoine Mondial

Un séminaire international d'experts centré sur le « Tourisme et sites du Patrimoine Mondial » s'est tenu du 6 au 8 mars 2008 à la Saline d'Arc et Senans, France. (La Saline fait partie *De la grande saline de Salins-les-Bains à la saline royale d'Arc-et-Senans la production du sel ignigène*, bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1982).

Cet atelier était la première rencontre d'une initiative destinée à augmenter le profil de gestion touristique sur les sites du patrimoine mondial et à fournir aux entités de gestion de sites un ensemble de principes, instruments et méthodes améliorant ainsi leurs compétences et capacités techniques. Un groupe de liaison représentant l'UNESCO et le Centre du patrimoine mondial avec l'appui de la Convention France-UNESCO, de nombreuses agences internationales non-gouvernementales et des représentants de divers ministères et sites français y ont participé. La gestion du tourisme et de l'usage public dans les régions protégées en général et sur les sites du patrimoine mondial en particulier a fait l'objet de discussions lors de nombreuses réunions. Le but de cette initiative est d'appréhender les obstacles se présentant et de fournir aux gestionnaires de sites des perspectives nouvelles et des outils innovants pour contourner ces obstacles, augmenter l'efficacité de la gestion, développer des mécanismes de financement durable et la capacité des gestionnaires à travailler conjointement avec les différentes parties prenantes.

Actuellement, les pressions imprévues et incontrôlées exercées par le tourisme sont une des préoccupations principales sur les sites du patrimoine mondial avec le développement d'infrastructures impropres aux valeurs universelles exceptionnelles de ces sites. Alors que les pressions s'accroissent, les organisations consultatives du Centre du patrimoine mondial, l'UICN, l'ICOMOS, l'ICCROM ainsi que d'importantes parties prenantes tels la Banque mondiale et l'OMT n'étaient pas encore en mesure de fournir des politiques et des approches communes sur les questions de développement et de gestion touristique. Il était souhaité que cet exercice non seulement développe une méthode de travail commune mais conduise également à l'adoption d'une série d'outils de gestion qui formerait la base d'un programme du patrimoine mondial de gestion touristique/ et des visiteurs. Ceci conduirait à la formation d'un cadre d'experts se servant de méthodes similaires et travaillant sur des sites préalablement choisis du patrimoine mondial, formant le personnel du site aux méthodes communes; et faciliterait la création de réseaux ou de plateformes régionales ou locales de formation en se servant des sites du patrimoine mondial comme points d'ancrage pour la formation.

Par la suite, la réflexion s'est poursuivie, et plusieurs ateliers ont été organisés aboutissant à l'élaboration d'un Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme durable, adopté par le Comité du patrimoine mondial à sa 36e session (Saint-Petersbourg, 2012).



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(21) Séminaire de Cinque Terre (Italie) sur les paysages culturels

En 1992, le Comité du patrimoine mondial a modifié les Orientations pour l'inscription des paysages culturels sur la Liste du patrimoine mondial. Ainsi, ils ont été définis comme des « ouvrages combinés de la nature et de l'homme », tel qu'indiqué dans l'Article I de la Convention du patrimoine mondial de 1972.

Dans le cadre de la Stratégie globale, des études et des conférences ont eu lieu sur le thème des paysages culturels en Afrique, dans la région Asie-Pacifique, dans la région des Andes, et en Europe (Ouest et Est). En 1999, un séminaire a été organisé sur la gestion des paysages culturels en Slovaquie. Les experts ont proposé de préparer un Guide pour la gestion des paysages culturels afin d'aider les gestionnaires de ces sites qui recouvrent une grande variété de manifestations interactives entre l'homme et son environnement naturel. En 2000, l'UNESCO avec l'appui de la Convention France-UNESCO a pris en charge la participation de cinq experts et a participé à l'atelier de préparation au guide, et en 2001, huit experts ont participé à la réunion finale se tenant à Cinque Terre, en Italie, du 18 au 20 mars 2001. (Le bien *Portovenere, Cinque Terre et les îles (Palmaria, Tino et Tinetto)* est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1997.)



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(22) « Travaux publics et patrimoine ». Séminaire international à Paris (France) sur les ponts

Reliant les rives et les cultures, le pont est un ouvrage qui a acquis aujourd'hui une valeur symbolique forte, qu'il soit un témoignage d'histoire ou une création contemporaine. La reconstruction du pont de Mostar (qui fait partie du bien inscrit en 2005 sur la Liste du patrimoine mondial : *Quartier du Vieux pont de la vieille ville de Mostar*, Bosnie-Herzégovine) en a été un exemple particulièrement éloquent, de même que, plus récemment, l'émotion soulevée par les destructions (Bordeaux, France) comme les constructions (Dresde, Allemagne), et les nombreux cas auxquels est confronté le Comité du patrimoine mondial.

Du point de vue patrimonial, de nombreux ponts protégés au titre national ou inclus dans les sites du patrimoine mondial sont aujourd'hui menacés. Comment concilier les nouveaux usages et les règles de restauration à l'identique, le respect de l'authenticité et les impératifs de circulation, de sécurité ? La construction des nouveaux ponts, dans les sites protégés, peut-elle valoriser leur caractère ? Comment concilier les impératifs de l'aménagement et le développement économique sans altérer la dimension patrimoniale du paysage ?

De même, de nombreux projets d'infrastructure et de construction de ponts peuvent poser des problèmes d'impacts négatifs sur les sites et les paysages qui doivent être évalués et intégrés dans la définition et la conception de projets. Car l'enjeu est la gestion du changement et un développement durable du territoire où la culture et le patrimoine trouvent leur place.

Ce séminaire international a eu lieu du 26 au 28 novembre 2008 à Paris, France, sous les auspices de l'UNESCO. Il a été cofinancé par l'Institut national du patrimoine (INP) et la Cité de l'architecture et du patrimoine, avec la participation de la Commission Nationale Française, de l'École nationale des Ponts et Chaussées et le ministère français de la Culture dans le cadre de la Convention France-UNESCO. Il a permis de faire le point sur les aspects patrimoniaux liés à ce type de construction, le degré de connaissances et d'inventaire ; les protections à mettre en œuvre et les lacunes ; les problématiques de restauration et mise en valeur ; l'usage à réserver à des ponts désaffectés etc. Plusieurs intervenants ont présenté des cas intéressants liés aux choix sur les questions d'authenticité et aux contraintes de restauration et de mise aux normes. De nombreux projets contemporains ont fait l'objet de présentations qui ont mis en valeur la complexité de ce type d'opération, le décalage de culture professionnelle et principalement les problèmes de gouvernance en matière de projets d'infrastructure et d'harmonisation des processus de décision au niveau local et national.

Afrique : Projets Régionaux

(23) Formation « Patrimoine culturel et développement local », 18-21 novembre 2008, Porto Novo, Bénin

La première session de formation du programme « Patrimoine culturel et développement local » a eu lieu à Porto Novo, Bénin, du 18 au 21 novembre 2008 et a réuni des élus du Bénin, Togo et Burkina Faso. Ce séminaire de sensibilisation aux liens entre patrimoine culturel et développement local, en Afrique, organisé à l'intention des élus et techniciens des autorités locales africaines, à l'École du patrimoine africain (ÉPA) a reçu l'appui de la Convention France-UNESCO, a été planifié conjointement avec l'atelier des Directeurs du patrimoine culturel du programme « Africa 2009 ».

Une première journée d'introduction technique sur le sujet du patrimoine culturel a été dédiée exclusivement aux élus et techniciens municipaux. Une visite de Porto Novo et du travail en faveur du patrimoine conduit par la Ville - entre autres dans le cadre de la coopération décentralisée avec la Ville de Lyon, France, - a permis de présenter une étude de cas à analyser lors des sessions successives.

Les deux journées suivantes du 19 et 20 novembre 2008, en revanche ont été dédiées au dialogue entre les niveaux central et local de décisions. Les Directeurs du patrimoine ont pu aborder la question de la décentralisation dans leurs pays et échanger avec les élus présents.

Des thématiques se sont dégagées à partir des premiers débats et un travail en ateliers définis par les participants a été organisé notamment sur :

- Relations institutionnelles et dispositions dans les institutions;
- Potentiels financiers économiques et sociaux;
- Réglementation urbaine, plan de développement, permis de construire;
- Formation / renforcement des compétences.

La clôture conjointe d'« Africa 2009 » et de la formation pour les élus s'est déroulée le vendredi 21 novembre 2008, en présence du Ministre de la Culture du Bénin.

Les recommandations de l'atelier, ainsi que les conclusions des quatre groupes de travail, sont disponibles dans un document de synthèse.

(24) Patrimoine urbain et développement local en Afrique : participation aux Sommets Africités

La Convention France-UNESCO a développé plusieurs activités centrées sur la problématique du développement durable local et des patrimoines et ce en particulier en Afrique.

A partir de 2003, elle a été à l'initiative de l'organisation de sessions spéciales sur le patrimoine et le développement local à l'occasion des Sommets Africités. Trois sessions ont été organisées, au Sommet Africités 3, qui s'est tenu du 2 au 6 décembre 2003 à Yaoundé au Cameroun, au Sommet Africités 4, qui a eu lieu du 18 au 24 septembre 2006 à Nairobi au Kenya, et finalement, au Sommet Africités 5, qui a été organisé du 1 au 5 décembre 2009 à Marrakech au Maroc. Ces sessions ont été l'occasion tour à tour de fédérer et de sensibiliser les acteurs africains autour du rôle possible du patrimoine comme moteur de développement territorial et de lancer des projets pour développer des outils de sensibilisation ou de renforcement des compétences, voir des projets opérationnels.

Le Sommet Africités 3 (Yaoundé, Cameroun, 2003), qui avait comme thème « Accélérer l'accès aux services de base au sein des collectivités locales africaines », a été l'occasion pour le Partenariat pour le développement municipal (PDM) et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO dans le cadre de la Convention France-UNESCO d'entreprendre une collaboration visant à faire entrer la problématique du patrimoine dans les préoccupations des municipalités africaines. Cette session spéciale a mené au développement d'un manuel « Patrimoine culturel et développement local. Guide à l'attention des collectivités locales africaines », qui a été conçu comme un véritable outil d'aide à la décision, mais aussi de sensibilisation des élus aux enjeux de la protection et de la valorisation de leur patrimoine. Cet ouvrage, conçu à la demande des élus des villes africaines, a été coédité par la Convention France-UNESCO et CRATerre-ENSAG, et publié par l'UNESCO en 2006.

Le Sommet Africités 4 (Nairobi, Kenya, 2006) avait pour thème « Construire des coalitions locales pour la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le Développement au sein des collectivités locales africaines ». Le programme général du sommet se structurait autour de huit sessions thématiques, correspondantes aux huit objectifs du millénaire, et de sessions spéciales, centrées sur de thématiques plus restreintes. La Convention France-UNESCO avec le soutien du ministère français de l'Équipement, du ministère français des Affaires étrangères et du ministère français de la Culture, a de nouveau été présente à Africités en organisant une deuxième session qui portait cette fois-ci sur un élargissement de la réflexion. Cette session spéciale « Patrimoine culturel des villes et territoires, les enjeux du partenariat » qui a eu lieu le 20 septembre 2006 au cours d'Africités 4, et a été organisée en coopération avec le Centre du patrimoine mondial et la mission Val de Loire. Elle a permis de poursuivre la réflexion sur le rôle de la culture et du patrimoine dans le développement et

de présenter et de distribuer le manuel « Patrimoine culturel & développement local – Guide à l'attention des collectivités locales africaines ».

A cette occasion, les élus ont souligné l'importance primordiale de la formation à l'attention des décideurs mêmes ainsi que des techniciens municipaux, et ont demandé au Centre du patrimoine mondial d'élaborer et de mettre en œuvre des formations à la gestion des ressources patrimoniales et culturelles. La première étape pour réfléchir à une stratégie globale de formation et aux modalités de sa mise en place a consisté en une réunion de trois jours à Paris, France, en septembre 2007. Ces journées ont permis de faire se rencontrer des acteurs essentiels dans le domaine du patrimoine et de l'urbanisme et des collectivités locales en Afrique, d'évaluer leurs complémentarités et de faire le point sur les attentes de chacun par rapport aux formations à mettre en place.

Sur la base des résultats de ces rencontres, une phase pilote de deux ans (2008-2009) a été lancée pour la mise en œuvre de ces formations. La Convention France-UNESCO et le PDM, rejoints depuis 2008 par l'Association internationale des maires francophones (AIMF), étaient les maîtres d'ouvrage de ce projet, avec l'assistance technique de CRATERRE-ENSAG. En 2008, la première formation du programme « Patrimoine culturel & développement local » a eu lieu du 18 au 21 novembre à Porto-Novo, Bénin, et a réuni des élus du Bénin, du Togo et du Burkina Faso. Ce séminaire de sensibilisation a été organisé conjointement avec l'atelier des directeurs du patrimoine culturel du programme Africa 2009, avec l'appui de la Convention France-UNESCO et a été accueilli à l'École du patrimoine africain (ÉPA).

Par la suite, en 2009, des formations nationales ont été organisées au Mali et en Mauritanie. Une proposition de projet a été déposée auprès de l'Union européenne, dont le montage a été porté par la Convention France-UNESCO qui a assuré l'ingénierie de projet. Le projet retenu pour financement par l'Union Européenne avait l'AIMF pour chef de file pour permettre de développer notablement l'activité sur trois ans avec l'appui du Centre du patrimoine mondial dans le cadre de la Convention France-UNESCO. Ce projet, qui répondait à une exigence clairement exprimée par les élus africains, prévoyait l'organisation de quatre sessions de sensibilisation et deux ateliers d'échange pour les élus, ainsi que quatre sessions de formation et deux cours d'approfondissement pour les techniciens municipaux. A cela s'ajoutait un volet « approfondissement de la connaissance », qui permettrait de cadrer les contenus de formation au début du projet, et un volet « diffusion communication » sur le projet et ses enjeux.

Le Sommet Africités 5 (Marrakech, Maroc, 2009) a réfléchi sur « La réponse des collectivités locales et territoriales africaines à la crise globale : promouvoir le développement local durable et l'emploi ». Lors de ce sommet, la Convention France-UNESCO a coordonné la participation de l'UNESCO à une 3^e session spéciale de formation « Patrimoines et développement : la diversité comme alternative ». Cette session de formation a été financée par l'Union Européenne et pilotée par l'Association Internationale des Maires francophones (AIMF). Environ soixante participants ont assisté à la session dont de nombreux maires.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Cette cinquième édition d'Africités est apparue comme le « sommet de la maturité ». Depuis la première session « Villes africaines et patrimoines » organisée par l'UNESCO dans le cadre de la Convention France-UNESCO en 2003, les collectivités locales africaines se sont emparées de la question du patrimoine. On a constaté notamment que plusieurs propositions d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial ont été réalisées à l'initiative des collectivités concernées et des expériences d'inventaire ou de restauration ont été réalisées dans de nombreuses villes.

Par ailleurs, on a pu constater également une évolution dans la manière de considérer le patrimoine, qui est vu maintenant de manière plus large et comprend également le patrimoine architectural et urbain, les lieux de mémoire, les pratiques et les expressions culturelles. Les présentations ont démontré la volonté politique des élus à être impliqués dans la préservation du patrimoine et l'identité culturelle. Elles ont également démontré que la coopération entre gouvernements locaux, organismes de gestion du patrimoine national et universités devenaient plus solide et structurée. En ce sens, des recommandations qui s'inscrivaient dans la continuité du travail engagé depuis 2003 furent adoptées et communiquées dans les documents officiels du Sommet.

Finalement, le projet « Patrimoine culturel et enjeux territoriaux en Afrique francophone » a pris fin en 2012. Les résultats de projets ont fait l'objet d'une synthèse sous forme de manuel. Ce manuel, conçu comme un outil d'aide à la décision s'inscrit en appui aux politiques du patrimoine engagées par les collectivités territoriales africaines, dans un contexte où les acteurs locaux jouent un rôle croissant. Cet ouvrage destiné en priorité aux élus et techniciens municipaux, intéresse également les professionnels du patrimoine a été publié en décembre 2012.

(25) Publication de : « Patrimoine culturel et développement local. Guide à l'attention des collectivités locales africaines ». Développement d'un programme de formation

Le Manuel « Patrimoine culturel et développement local. Guide à l'attention des collectivités locales africaines », coédité par la Convention France-UNESCO et CRATerre-ENSAG en 2006, a été conçu comme un véritable outil d'aide à la décision, mais aussi de sensibilisation des élus aux enjeux de la protection et de la valorisation de leur patrimoine. Il vise à impulser une nouvelle dynamique et mise sur la spécificité culturelle et patrimoniale des collectivités locales africaines comme levier de développement territorial.

Ce guide a été rédigé avec l'appui du Centre du patrimoine mondial, l'équipe de la Convention France-UNESCO, de l'École du patrimoine africain (EPA), de l'École africaine des métiers de l'architecture et de l'urbanisme (EAMAU) et du Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) et il a été lancé au cours du Sommet Africités 4 (Nairobi, Kenya), dans une session spéciale « Patrimoine culturel des villes et territoires, les enjeux du partenariat », le 20 septembre 2006. Il répond à la demande des maires africains formulée pendant la session spéciale « Villes africaines et patrimoine » organisée par le Centre du patrimoine mondial et la Convention France-UNESCO lors du Sommet Africités 3 qui s'est tenu en 2003 à Yaoundé, au Cameroun.

Ce manuel est un document de sensibilisation sur les enjeux de la protection et de la valorisation du patrimoine et, de façon plus générale, sur la pertinence d'un projet culturel global comme composante d'une politique de développement territorial, économique et social. Il est le résultat de la grande implication et participation de plusieurs professionnels africains. Un appel à participation a été lancé sur le continent Africain à plus de 250 professionnels dans le champ de la culture afin de contribuer sur un certain nombre de thématiques sélectionnées. Après une brève section méthodologique, le guide présente notamment une série d'études de cas de plusieurs pays d'Afrique, qui montrent la variété et la richesse du patrimoine culturel africain et les moyens de le sauvegarder.

Le guide est structuré en trois parties :

- Un chapitre de définitions illustré, fournissant des réponses à des questions sur la définition du patrimoine, et plus particulièrement, le patrimoine Africain.
- Un deuxième chapitre dédié aux liens existant entre les ressources du patrimoine et le développement du territoire, il aborde les questions suivantes: pourquoi devrions nous nous intéresser au patrimoine ? Comment pouvons-nous intégrer le patrimoine dans les politiques d'aménagement régionales ? Comment pouvons-nous réconcilier le patrimoine et modernité ?
- Une troisième partie donne des indications pour la mise en œuvre d'une politique de développement intégrant le patrimoine culturel et fournissant une série d'exemples sur les opérations.

Ce livre largement diffusé lors du Sommet Africités 4 en 2006 et à travers les réseaux des partenaires de l'UNESCO, a connu un grand succès et a été réimprimé en septembre 2007.

(26) Rencontre de Durban (Afrique du Sud) sur les biens transfrontaliers en Afrique

En Afrique, le patrimoine naturel doit bien souvent sa pérennité à son intégration dans des systèmes des croyances et des cultures partagées. Par ailleurs, de nombreux biens culturels et naturels se révèlent transfrontaliers — soit qu'ils sont protégés par les mêmes croyances dans des pays différents, soit qu'ils relèvent de techniques de construction identiques dans divers pays, etc. D'où l'importance de considérer les biens africains dans leur double composante naturelle et culturelle, comme dans leur dimension transfrontalière. Ce sur quoi permettait d'insister la « Réunion interafricaine sur la désignation et la mise en œuvre de plans de gestion pour les biens naturels transfrontaliers désignés ou en cours de désignation au titre du patrimoine mondial ».

L'atelier organisé en marge du Ve Congrès mondial sur les parcs de l'UICN qui a eu lieu à Durban, Afrique du Sud, en septembre 2003, a réuni 76 participants (dont 16, provenant majoritairement d'Afrique francophone, ont vu leur participation prise en charge dans le cadre de la Convention France-UNESCO) qui ont apporté une contribution à l'orientation globale et au développement futur en matière de conservation et de gestion des aires protégées, ainsi qu'au développement de réseaux de gestionnaires de sites.

Cet atelier a été un des jalons de la réflexion sur la notion de site transfrontalier ou transnational et en série. L'inscription de nouveaux biens en série comme les *Forêts humides de l'Atsinanana* de Madagascar ou la préparation de nouvelles propositions d'inscription transfrontalières comme le *Trinational de la Sangha* un complexe forestier partagé entre le Congo, le Cameroun et la République Centre Africaine, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2012, sont la concrétisation des recommandations développés à Durban. Le travail sur les sites en séries ne se limite pas aux seuls biens naturels mais embrasse également des biens complexes culturels.

Les résultats du Ve Congrès mondial sur les parcs de l'UICN qui a eu lieu à Durban, Afrique du Sud, en septembre 2003 sont publiés dans les Cahiers du Patrimoine mondial n°16 (Janvier 2005).



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(27) Semaine de rencontres à Paris (France) des directeurs du patrimoine culturel de l'espace subsaharien francophone

Le ministère français de la Culture et les Directions générales des patrimoines de plusieurs pays africains ont organisé dans le cadre de la Convention France-UNESCO, une semaine de rencontres des directeurs du patrimoine de l'espace subsaharien francophone, en coopération avec l'Institut national du patrimoine, le Musée du quai Branly, le Centre des Monuments nationaux, l'Université numérique Francophone Mondik, le Conseil international des musées (ICOM) et le Centre du patrimoine mondial. Cette activité s'inscrivait en aval de l'exercice du second cycle du Rapport Périodique pour l'Afrique. Les représentants du Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Cameroun, Congo, Mali, Niger, République démocratique du Congo et le représentant de l'Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africain ont participé à cette semaine de rencontre.

Cette semaine a été lancée le 22 octobre 2012 par un séminaire sur « Le patrimoine des royaumes et empires africains : entre patrimoine public et patrimoine privé », et suivi par 4 journées d'échanges d'expertises, de rencontres et de débats avec des professionnels africains et institutions du patrimoine en France. Elle a permis d'interroger la prise en compte des modalités de gestion traditionnelles dans les systèmes de gouvernance des États aujourd'hui. Le 25 octobre était une journée de réflexion plus particulièrement centrée sur les défis et les enjeux de la conservation, la gestion et la valorisation du Patrimoine mondial dans les politiques de développement et d'aménagement et l'implication des populations locales. L'objectif était d'identifier des projets qui puissent plus particulièrement être développés dans le cadre de la Convention France-UNESCO.

(28) Soutien au second cycle du rapport périodique pour l'Afrique

Le rapport périodique sur l'application de la Convention du patrimoine mondial de 1972 au niveau national et au niveau des biens inscrits est un système de suivi de la Convention, mis en œuvre tous les six ans dans chaque région à travers l'engagement des États parties. Bien plus qu'un simple rapport administratif, il constitue l'opportunité de faire le point sur l'application de la Convention et la conservation des biens, d'identifier les défis, réactualiser les informations factuelles, développer des plans d'actions et surtout analyser les outils et méthodes pour renforcer la bonne gestion et conservation des biens du Patrimoine mondial. Ce double objectif, à la fois d'analyse et de prospective, à l'échelle nationale et locale, est particulièrement important et permet au fil des cycles de constituer une importante base de données sur le patrimoine mondial.

Pour l'Afrique, le premier cycle de rapport périodique a été lancé en Janvier 2000 et finalisé en 2002. Le second cycle du rapport périodique pour l'Afrique a été lancé en 2010 et finalisé en 2011.

Afin d'assister les États parties dans la mise en œuvre de cet exercice, le Centre du patrimoine mondial a organisé plusieurs réunions techniques réunissant par sous-régions les principaux protagonistes impliqués dans la mise en œuvre du rapport périodique pour l'Afrique. Le gouvernement français dans le cadre de la Convention France-UNESCO a contribué au co-financement de réunions et a participé à la réunion finale:

- réunion de lancement du second cycle du rapport périodique pour l'Afrique, accueilli par le Sénégal, à Dakar, du 20 au 22 janvier 2010, ayant réuni 42 États parties de l'Afrique de l'Ouest afin de partager les outils méthodologiques et stratégiques nécessaires à la préparation des différents rapports ;
- réunion du groupe sous régional francophone à Yaoundé, Cameroun;
- réunion finale au bien du patrimoine mondial, le *Dôme de Vredefort*, Afrique du Sud (février 2011).

Le rapport périodique pour l'Afrique a été présenté à la 35e session du Comité du patrimoine mondial (Paris, 2011) et ses principales conclusions sont :

1. renforcer les cadres législatifs et réglementaires des biens et des abords des biens du Patrimoine mondial afin de contenir les projets d'infrastructure et de développement ;
2. renforcer l'implication des communautés et populations dans les processus de prise de décisions et de gestion locale. Favoriser les retombées positives et directes des inscriptions de biens sur la Liste du patrimoine mondial auprès des communautés ;
3. Renforcer l'attention et le soutien du Comité du patrimoine mondial aux sites en zone post-conflit ;
- 4.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

5. Renforcer les capacités d'actions et d'intervention pour la mise en œuvre d'opérations de restauration et de conservation (à savoir, conservation, gestion des risques, interprétation et gestion des visiteurs, prise en compte des populations et des communautés) ;
6. Identifier les facteurs affectant les sites dans les années à venir (industries extractives, changement climatique, exploitations illégales des ressources biologiques...).

(29) Soutien aux collectivités africaines dans le domaine du patrimoine (projet UE-AIMF)

Un programme intitulé Patrimoine culturel et développement local a été initié en 2009 dans le cadre de la Convention France-UNESCO pour répondre aux demandes formulées lors des sessions spéciales des Sommets Africités sur le patrimoine et développement local en Afrique. Le projet avait pour objectif de renforcer les compétences des collectivités locales d'Afrique de l'Ouest. Il a été initié par la Convention France-UNESCO qui a apporté les fonds de lancement et fourni l'ingénierie de projet pour trouver les financements auprès de l'Union Européenne.

Porté finalement par l'Association Internationale des Maires francophones (AIMF) et financé par l'Union Européenne, il a été mis en œuvre en partenariat avec la Convention France-UNESCO et le Centre du patrimoine mondial qui ont apporté un appui technique. Le projet ciblait 5 pays : le Sénégal, le Bénin, la Mauritanie, le Cabo Verde et le Mali. La Convention France-UNESCO, en tant que membre du Comité de pilotage a participé aux sessions de formation et à la capitalisation des travaux.

Les participants à ces sessions furent sensibilisés à la valeur de leur patrimoine et invités à formuler et développer le projet culturel de leur commune. Une centaine de projets ont ainsi été élaborés dans les cinq pays bénéficiaires et dans des champs variés : patrimoine immobilier, itinéraires et parcours, musées, paysages culturels, lieux et espaces sacrés, patrimoine immatériel. Les projets produits soulignaient la maturité de la réflexion des communes et la diversité des approches patrimoniales. Certains d'entre eux ont ensuite été soumis à des bailleurs de fonds pour financement (notamment l'Union Européenne), ce qui garantissait la pérennité du projet.

En complémentarité de ces sessions techniques nationales, un séminaire d'échange régional a été organisé à Grand Bassam en Côte d'Ivoire du 7 au 9 octobre 2011, sur le thème Coopération entre État, collectivités locales et détenteurs traditionnels dans la gestion du patrimoine. (Il s'agissait du deuxième séminaire régional du projet, après celui du Cabo Verde en avril 2011. Il a permis de déclencher un dialogue entre directeurs du patrimoine et maires, renforçant ainsi leur coopération.

En conclusion du projet un ouvrage a été publié par l'AIMF, « Patrimoine culturel et enjeux territoriaux en Afrique francophone » en étroite collaboration avec l'équipe de la Convention France-UNESCO et le Centre du patrimoine mondial en décembre 2012. Cet outil conçu comme un outil d'aide à la décision s'inscrit en appui aux politiques du patrimoine engagés par les collectivités territoriales africaines, dans un contexte où les acteurs locaux jouent un rôle croissant. Cet ouvrage destiné en priorité aux élus et techniciens municipaux, intéresse également les professionnels du patrimoine.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(30) Soutien à l'École du patrimoine africain (EPA), Porto Novo, Bénin

À la suite du programme PRÉMA (PRÉvention dans les Musées Africains), qui avait permis de former en dix ans plus de quatre cent professionnels africains aux méthodes de conservation préventive et de mise en exposition, École du Patrimoine Africain (EPA), Porto Novo (Bénin), en liaison avec les responsables culturels des 27 pays africains impliqués dans le programme, a demandé à l'UNESCO ainsi qu'à d'autres partenaires de soutenir une action de formation qui permettrait de former les « patrimoniteurs » nécessaires à la mise en valeur des composantes éducatives et touristiques des collections du patrimoine africain. Dans le cadre de la Convention France-UNESCO, une assistance technique a été apportée pour élaborer des modules de formation à distance. Le projet réalisé a été adapté spécifiquement aux besoins de formation de l'ÉPA, et concerne un programme d'enseignement à distance, mené en partenariat avec le CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) et l'Université de Provence pour la mise en place d'un diplôme de licence « Conception et mise en œuvre de projet culturel » (CMPC).

Cet appui a permis de développer deux cursus diplômants de « patrimoniteur », une licence professionnelle de Conservation Préventive (musées et archives) en partenariat avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France, et une licence professionnelle en médiation culturelle en partenariat avec l'Université de Provence.

(31) Séminaire de sensibilisation à la Stratégie globale des îles du sud-ouest de l'Océan Indien et Madagascar

En 1994, le Comité du patrimoine mondial a lancé la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible. Dans le cadre de la Stratégie Globale, les efforts pour encourager l'inscription de biens de catégories et régions sous-représentées sur la Liste du patrimoine mondial sont essentiels. Organisé à l'initiative de la Commission nationale malgache pour l'UNESCO, et des autorités malgaches de la Culture et du Patrimoine, avec le soutien du Centre du patrimoine mondial, dans le cadre de la Convention France-UNESCO, le Séminaire de Sensibilisation à la Stratégie globale dans les îles du sud-ouest de l'océan Indien s'est tenu du 2 au 5 octobre 2001 à Antananarivo au Madagascar. Ce séminaire a permis de faire un état des lieux du patrimoine naturel et culturel dans cette région de l'océan Indien.

Il a également été le lieu d'un travail concret d'établissement des Listes indicatives nationales indispensables à l'élaboration d'une proposition d'inscription. Des sites ont été identifiés, dont certains regroupent plusieurs îles. Les représentants des différentes îles ont fait part de leurs importants besoins en matière de coopération dans le domaine de l'assistance préparatoire à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, et en matière de formation et la mise en place d'actions de sensibilisation des acteurs locaux. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de l'Île de la Réunion (France) devrait jouer un rôle majeur dans le développement d'une coopération patrimoniale entre les différentes îles.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(32) Séminaire sous régional à l'île Maurice sur la sensibilisation et la présentation des Listes indicatives pour les îles de l'Océan Indien

En octobre 2001, à l'initiative du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO avec l'appui de la Convention France-UNESCO, le « Séminaire de sensibilisation pour la Stratégie globale dans les Îles du Sud-ouest de l'Océan indien » a réuni des représentants de 5 Etats parties (Maurice, Madagascar, Seychelles, Comores et France (la Réunion)) à Madagascar, afin d'étendre les actions de sensibilisation et d'information sur la Convention du patrimoine mondial de 1972 à l'ensemble de la région, renforcer leur impact et la mobilisation des responsables nationaux et locaux.

En avril 2003, un séminaire international a été organisé à l'île Maurice afin de prolonger l'action de sensibilisation de la réunion d'octobre 2001. Les débats, riches et passionnés, ont témoigné de la difficulté à s'accorder sur une définition du patrimoine propre à l'île. En ce début du XIXe siècle, le patrimoine des périodes coloniales des trois derniers siècles, notamment, soulevait de nombreuses réticences. L'héritage de cette longue époque marquée de nombreux événements tragiques était difficilement reconnu comme constitutif de l'identité culturelle nationale. En parallèle, un appui technique a été apporté à l'État partie concernant la refonte de la Loi sur le patrimoine et les questions touchant au pluralisme et à la diversité culturelle.

Le Black River George National Park a été inscrit sur la Liste indicative en 2006, et le Paysage culturel du Morne (Maurice) a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2008.

(33) Séminaire à Niamey (Niger) sur la Stratégie globale en Afrique de l'Ouest

Suite à la 4e réunion de Stratégie globale qui s'est tenue à Porto-Novo, Bénin, du 16 au 19 septembre 1998, neuf États parties africains à la Convention du patrimoine mondial de 1972 furent invités à une réunion organisée par le Centre du patrimoine mondial, et le bureau de l'UNESCO à Nairobi. L'un des buts était d'identifier les catégories de paysages culturels de valeur universelle exceptionnelle représentatives du patrimoine africain. Suite à cette réunion, le Niger a manifesté son intention d'accueillir et d'organiser un séminaire sur la Stratégie globale en Afrique de l'Ouest.

Vingt experts représentant des pays africains anglophones et francophones ont participé à cette réunion (Bénin, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Niger, Nigeria, Afrique du Sud, Uganda, et Zimbabwe) ainsi que des représentants de l'ICOMOS, de l'UICN et de l'UNESCO. Ce séminaire a contribué à faire connaître la Convention du patrimoine mondial de 1972 et ses Orientations et a été l'occasion de souligner la spécificité de certaines notions, comme celle de l'appropriation de patrimoine, la délimitation d'un bien, et, plus particulièrement, d'insister sur l'implication nécessaire des communautés locales dans toutes les étapes du processus d'inscription et dans la gestion des biens.

Enfin, une présentation du mode de fonctionnement de la Convention France-UNESCO a permis de préciser les types d'assistance techniques possibles, de la mission d'assistance préparatoire à la coopération décentralisée, en passant par les actions de formation pour apporter un appui aux États Parties à la mise en œuvre de la Stratégie Globale.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Afrique

(34) Afrique du Sud et Lesotho Assistance technique et préparatoire à l'inscription du Parc de la zone humide d'iSimangaliso et du Parc Maloti-Drakensberg, Afrique du Sud et Lesotho

L'objectif de ce projet était de fournir une assistance technique et une aide au diagnostic afin d'aider à la mise en place d'un système de gestion et de développement touristique contrôlé d'un site naturel et d'un site mixte récemment inscrit.

Suite à la présentation de la Convention France–UNESCO à la 24e session du Comité du patrimoine mondial (Cairns, 2000) les autorités sud-africaines soucieuses de la gestion et de la mise en valeur touristique des sites du *Parc de la zone humide d'iSimangaliso* (inscrit en 1999 comme Parc de la zone humide de Sainte-Lucie), et le *Parc Maloti-Drakensberg* (inscrit en 2000 comme Parc de Drakensberg), en Afrique du Sud, firent appel à l'expertise française.

Dans l'optique de préparer la finalisation et la mise en œuvre du Plan directeur de gestion intégrée des deux sites, deux expertes aux compétences complémentaires (gestion et conservation de biens culturels et tourisme durable des sites protégés), mises à disposition par le ministère français de l'Écologie et le ministère français de la Culture ont effectué du 5 au 18 mai 2002 une mission d'expertise sur les deux parcs. La mission a compris une étude approfondie, des réunions sur le terrain avec les gestionnaires et des sessions de débriefings, de discussions et d'échanges. Le programme organisé par les équipes du KwaZulu-Natal Wildlife Conservation Service (KZN), a permis aux experts d'effectuer un maximum de choses en peu de temps. Cette mission ponctuelle a porté sur l'évaluation de la mise en œuvre du plan de gestion, l'examen de problèmes venant de l'incorporation de biens publics et privés, l'élaboration de des recommandations pour le développement basé sur une gestion intégrée du site, de programmes de formation à la gestion des ressources humaines, de programmes de formation pour la gestion des ressources naturelles. Le *Parc Maloti-Drakensberg* a été étendu en 2013.

(35) Angola

Stratégie pour la préservation des sites d'art pariétal en Angola

L'art pariétal compte parmi les vestiges les plus intéressants pour l'étude des sociétés anciennes. C'est un patrimoine fragile, exposé, que le tourisme de masse aussi bien que la malveillance peuvent contribuer très rapidement à dégrader. La position géographique de l'Angola place ce pays au sein d'un vaste ensemble d'art pariétal. Ces sites — issus d'une période qui s'étend du Paléolithique inférieur (sites de taille et de dépeçage) au Néolithique (où l'on trouve des constructions mégalithiques) — présentent des créations exceptionnelles par la variété de leurs formes, leurs couleurs et leurs valeurs patrimoniales.

Entre 1999 et 2001, la Convention France-UNESCO a été sollicitée pour identifier des experts pour développer une stratégie de protection des sites d'art pariétal du sud de l'Angola. Une mission d'assistance technique a été organisée au cours de l'année 2000 afin d'analyser l'état des sites et élaborer pour eux un projet de conservation, de protection et de mise en valeur. La mission a recommandé d'inscrire les sites examinés sur la Liste du patrimoine mondial et d'accompagner cette inscription par la mise en œuvre d'une stratégie nationale de gestion et de mise en valeur des sites.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(36) Bénin

Assistance préparatoire à la Route de l'Esclave, Bénin

Souhaitant proposer la Route de l'Esclave – parcours allant de Djougou au nord du Bénin à Ouidah, en passant par les palais royaux d'Abomey – pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, les autorités béninoises ont déposé en 1999 auprès du Centre du patrimoine mondial une demande d'assistance préparatoire. L'objectif de ce projet était d'apporter cette aide au diagnostic et à la définition des valeurs patrimoniales et parallèlement d'appuyer le renforcement des compétences de gestion des autorités locales, notamment par la mise en place de formations adaptées, afin de leur permettre d'assurer la préservation et la mise en valeur du site.

A partir de l'année 2000, une série de missions d'expertise ont eu lieu pour préparer le dossier d'inscription. Celui-ci a été déposé dans le courant de l'année 2002, mais déclaré incomplet. En octobre de la même année, une mission associant l'UNESCO, avec l'appui de la Convention France –UNESCO et les villes de Lyon et de Melun (France), a été organisée, et a formulé des recommandations spécifiques quant à des actions de conservation d'urgence et l'élaboration de la proposition d'inscription.

Par la suite, les autorités béninoises ont continué le travail sur l'identification des éléments constitutifs d'une inscription en série et la Convention France –UNESCO a été de nouveau sollicité en 2013 pour apporter une assistance préparatoire mise en œuvre en partenariat avec CRATerre-ENSAG.

(37) Cameroun

Assistance préparatoire pour la revitalisation de l'inventaire national des biens culturels du Cameroun

Afin de permettre la mise en valeur et la protection du patrimoine, le Cameroun a lancé en 2001 un inventaire national des biens culturels. L'Ambassade de France au Cameroun a relayé la demande d'assistance technique auprès du ministère français de la Culture, Direction de l'Architecture et du Patrimoine qui à son tour en informa l'UNESCO. A la demande du Secteur de la Culture de l'UNESCO, Division du Patrimoine Culturel, deux missions de formation méthodologique ont suivi cet appel, au cours de l'année 2001, suite à quoi a été constituée une commission technique de coordination et de suivi de l'inventaire qui a rédigé un Manuel Pratique de l'Agent Enquêteur, diffusé dans les dix provinces du pays. Le recensement sur le terrain a été réalisé sur le territoire des deux régions pilotes de l'ouest et du nord-ouest où deux cent fiches ont été rédigées. Elles concernent en majorité des objets.

Au cours de l'année 2002, une mission de suivi a été réalisée dans le cadre de la Convention France-UNESCO afin d'établir un état des lieux de l'inventaire national des biens culturels camerounais, de mettre en place un atelier de restauration des œuvres d'art et d'envisager la constitution d'un musée national. Les enquêtes sur le terrain ont commencé dans les deux provinces pilotes de l'ouest et du nord-ouest, après une formation des enquêteurs et un travail avec les responsables locaux qui ont envoyé eux-mêmes des listes de ce qu'ils considéraient comme leur patrimoine. Les défis pour réaliser un inventaire sont d'ordre scientifique (collecte de données et restitution), administratif et technique (besoin en matériel, notamment photographique, logistique, informatique). Les enquêteurs ont témoigné de grandes compétences et d'un réel intérêt, qui est d'ailleurs largement partagé par la population, témoignant d'une prise de conscience de l'intérêt qu'un recensement du patrimoine peut avoir dans une société.

(38) Comores

Appui à l'identification, à la sauvegarde et la protection du patrimoine des Comores

Les Comores possèdent un riche patrimoine matériel culturel et naturel ainsi qu'un riche patrimoine immatériel. Les Comores ont ratifié la Convention du patrimoine mondial en 2000 et identifié 4 biens qui sont inscrits sur leur Liste indicative. Aucun bien à ce jour n'a encore été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, mais un travail est engagé sur les Sultanats Historiques des Comores.

Le Collectif du patrimoine des Comores (CPC) a été créé le 10 juin 2006 par un groupe de Comoriens de la diaspora et d'amis des Comores. Son siège social est à Paris.

Depuis 2012, dans le cadre de la Convention France-UNESCO grâce au soutien du ministère français de la Culture et du ministère français des Affaires étrangères, le Centre du patrimoine mondial apporte un appui au Collectif pour mener des actions de sensibilisation, valorisation et sauvegarde du patrimoine comorien.

Des missions d'assistance technique et de diagnostic ont été entreprises (2013) pour élaborer un plan de formation pour la sauvegarde du patrimoine monumental d'une part et faire un état des lieux et un diagnostic de l'état sanitaire du Palais de l'Ujumbé à Anjouan, dont le projet de restauration a été initié par le Collectif il y a plusieurs années. A la suite de cette première mission, en 2014, une mission technique Collectif pour le patrimoine des Comores et l'association nationale Chantiers Histoire & Architecture Médiévales (C.H.A.M.), spécifiquement centrée sur le Palais d'Ujumbé, a permis d'évaluer le travail de restauration du Palais, l'état sanitaire de l'ensemble des pièces de bois du Palais, et d'évaluer un protocole d'intervention pour la conservation/restauration de ces éléments.

En 2012 et 2014, un appui a été apporté au Collectif et à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille (ENSAPL) pour réaliser des missions de terrain, réaliser un cahier consacré à la médina de Mutsamudu et, surtout, pour élaborer et publier un « Recueil de relevés du patrimoine architectural et urbain des Sultanats historiques des Comores ». Afin de mieux connaître et sauvegarder le patrimoine architectural, urbain et paysager des Comores, un recueil de relevés a été élaboré. Ce repérage avait pour objectif de créer une base documentaire, afin de constituer un corpus de documents graphiques utiles à la connaissance et aux projets de sauvegarde, ainsi qu'à la mise en œuvre d'outils de planification et d'aménagement du territoire.

Ce travail de relevés devra être enrichi par une recherche complémentaire sur les sources et archives afin de préciser le contexte historique. A terme, ce travail de documentation pourra servir pour la préparation d'une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et l'établissement d'outils de gestion du territoire et de développement urbain.

En 2014, le Collectif a apporté un appui technique à l'élaboration de la demande d'Assistance internationale sur le Fonds du patrimoine mondial.

(39) Congo

Assistance préparatoire à l'inscription du paysage culturel du Domaine royal de Mbé, Congo

Situé à 200 km de Brazzaville, Congo, le Domaine royal de Mbé a été inscrit sur les Listes indicatives en 2008. Le bien, qui a également une très grande valeur historique, est composé d'un ensemble de lieux liés à la culture du peuple Téké et répartis sur un vaste territoire. Villages, forêts sacrées, lieux de culte et de mémoire illustrent l'histoire du royaume, et l'interaction du peuple Téké avec son environnement. La gestion du domaine est associée à des croyances et traditions (rites de désignation, d'investiture ou de funérailles, épopées...). Si ces pratiques traditionnelles régies par le code Nkouembali sont encore vivaces, la valeur universelle du site est aujourd'hui menacée par l'exploitation des ressources naturelles (culture sur brûlis, exploitation forestière) et la disparition de l'habitat traditionnel.

Un plan d'action pour la préparation du dossier d'inscription a été produit, avec l'appui du bureau de l'UNESCO à Brazzaville. Ce travail de longue haleine passe par la réalisation de travaux de recherche complémentaires et la mise en place d'une réglementation et de mécanismes de gestion (en ce qui concerne notamment les pratiques culturelles et forestières).

Le Centre du patrimoine mondial, avec l'appui de la France dans le cadre de la Convention France-UNESCO, a apporté un appui (en 2011-2013) aux autorités congolaises pour mettre en œuvre le processus d'inscription. Un atelier, organisé par la Direction Générale du Patrimoine et des Archives (DGPA) avec le soutien du bureau de l'UNESCO à Brazzaville, et animé par l'Université du Congo, a donné des axes de réflexion et de recherche sur les attributs et valeurs du site en vue d'une meilleure délimitation. Deux missions techniques ont eu lieu afin d'identifier les valeurs et les éléments de gestion.

(40) Côte d'Ivoire

Appui à la conservation et gestion de la *Ville historique de Grand Bassam*, Côte d'Ivoire

Grand Bassam est la première capitale de ce qui était alors la colonie française de Côte d'Ivoire, de 1893 à 1900. La ville historique, également appelée « quartier France » a été construite sur une bande de terre entre la Lagune Ouladine au nord, et l'Océan Atlantique au sud. La ville historique a gardé la même configuration et une grande partie des édifices d'origine, même si une partie d'entre eux ont été dégradés par le temps ou des restaurations inadaptées. La Convention France-UNESCO et le Centre du patrimoine mondial ont apporté une assistance préparatoire à la Côte d'Ivoire, pour élaborer la proposition d'inscription de la *Ville historique de Grand-Bassam* sur la Liste du patrimoine mondial, et développer les compléments d'informations nécessaires tout au long du processus d'inscription. Après l'inscription, la Convention France-UNESCO a apporté un appui à la gestion et sauvegarde de la ville historique, et fourni une expertise technique et apporté appui et conseil dans la durée.

Fin 2007, un expert français de l'Association Européenne pour le Patrimoine Architectural et Urbain du Pourtour Méditerranéen (AEPAMED) a réalisé, avec deux architectes de l'équipe de l'AEPAMED, deux missions à Grand Bassam en coopération avec le Ministère de la Culture et de la Francophonie de Côte d'Ivoire, la Commission nationale ivoirienne pour l'UNESCO, et la Mairie de Grand-Bassam. Ce travail a permis : d'effectuer un premier repérage des éléments patrimoniaux et de définir une méthode de travail avec l'ensemble des partenaires institutionnels ivoiriens ; de collecter des informations permettant de décrire la forme urbaine : plan de la ville, tracé des rues (avenues, rues et ruelles, plantations) et la typologie architecturale de chacune des zones ; de réaliser des relevés d'architecture des bâtiments les plus caractéristiques, ainsi qu'un repérage photographique précis et enfin de proposer un Plan d'Intérêt patrimonial permettant d'évaluer la qualité patrimoniale de la ville historique selon des critères spécifiquement architecturaux (édifice exceptionnel, remarquable ou ordinaire).

Fin janvier 2008, le dossier pour une proposition d'inscription a été déposé officiellement auprès du Centre du patrimoine mondial. Suite au dépôt du dossier, le Centre du patrimoine mondial, dans le cadre de la Convention France-UNESCO, a demandé à l'équipe de l'AEPAMED de poursuivre le travail pour fournir les compléments d'informations nécessaires et plus particulièrement la mise en œuvre des activités de conservation de la *Ville historique de Grand-Bassam* : mécanisme de mesures de contrôle et de suivi dans la zone proposée pour inscription et dans la zone tampon ; plan de gestion ; formation. Un dossier d'informations complémentaires a été déposé début 2009 par les autorités ivoiriennes.

Le dossier a été renvoyé par le Comité du patrimoine mondial à sa 33e session (Séville, 2009) sur proposition de l'ICOMOS, qui recommandait notamment d'étendre le périmètre du



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

site pour inclure la zone vernaculaire (le dossier initialement présenté étant centré sur le quartier colonial) et en particulier le quartier N'zima, situé en bordure de la lagune. Habitée notamment des communautés de pêcheurs, cette zone est en effet un témoignage essentiel de l'histoire de l'occupation de la ville.

Un plan d'action pour la finalisation du dossier avait été établi en lien avec la direction du patrimoine et les services de la ville lors de l'atelier organisé à Grand Bassam en octobre 2011 (dans le cadre du projet Patrimoine culturel et développement local). L'apport technique de la Convention-France UNESCO était ciblé sur 3 points essentiels : l'analyse urbaine et architecturale du quartier N'zima (afin d'harmoniser la description du site avec le périmètre étendu) et la reformulation des critères et de l'analyse comparative. En complément, une assistance technique était apportée par l'équipe de la Convention France-UNESCO auprès de la direction du patrimoine de Côte d'Ivoire nationale pour finaliser la rédaction du dossier. La *Ville historique de Grand-Bassam* a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 2012 à l'occasion de la 36e session du Comité du patrimoine mondial (Saint-Pétersbourg, 2012).

A la suite de l'inscription, la Convention-France UNESCO a été également sollicitée pour apporter un appui technique à la maison du patrimoine, mise en place par le ministère de la Culture de Côte d'Ivoire pour effectuer le suivi, le contrôle et la gestion depuis 2012. Un architecte des bâtiments de France, a été identifié par le ministère français de la Culture et a effectué une mission d'assistance technique en 2013, sur les questions de suivi et contrôle gestion et valorisation du site. A la suite de cette mission, les autorités ivoiriennes ont développé un complément au plan d'action. La Convention France-UNESCO a par la suite apporté un appui conseil à la maison du patrimoine, effectué un travail de repérage des sources et archives historiques et a mis en place un mécanisme de suivi à distance.

Par ailleurs, le ministre de la Culture de Côte d'Ivoire et la mairie de Grand Bassam ont décidé d'engager la restauration d'un monument emblématique, et l'ancien Palais de justice a été sélectionné pour sa valeur historique et symbolique. Un projet de restauration a été lancé avec le cofinancement de l'État. La Convention France UNESCO a été sollicitée pour apporter un appui à maîtrise d'ouvrage pour aider à la programmation, et l'élaboration du cahier des charges et l'accompagnement de la restauration et l'élaboration d'un projet-pilote de formation à la restauration. L'ambition étant de former artisans et architectes et développer une filière africaine de la restauration des patrimoines.

En 2014, une mission d'un Architecte en Chef des Monuments Historiques français a permis de préciser les étapes prioritaires pour la restauration de l'édifice et proposer une feuille de route en associant restauration et formation in situ. La mission a également révélé un procédé de construction innovant et peu connu à base de pierre artificielle de ciment, ce qui fait avancer la connaissance sur les modes constructifs du début du XXe siècle dans le monde.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(41) Côte d'Ivoire

Assistance préparatoire à l'identification du patrimoine du Parc national des Iles Ehotilé, Côte d'Ivoire

Le Parc national des Iles Ehotilé est un ensemble de six îles situées sur le littoral est de la Côte d'Ivoire, qui abritent une flore et une faune complexes et diversifiées. Elles ont été classées site Ramsar (Cf : Convention de Ramsar sur les Zones Humides) en octobre 2005. L'objectif de ce projet était de répondre aux demandes d'expertise et de soutenir le mandat du Centre à aider les États parties à identifier le patrimoine et à apporter une assistance préparatoire. Une phase importante est l'identification de la valeur universelle exceptionnelle. A la demande de l'Unité Afrique, dans le cadre d'une requête d'Assistance Internationale, avec l'appui de la Convention France-UNESCO, le Centre de Recherche en Ecologie a apporté un soutien à la mission technique en Côte d'Ivoire, pour étudier la faisabilité de la proposition d'inscription du Parc national des Iles Ehotilé sur la Liste du patrimoine mondial. Le rapport de mission de l'expert a révélé une insuffisance des données pouvant justifier la valeur universelle exceptionnelle en tant que bien naturel. En revanche, il a été recommandé de prendre en compte les aspects culturels, car les îles comprennent une forêt sacrée à l'intérieur de laquelle les populations ont des pratiques culturelles uniques en rapport avec l'environnement humide du site. Le Parc national des Iles Ehotilé figure sur les Listes indicatives depuis 2006.

(42) Éthiopie

Aide à la revitalisation de l'inventaire national des biens culturels mobiliers et immobiliers d'Éthiopie

La richesse du patrimoine culturel éthiopien a conduit l'ARCCH (Authority for Research and Conservation of Cultural Heritage), la structure en charge du patrimoine culturel au sein du ministère de la Culture, à demander à l'UNESCO d'identifier un partenaire international pouvant apporter à l'Éthiopie une assistance en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un programme national d'inventaire. Le projet a consisté en une assistance méthodologique et technique au développement d'un inventaire des biens culturels mobiliers et immobiliers de l'Éthiopie.

Deux actions ont été menées dans le cadre de la Convention France-UNESCO en 2001 et 2002, en vue d'assurer la formation de base des personnels de l'ARCCH à une méthodologie qui s'appuie sur des modèles internationaux : une mission d'assistance informatique pour la création de la base de données de l'inventaire du patrimoine culturel éthiopien et une mission d'encadrement de 21 jours par un expert en méthodologie inventaire pour encadrer les deux chantiers pilotes lancé à Axoum et à Lalibela et animer deux stages de formation à l'inventaire du patrimoine immobilier.

Les résultats de ces deux missions d'assistance à la création d'un inventaire national des biens culturels et de mise en place de formations pour la poursuite de l'inventaire ont été concluants.

(43) Éthiopie

Assistance préparatoire à l'extension du site de *Tiya*, Ethiopie

L'Éthiopie abrite de nombreux sites de monuments mégalithiques. Le site de *Tiya* est le plus important d'entre eux, inscrit en 1980 sur la Liste du patrimoine mondial. Il compte 36 monuments, parmi lesquels 32 stèles gravées de motifs parfois récurrents (épées, symboles énigmatiques). Les pierres dressées forment des stèles généralement liées à des rites funéraires. Simples dalles plus ou moins aménagées, elles peuvent supporter des décorations diverses et atteindre des tailles gigantesques. Ces stèles témoignent d'une culture protohistorique d'Éthiopie qui n'a pas encore été datée avec précision.

Le projet était une étape en vue de l'élargissement de l'inscription du site de *Tiya*. Il s'agissait, à la demande du Centre du patrimoine mondial en coopération avec le Département d'Archéologie et d'Anthropologie (CRCCH) du ministère éthiopien de l'Information et de la Culture, d'une mission d'assistance préparatoire afin d'évaluer les premiers résultats de l'étude sur le terrain et d'élaborer un plan de travail en vue de l'analyse des informations nécessaires à la préparation de la proposition d'extension. La mission d'expertise s'est déroulée en deux parties avec l'appui de la Convention France-UNESCO. La première partie a été consacrée à étudier l'inventaire du site effectué par le CRCCH, les circuits de visite organisés à la suite de cet inventaire, et à évaluer leur impact sur l'état général actuel du site de *Tiya*. La deuxième partie de la mission a consisté à évaluer le plan général de gestion du site, comprenant les recommandations d'entretien, d'intervention et d'aménagement des sites retenus pour une extension. La nécessité d'élargir le classement a été constatée, et quelques recommandations publiées afin de permettre la finalisation du dossier.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Gambie-Sénégal

Assistance préparatoire à l'inscription des *Cercles mégalithiques de Ségambie*

[Voir Sénégal, activité n°52]

Lesotho et Afrique du Sud

Assistance technique et préparatoire à l'inscription du *Parc de la zone humide d'iSimangaliso* et du *Parc Maloti-Drakensberg*, Afrique du Sud et Lesotho

[Voir Afrique du Sud, activité n°34]

(44) Madagascar

Assistance préparatoire à l'inscription de la *Colline royale d'Ambohimanga*, Madagascar

La *Colline royale d'Ambohimanga* à Madagascar, se compose d'une cité royale, d'un site funéraire et d'un ensemble de lieux sacrés, c'est le symbole le plus significatif de l'identité culturelle du peuple malgache, elle demeure depuis 500 ans un lieu de culte et de pèlerinage.

En 1999, le Centre du patrimoine mondial dans le cadre de la Convention France-UNESCO a lancé une mission d'assistance préparatoire à l'élaboration du dossier d'inscription de la *Colline royale d'Ambohimanga* sur la Liste du patrimoine mondial, puis a organisé du 5 au 9 Juin 2000 un séminaire national de restitution pour permettre aux partenaires qui ont coopéré à la mise au point de la proposition d'inscription de s'exprimer. Composé de huit ateliers, il a permis de restituer aux parties prenantes les principales composantes et étapes du projet.

La *Colline royale d'Ambohimanga* a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 2001.

(45) Madagascar

Assistance préparatoire à l'inscription des *Forêts humides de l'Atsinanana*, Madagascar

Les Forêts humides de l'Atsinanana sont des forêts pour la plupart primaires, donc très importantes pour le maintien des processus écologiques nécessaires et la survie de la biodiversité unique de Madagascar. En effet, en raison de sa séparation des autres masses terrestres, il y a plus de 60 millions d'années, les forêts humides de Madagascar abritent une flore et une faune qui ont évolué isolément. Or il se trouve que ces forêts, bien qu'ayant été reconnues essentielles à la sauvegarde de la biodiversité mondiale, n'étaient pas encore inscrites sur la Liste du patrimoine mondial.

L'assistance préparatoire en 2004 a consisté à appuyer la mise à jour des plans de gestion des différents parcs nationaux considérés pour inscription. Ces activités ont ensuite été mises en œuvre sur le terrain à travers la mise en place de mesures et de ressources nécessaires à la bonne conservation, au suivi et au développement des sites. Cette assistance préparatoire, financée dans le cadre de la Convention France-UNESCO, a permis de servir de levier pour l'obtention de financements plus importants. Elle est, à cet égard, exemplaire de l'appui aux activités, qui sont au cœur du mandat du Centre du patrimoine mondial, et de l'assistance préparatoire octroyée aux États parties pour des catégories de biens et des aires géographiques encore peu représentées.

Le travail, commencé en 2005, avait pour objectif de mettre à jour les plans de gestion de chacune des aires protégées sur un modèle identique, et de les intégrer en un plan de gestion général. Il s'agissait, dans un premier temps, d'effectuer un inventaire des données disponibles pour une proposition d'inscription ainsi qu'un état des données manquantes, et de s'adresser aux institutions publiques et aux agences de conservation pour compléter ces données. Le site en série des *Forêts humides de l'Atsinanana* – qui comprend six parcs nationaux répartis le long des marges orientales de l'île et représente près de 40 % de la surface des aires protégées à Madagascar – a été déposé en 2006 et inscrit en 2007 lors de la 31^e session du Comité du patrimoine mondial (Christchurch, 2007).



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(46) Mali Fleuve et patrimoine :

Projet Niger-Loire, gouvernance et culture. Valorisation du patrimoine et appui à la gestion du territoire et des ressources en eau, Mali

Le projet « Niger-Loire : gouvernance et culture », coordonné par le Centre du patrimoine mondial dans le cadre de la Convention France-UNESCO, financé par la Commission européenne, a été lancé au Mali en novembre 2007, dans le prolongement des réflexions engagées en 2004 sur la valorisation du delta intérieur du fleuve Niger et son inscription comme paysage culturel.

La Convention France-UNESCO a été à l'origine du projet et en a assuré l'ingénierie, ainsi qu'un co-financement pendant toute la durée du projet. La Convention France-UNESCO a permis également de développer des partenariats et faciliter la mise à disposition de nombreux experts. Le projet Niger-Loire est un des projets phare de l'initiative Fleuve et Patrimoine et s'inscrit également dans la continuité de la réflexion menée sur le rôle de la culture comme moteur du développement local en Afrique (Sommets Africités). Il a été mis en œuvre par le Centre du patrimoine mondial et le bureau de l'UNESCO à Bamako.

Le projet, d'une durée de trois ans, s'appuyait sur une coopération entre le Niger (Mali) et la Loire (France), mobilisant les collectivités territoriales engagées dans la coopération décentralisée, les universités et les établissements techniques, la Mission Val de Loire, animatrice du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial: il constituait en ce sens l'expérience la plus aboutie à ce jour de « coopération de fleuve à fleuve ».

Ce projet soumis par l'UNESCO dans le cadre de la Convention France-UNESCO a été une des actions retenues dans le programme de l'Union Européenne « Facilité ACP-UE pour l'Eau, lancé en 2004 dans le cadre du 9ème Fonds Européen de Développement. Cette Facilité, ciblait les pays en voie de développement dans la zone Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP). Il était une réponse aux besoins de catalyser des ressources additionnelles et de travailler directement avec les pays les plus affectés par le manque d'accès à l'eau et l'absence d'hygiène basique pour la population.

Le projet « Niger-Loire : Gouvernance et Culture » a été initié en 2007 au Mali. Dans un contexte international où de nombreuses inquiétudes pèsent sur l'état des ressources hydrologiques et environnementales du fleuve Niger, le projet se proposait de cibler plus spécifiquement les collectivités et communautés locales riveraines du fleuve au Mali, pour les aider à mieux prendre en charge les compétences qui leur sont dévolues dans le cadre de la décentralisation (accès à l'eau, assainissement, aménagement des zones riveraines...), à mieux appréhender les grands enjeux de gouvernance du fleuve, mais aussi à mieux connaître les richesses culturelles et naturelles du fleuve et à en faire un levier du développement local. Cette approche locale – accompagnement de la décentralisation, soutien aux initiatives locales et sensibilisation des populations – est résolument complémentaire des initiatives de sauvegarde du fleuve engagées à l'échelle du bassin et a suscité l'engagement de l'Autorité du Bassin du Niger en tant que partenaire.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

La démarche du projet consistait à associer des actions de recherche appliquées (destinées à améliorer la connaissance générale du fleuve dans des champs scientifiques variés), des opérations concrètes d'aménagement dans des sites riverains (destinées à répondre à des problématiques concrètes de développement des communautés riveraines telles que l'assainissement, l'accès à l'eau, la lutte contre la pollution des milieux aquatiques, aménagement des berges) et des activités de formation (qui s'appuyaient sur les contenus des travaux de recherche et des activités opérationnelles). Créer un pont entre le monde de la recherche et celui des collectivités locales, associer la formation et l'action sur le terrain, faire cohabiter et coopérer des disciplines et des univers professionnels différents (hydrologie, archéologie, gestion du patrimoine culturel etc.) constituait l'ambition et l'originalité méthodologique du projet. Cette approche s'inscrit en cohérence avec le mandat et l'expertise de l'UNESCO dans le domaine de la Culture, des Sciences et de l'Éducation. Parmi les nombreuses activités mises en œuvre on peut évoquer les activités d'enquêtes et d'inventaire du patrimoine culturel, ou bien la construction à Bamako d'un centre de teinturerie artisanale ou l'élaboration de « causeries du fleuve » (« Bada Baro » en Bambara) organisées à Bamako et dans chacune des villes pilotes du projet qui ont été des tribunes publiques pour les populations riveraines. On peut citer également les actions de formations ainsi que l'exposition de restitution intitulée « Niger, un fleuve et des hommes » a été montée au musée national de Bamako. Elle a circulé au Mali et en France et a été également présenté au siège de l'UNESCO. Un article sur le projet a été publié dans le rapport annuel de l'UNESCO, ainsi que dans le numéro 59 de la Revue du Patrimoine Mondial (avril 2011), consacrée au thème de l'eau.

Le projet « Niger-Loire : Gouvernance et Culture » a contribué à faire émerger la thématique du fleuve comme porteuse de connaissance du territoire et de solutions de développement au Mali. Il a soutenu, suscité ou fait converger de nombreuses initiatives éducatives, culturelles ou environnementales portées par des institutions ou par la société civile, qui démontrent que la situation du fleuve Niger est une préoccupation générale des populations et un support privilégié de dialogue entre les générations.

(47) Niger

Assistance préparatoire et mise en place d'un plan de gestion pour le Centre historique d'Agadez, Niger

Fondée au IX^e siècle, Agadez, Niger, occupe une position capitale au croisement des principales routes commerciales du Sahara, ce qui lui a permis de jouer un rôle important dans la région jusqu'au XIX^e siècle.

A la suite d'un séminaire de suivi de la quatrième réunion sur la Stratégie globale qui s'est tenue au Niger en 1999, une mission de CRATERRE-ENSAG a été envoyée à Agadez en décembre 2000 pour évaluer les travaux de conservation d'urgence à effectuer. Deux experts de CRATERRE-ENSAG avec l'appui de la Convention France-UNESCO ont également effectué une mission en 2001 afin de préparer le plan de gestion de la ville d'Agadez ainsi qu'une demande d'assistance préparatoire au titre du Fonds du patrimoine mondial.

La Convention France-UNESCO a apporté un appui technique et méthodologique en 2000 et 2001 et a ainsi participé aux étapes en amont qui ont vu à termes l'inscription la ville d'Agadez en 2006 sur la Liste indicative du Niger et l'inscription du *Centre historique d'Agadez* sur la Liste du patrimoine mondial en 2013.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(48) République centrafricaine

Assistance préparatoire à l'inscription de La forêt et les campements résidentiels de référence pygmée AKA de la République centrafricaine

Les pygmées Aka sont considérés comme les tous premiers habitants de la République centrafricaine, ils vivent dans la forêt de Mongoumba, dans la préfecture de la Lobaye.

Une mission d'assistance préparatoire dans le cadre de la Convention France-UNESCO a été réalisée du 4 au 14 décembre 2007 à la demande de la République centrafricaine pour assister l'État partie dans l'élaboration d'une proposition d'inscription. Elle a permis d'analyser le bien et d'identifier les organismes qui pourraient assurer sa gestion. L'expert a identifié les points restant à améliorer ou préciser dans la proposition d'inscription : description du bien, justification des critères retenus.

Un atelier a été organisé à l'occasion de la mission sur l'évaluation de la valeur universelle exceptionnelle du bien afin de rediscuter des critères initialement proposés pour l'inscription. La forêt et les campements résidentiels de référence pygmée AKA de la République centrafricaine ont été inscrits sur la Liste indicative en 2006, mais aucune suite n'a été donnée à ce projet.

(49) République démocratique du Congo

Assistance d'urgence en faveur de la *Réserve de faune à okapis* de la République démocratique du Congo

La *Réserve de faune à okapis* est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1996. Elle occupe environ un cinquième de la forêt d'Ituri au nord-est de la République démocratique du Congo près des frontières avec le Soudan et l'Ouganda. D'une superficie de 13 726 km², elle couvre environ un cinquième de l'ensemble forestier. Le bassin du fleuve Congo, dont la réserve et la forêt font partie, est un des plus grands systèmes de drainage d'Afrique. La réserve de faune abrite des espèces menacées de primates et d'oiseaux et environ 5 000 okapis, sur les 30 000 vivants à l'état sauvage. La réserve possède également des sites panoramiques exceptionnels, dont des chutes sur l'Ituri et l'Epulu. Elle est habitée par des populations nomades traditionnelles de Pygmées Mbuti et de chasseurs Efe.

Le 24 juin 2012, le centre de recherche d'Epulu de la réserve a été la cible d'une attaque menée par des rebelles armés et des braconniers. Six personnes ont été tuées, les locaux de la réserve pillés et incendiés et les okapis présents sur le site (en claustration ou isolement dans le cadre de recherches scientifiques) massacrés.

Un appui a été accordé par le Fonds de Réponse Rapide à l'ONG Wildlife Conservation Society (WCS) en République démocratique du Congo sous la forme d'un fonds d'assistance technique. Le Fonds de Réponse Rapide a été créé afin de répondre à des situations de crises et d'urgence en permettant de fournir rapidement et avec flexibilité les ressources indispensables pour sauver les sites naturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Le Fonds de Réponse Rapide est une collaboration entre le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, la Fondation des Nations Unies et Fauna & Flora International. La Convention France-UNESCO a apporté un fonds complémentaire pour soutenir cette initiative d'urgence, et ainsi renforcer la capacité d'intervention.

Grâce aux financements, l'ONG WCS, active de longue date sur le site, a aidé à rétablir les fonctions premières de la Réserve. Les fonds ont contribué à l'évaluation des besoins de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, autorités locales de protection des aires protégées. Par ailleurs, ils ont permis de relancer les activités essentielles au fonctionnement du parc. Enfin, ils ont servi aussi à venir en aide aux gardes et à leur famille qui ont été ébranlés par l'attaque des braconniers et rebelles.

(50) Sénégal

Appui à l'élaboration de l'inventaire du patrimoine culturel du Sénégal

Le Président de la République du Sénégal a engagé, par le Décret 2001-1065 du 20 décembre 2001, le ministère de la Culture (notamment la Direction du Patrimoine Culturel) à réaliser en cinq ans un inventaire des sites et monuments historiques du Sénégal. Depuis son accès à la souveraineté internationale, le Sénégal a initié la loi 71-12 du 25 janvier 1971 fixant le régime des monuments historiques et des sites archéologiques, ainsi que son décret d'application en 1973.

Bien que des travaux de recherche aient permis la reconnaissance de milliers de sites, la liste du patrimoine culturel sénégalais ne comptait en 2001 que 255 biens. C'est peu, d'autant plus que des milliers de sites étaient menacés et 80 % des sites classés étaient situés dans les régions de Dakar, Thiès et Saint Louis.

En 2003, à la demande des autorités sénégalaises, le Secteur de la Culture de l'UNESCO dans le cadre de la Convention France-UNESCO ont mis en œuvre une première phase de travail d'inventaire, avec la tenue à Dakar, Sénégal, d'un atelier sur le « Format de l'inventaire », dont l'objectif était de mettre en place une méthodologie générale.

Afin de mettre en œuvre les conclusions de l'atelier de Dakar sur le format de l'inventaire et utiliser les outils méthodologiques mis au point déjà pour le domaine architectural, un important travail d'accompagnement bilatéral et multilatéral a été développé en 2004-2006 et a permis à la fois d'assurer le suivi et d'avancer les enquêtes de terrain et la restitution documentaire sur place pour l'inventaire du patrimoine bâti de Dakar.

Au niveau bilatéral, le ministère français de la Culture a assuré la formation en stage long de deux agents de la Direction du patrimoine culturel du Sénégal.

(51) Sénégal

Assistance préparatoire et assistance technique à l'inscription et à la gestion de l'Île de Saint-Louis, Sénégal

La Convention France-UNESCO, à l'instar de la coopération technique fournie à la *Ville de Luang Prabang* en République démocratique populaire lao a apporté un appui technique et financier aux autorités nationales et locales pour l'inscription, la sauvegarde et la mise en valeur de l'*Île de Saint-Louis* au Sénégal en s'appuyant sur la coopération décentralisée de Lille et Toulouse, France, sur l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille (ENSAPL) et l'expertise des ministères français en premier lieu duquel le ministère français de la Culture. A terme, le Sénégal a développé avec l'appui financier de l'Agence française de développement (AFD), un projet de développement urbain prenant en compte la réhabilitation du patrimoine urbain et le tourisme.

Fondée par les colons français au XVII^e siècle, Saint-Louis s'est urbanisée à partir du milieu du XIX^e siècle pour devenir de 1872 à 1957 la capitale du Sénégal. À ce titre, elle trouva à jouer un rôle culturel et économique prépondérant dans l'ensemble de l'Afrique occidentale. En 1998, l'État sénégalais a demandé une assistance préparatoire pour l'inscription de l'*Île de Saint-Louis*. En 1999, le ministre de la Culture du Sénégal a formulé une demande d'assistance, dans le cadre nouvellement créé de la Convention France-UNESCO. Une mission d'expertise a pu évaluer, de concert avec les autorités sénégalaises impliquées, la proposition d'inscription de l'*Île de Saint-Louis*. L'*Île de Saint-Louis* a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en décembre 2000. Située entre les deux bras du fleuve, entre ciel et terre, l'*Île de Saint-Louis* est une des villes phares de l'histoire des périodes coloniales de l'Afrique de l'Ouest. Elle présente un ensemble architectural, urbain et paysager remarquable et très varié.

Après un appui apporté à l'élaboration de la proposition d'inscription, à la demande du Sénégal, le Centre du patrimoine mondial dans le cadre de la Convention France-UNESCO s'est engagée dans un long processus de soutien pour la protection, la gestion et la mise en valeur du site, l'élaboration d'outils et de mécanismes de gestion. Cette aide s'est traduite également par un accompagnement technique en s'appuyant sur la coopération décentralisée entre la Ville de Saint-Louis, Sénégal, et Lille Métropole Communauté urbaine (LMCU), France, et avec l'appui du ministère français de la Culture, du ministère français des Affaires Étrangères, et du ministère français de l'Équipement de l'époque.

Le défi consistait non seulement à élaborer les mécanismes de gestion, de suivi et de contrôle qu'exige un patrimoine exceptionnel, mais aussi à promouvoir un développement durable de la ville qui associe patrimoine, culture et projet local. Les actions ont porté sur la mise en œuvre d'outils complexes pour améliorer la connaissance du site (inventaire du bâti réalisé dans le cadre de la coopération décentralisée entre Saint-Louis et LMCU avec l'ENSAPL, sa protection et gestion (plan de sauvegarde et de mise en valeur) et le dispositif institutionnel (maison du patrimoine). Elles ont également pris en compte les problématiques

sociales des habitants de l'île, avec une opération pilote de microcrédits aux familles pour des projets associant activité économique et entretien de l'habitat réalisé dans le cadre du projet « Gestion durable du patrimoine mondial pour la réduction de la pauvreté ». De même, en réponse aux demandes, l'assistance technique a été apportée aussi bien aux autorités nationales qu'à la municipalité.

Par ailleurs, dans le but de développer un observatoire photographique de Saint-Louis du Sénégal, une campagne photographique réalisée en juin 2007 a permis d'élaborer des vues d'ensemble et un inventaire photographique systématique devant permettre une série de comparaison de l'évolution du changement.

Par la suite, l'accent a été mis sur la mise en valeur du caractère fluvial de la ville, et les questions environnementales et la planification urbaine à une échelle large. Vu des défis de renforcer la formation et de garantir un travail de coopération sur le long terme en assurant une bonne coordination entre les différents acteurs, et notamment une cohérence au niveau de la coopération internationale. L'enjeu était d'associer un bon état de conservation et dans le cadre de cette approche élargie au territoire, en 2010, et soutenir durablement la réhabilitation du patrimoine à Saint-Louis aussi bien public que privé. Des ateliers internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine, Atelier de Cergy Saint-Louis 2030, ont eu lieu à Saint-Louis du Sénégal du 10 au 24 avril 2010. Les ateliers furent co-organisés par la Ville de Saint-Louis, Lille Métropole Communauté Urbaine, l'AFD, le ministère français de l'Écologie et le Centre du patrimoine mondial, dans la cadre de la Convention France-UNESCO. Le principe de ces ateliers était de développer une vision prospective pour les élus et maîtres d'ouvrage et des propositions d'actions.

Dans la continuité de l'atelier « Fleuves et patrimoines » qui s'est tenu le 2 novembre 2009 au Sénat à Paris, France, le colloque « Patrimoines fluviaux et territoires », du 3 au 5 mars 2011, a permis de restituer différents travaux de recherche sur les cultures du fleuve, les paysages fluviaux ou les savoir-faire locaux liés à l'eau. Elle a mis l'accent sur l'importance du processus de reconquête culturelle des fleuves et sa place dans le développement local, en abordant en particulier les expériences des Maisons du fleuve. Le colloque a permis également de donner de la visibilité aux travaux réalisés par la Maison du fleuve Sénégal (recherche sur les patrimoines immatériels de la vallée du fleuve Sénégal...) et de renforcer la coopération sud-sud entre les fleuves Sénégal et Niger (7 participants du Mali étant venu présenter leur expérience). Il a été l'occasion enfin de valoriser la coopération de fleuve à fleuve et entre maison du fleuve.

Enfin, plusieurs opérations concernant l'appui au développement local ont été conduites à soit sous forme de valorisation d'une étude de cas dans le Guide « Patrimoine culturel et développement local. Guide à l'attention des collectivités locales africaines » et également dans le cadre du projet « Patrimoine culturel et enjeux territoriaux en Afrique francophone » porté par l'Association Internationale des Maires francophones (AIMF).

Des actions de valorisation du patrimoine et de sensibilisation des jeunes furent également développées dans le cadre de la coopération décentralisée et présentée dans le recueil



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

d'étude de ces villes en développement. « Villes historiques en développement : des clés pour comprendre et agir. Un recueil d'études de cas sur la conservation et la gestion des villes historiques ».

(52) Sénégal, Gambie

Assistance préparatoire à l'inscription des Cercles mégalithiques de Ségambie

L'Afrique est sous représentée en matière d'inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial et le patrimoine archéologique en particulier. D'où l'importance d'aider les pays à élaborer des dossiers pour une proposition d'inscription.

Sur un territoire d'environ 350 km de long et 100 km de large de part et d'autre de la frontière séparant la Gambie et le Sénégal, se tient une série de sites mégalithiques caractérisés par quatre grands types de monuments de pierres. Ces monuments sont des nécropoles, dont le modèle n'est connu qu'en ces lieux. La protection de ces sites, à l'environnement complexe, a nécessité un travail technique et socioculturel ajusté, destiné à saisir leur valeur universelle et comprendre les niveaux de menaces pesant sur chacun d'eux.

Le Centre du patrimoine mondial a confié à CRATERE-ENSAG le soin d'assister les autorités des deux pays dans l'harmonisation de leur plan de gestion (harmonisation du plan de gestion déjà engagé, traduction et mise en forme des textes, dossier final bilingue, assistance à la production de cartes et de relevés des sites, assistance à la mise en forme finale du dossier pour une proposition d'inscription). L'expertise technique a été fournie au Sénégal et à la Gambie et a permis d'évaluer la valeur du site proposé et examiner les éléments réunis pour l'inscription (bibliographie historique, textes relatifs à la législation de protection, cartographie du site), et élaborer les grandes lignes du plan de gestion et de protection. Le dossier pour une proposition d'inscription transfrontalière a été inscrit en 2006, à l'occasion de la 30e session du Comité du patrimoine mondial (Vilnius, 2006).

Suite à l'inscription du site, le Centre du patrimoine mondial dans le cadre de la Convention France-UNESCO, a apporté un appui à des recherches sur les *Cercles mégalithiques de Ségambie* afin de soutenir une recherche scientifique africaine en matière d'archéologie de qualité, encore trop peu connue et valorisée.

(53) Togo

Assistance préparatoire à l'inscription de Koutammakou, le pays des Batammariba, Togo

Le paysage du Koutammakou, situé dans le nord-est du Togo et s'étendant par-delà la frontière jusqu'au Bénin, abrite les Batammariba dont les remarquables maisons à tourelles en terre sont devenues un symbole du Togo. Dans ce paysage, la nature est étroitement associée aux rituels et aux croyances de la société. Malgré des évolutions récentes et des menaces persistantes liées aux influences extérieures, à la précarité et au manque de matériaux de construction (bois, paille), le site conserve sa conception et sa gestion originelles du territoire, son savoir-faire, son authenticité, sa tradition et ses valeurs historiques, culturelles, religieuses, esthétiques, techniques et économiques. Il revêt une importance certaine sur le plan local, national et international.

En janvier 2002, le Centre du patrimoine mondial dans le cadre de la Convention France-UNESCO a missionné un spécialiste de CRATERRE-ENSAG afin d'évaluer la valeur universelle exceptionnelle de *Koutammakou, le pays des Batammariba*, l'état actuel de conservation et de gestion, les mesures de protection, les moyens mis en œuvre, et afin d'assister la Direction des Musées, des Sites et des Monuments dans sa préparation de la proposition d'inscription.

La mission a permis d'élaborer un plan de conservation et de gestion approprié à la politique de revalorisation du patrimoine naturel et culturel, et orienté vers l'écotourisme et le tourisme culturel pour un développement durable du secteur. Le bien de *Koutammakou, le pays des Batammariba* a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2004.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Amérique latine et Caraïbes : Projets Régionaux

(54) Cours-ateliers de formation aux nouvelles techniques de gestion du patrimoine culturel pour les pays andins (Bolivie (État plurinational de), Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela (République bolivarienne du))

En 2000, l'État colombien proposait à l'Université nationale colombienne une Chaire UNESCO sur la gestion du patrimoine culturel établie à l'antenne de Manizales. Afin d'en célébrer l'inauguration, une série de cours-ateliers a été organisée du 18 au 28 juin 2000. Les cours, intitulés « Gestion culturelle des centres historiques face au concept de patrimoine intégré », accueillait une trentaine de responsables du patrimoine municipal de cinq pays andins (Bolivie (État plurinational de), Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela (République bolivarienne du)). Il s'agissait pour eux de s'initier aux nouvelles techniques de gestion culturelle et à la nouvelle conception de patrimoine « intégral », comprenant la mise en valeur des centres historiques, des monuments et des sites en parallèle avec la mise en valeur des expressions du patrimoine immatériel comme la musique, les traditions orales, les fêtes.

Le soutien de la Convention France-UNESCO a porté sur l'invitation et l'accueil d'un certain nombre de participants des cours-ateliers, et sur la publication des actes, sous le titre « Memorias Cátedra UNESCO : Gestión integral del patrimonio en centros históricos » (Mémoires Chaire UNESCO – Gestion intégrale du patrimoine dans les centres historiques). À l'issue de la première session, il a été décidé de reconduire les cours-ateliers l'année suivante, en 2001. Deux experts universitaires français ont pu y assister dans le cadre de la Convention France-UNESCO.

(55) Soutien au Programme Séminaire International pour la Réhabilitation des Centres Historiques des villes d'Amérique Latine (SIRCHAL) : atelier sur la conservation et rénovation urbaine et élaboration d'un glossaire trilingue

Le programme SIRCHAL (Séminaire International pour la Réhabilitation des Centres Historiques des villes d'Amérique Latine) a pour objectifs depuis son origine : la revitalisation des centres historiques et le développement d'une dynamique de coopération basée sur la construction de relations entre des responsables de projets latino-américains et européens et la mise en valeur du savoir-faire français ; la création d'un réseau international, professionnel et technique et répondre aux demandes des responsables techniques et politiques des villes d'Amérique Latine et Caraïbes, sur les différentes problématiques de la revitalisation des centres historiques liées au développement urbain.

Le travail pragmatique des séminaires et ateliers est destinés à l'élaboration conjointe de propositions concrètes et de projets alternatifs en mettant en commun l'expérience de chacun des membres du réseau.

Le SIRCHAL a été créé au sein de la Direction de l'Architecture du ministère français de la Culture en partenariat avec la Banque Interaméricaine de Développement (BID), l'UNESCO et l'Union Internationale des Architectes (UIA). Le Centre du patrimoine mondial dans le cadre de la Convention France-UNESCO a apporté son soutien à plusieurs activités développées par le SIRCHAL. Ce dernier a été à l'origine de la signature d'une convention avec la Banque Interaméricaine de Développement (BID) sur la revitalisation des centres historiques et d'une deuxième avec l'Union Internationale des Architectes (UIA) sur la valorisation du patrimoine architectural du XXe siècle. Le programme SIRCHAL est animé par Leo Orellana.

Une première époque a vu la consolidation d'un réseau de partenaires, de membres et d'acteurs qui partagent leurs expériences ; à partir de mai 2000, le programme a évolué passant de cette mise en réseau à la définition d'une méthodologie de travail en atelier. Cette nouvelle orientation s'appuie sur un système de diagnostic permettant aux contreparties locales de définir leurs vrais problèmes, auxquels elles sont confrontées quotidiennement et les profils des experts internationaux qui participent aux ateliers. Un échange continu alimenté par des contacts et des missions de prospection permet de diagnostiquer, préparer et définir les thèmes traités dans les ateliers et séminaires.

Trois premiers séminaires ont eu lieu à Paris (France) en mai 1998, à Quito (Équateur) en novembre de la même année et à Santiago et Valparaiso (Chili) en mai 1999. A la suite de cela, un réseau international sur le processus de revitalisation des centres historiques en Amérique latine et aux Caraïbes a été mis en place, dans le but de promouvoir la coopération culturelle et technique et de favoriser les échanges professionnels dans ce domaine. Le quatrième séminaire-atelier international a été organisé du 29 mai au 2 juin 2000 à Salvador de Bahia (Brésil). En 2002, la méthodologie participative du programme s'est concrétisée dans six séminaires-ateliers réalisés dans les villes d'Asunción (Paraguay), Saint-Domingue (République dominicaine), Carthagène (Colombie), Pelotas (Brésil), Lima



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(Pérou) et Valence (Espagne). En 2003, deux ateliers SIRCHAL ont pris place à Panamaribo (Suriname), et à Ciudad Bolivar (Venezuela (République bolivarienne du)). Ce dernier a été l'occasion de développer une réflexion sur le territoire et l'environnement fluvial puisque le site venait d'être inscrit en 2003 sur la Liste indicative comme Paysage Culturel. En 2004, deux ateliers ont eu lieu avec les autorités gouvernementales et municipales, en présence d'experts français, au Costa Rica, et au Mexique. Du 21 au 25 juillet un premier atelier a été organisé à San José (Costa Rica) sur l'optimisation des espaces publics patrimoniaux dans les trois quartiers historiques de la capitale costaricienne. Puis, du 14 au 19 novembre 2004 un atelier intitulé Elaboration dans un cadre participatif d'un plan de réhabilitation intégral du patrimoine culturel de Xochimilco a été tenu à Xochimilco (Mexique).

En 2005, dans la continuité du soutien accordé par la Convention France-UNESCO au programme SIRCHAL, Leo Orellana a participé à un séminaire de gestion des centres historiques à La Havane (Cuba).

Parallèlement aux ateliers, SIRCHAL a également participé à la révision et la publication en ligne d'un glossaire quadrilingue spécialisé qui recense les termes relatifs à la revitalisation des centres historiques des villes de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il repose sur une double approche : refléter l'hétérogénéité des démarches des professionnels du patrimoine et du développement urbain, et rendre compte de la diversité culturelle de l'Europe, de l'Amérique latine et des Caraïbes en ce domaine. Le glossaire SIRCHAL est consultable en ligne.

(56) Stratégie globale : atelier sur l'identification de l'archéologie dans les Caraïbes, et sur la gestion des risques majeurs

Le patrimoine archéologique dans les Caraïbes a fait l'objet d'initiatives de valorisation au début des années 2000, afin de mettre en valeur un patrimoine peu représenté sur la Liste du patrimoine mondial dans la région.

Un séminaire international sur les sites archéologiques dans les Caraïbes s'est tenu au Museo del Hombre à Saint-Domingue, République dominicaine, les 7 et 8 juillet 2003. Il a principalement permis de proposer une liste de sites archéologiques susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, et d'identifier les responsables et experts pour la région.

Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO a organisé du 20 au 23 septembre 2004 à Fort-de-France, Martinique, France, une réunion internationale sur le thème « Identification des sites archéologiques des Caraïbes, pour proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ». Ce séminaire international et intergouvernemental avait pour objectif d'engager un processus de réflexion approfondi sur le patrimoine culturel archéologique des Caraïbes et sur la manière de mieux représenter celui-ci dans toute sa diversité sur la Liste du patrimoine mondial. Il visait également à améliorer l'identification, la cartographie, la protection, la conservation et encourager l'élaboration de la proposition d'inscription de ce type de patrimoine culturel si vulnérable.

Les représentants officiels de 20 pays des Caraïbes, soit 42 experts de l'archéologie caribéenne, étaient présents. Ce séminaire a permis de formaliser certains projets de propositions d'inscription transnationales sur la Liste du patrimoine mondial et de signaler l'urgence de protéger et de conserver le patrimoine archéologique des pays des Caraïbes. Enfin, il a permis d'aborder les différents aspects de la mise en valeur des zones archéologiques, dans le respect d'un renforcement de l'identité culturelle caribéenne. La « Déclaration de la Martinique » rédigée collectivement au cours du séminaire, a permis d'établir les priorités suivantes :

- encourager la protection du patrimoine dans la région en prenant toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial ;
- veiller au renforcement et au développement des politiques de prévention des risques, et de gestion de l'intervention aux niveaux régional, national et international ;
- prendre des mesures significatives pour préserver le patrimoine archéologique subaquatique ;
- adopter une législation efficace ;
- renforcer et appliquer des politiques de formation et de sensibilisation du public ;
- promouvoir et soutenir financièrement la formation professionnelle aux techniques archéologiques ;
- renforcer les institutions nationales chargées de la protection du patrimoine archéologique et effectuer des inventaires des ressources archéologiques locales et nationales.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Un plan d'action à court et moyen terme y a été élaboré. La Convention France-UNESCO a apporté un soutien à ce projet en termes d'expertise et de moyens financiers et elle a participé à la publication des actes du colloque, parus en octobre 2005, dans le Cahier du Patrimoine mondial n°14 intitulé « Archéologie de la Caraïbe et Convention du patrimoine mondial ».

En 2008, dans la lignée des activités développées par le Centre du patrimoine mondial dans les Caraïbes, les réflexions entamées sur la valorisation du patrimoine archéologique ont été poursuivies en développant la problématique de la gestion des risques et du patrimoine. Ce qui a conduit le Centre du patrimoine mondial et le Conseil Régional de la Martinique à organiser un séminaire sur « Risques majeurs et patrimoine archéologique dans les Caraïbes ».

Le séminaire avait pour objectif de vérifier la pertinence des études concernant la préparation à la gestion des risques, développés par l'ICCROM et le Centre du patrimoine mondial dans la région Caraïbes et d'inviter les gestionnaires des sites du patrimoine mondial à développer une étude de cas. Une réunion préparatoire a été co-organisée du 24 au 25 Novembre 2008, par le Conseil Régional de Martinique et le Centre du patrimoine mondial, associés au Centre régional de conservation-restauration des biens culturels de Basse-Normandie (France).

Amérique latine et Caraïbes

(57) Argentine

Assistance technique pour la valorisation de la Villa Ocampo, Buenos Aires, Argentine

Par sa propriétaire Victoria Ocampo (1890–1979), l'une des personnalités les plus importantes de la culture argentine au XXe siècle, la Villa Ocampo (Buenos Aires, Argentine) fut le témoin privilégié des relations culturelles franco-argentines dès le début des années 1920. Quelques années avant sa mort, Victoria Ocampo, conseillée par son ami André Malraux, offrit ses propriétés à l'UNESCO « pour servir, dans un esprit vivant et créateur, la promotion, l'étude, l'expérimentation et le développement d'activités intéressant la culture, la littérature, l'art et la communication sociale ».

En 2000, dans le cadre de la Convention France –UNESCO, une mission d'expertise française a eu lieu pour assister les responsables argentins dans l'élaboration d'un plan directeur prenant en compte les aspects patrimoniaux et de mise en valeur des bâtiments et jardins dans une perspective culturelle, en relation avec son passé.

Le projet de restauration de la Villa Ocampo a été lancé en 2003 à la suite d'un accord entre l'UNESCO, le gouvernement argentin, la Fondation Sur, l'Association pour la Villa Ocampo et la Fondation Victoria Ocampo, signé en l'an 2000 au siège de l'UNESCO à Paris, France.

(58) Bolivie (État plurinational de)

Assistance technique pour la création d'un musée sur le site archéologique et minier de la Ville de Potosí, Bolivie (État plurinational de)

A la demande des autorités boliviennes, l'UNESCO a été sollicitée pour apporter une assistance technique dans la perspective de réaliser un musée des mines dans la *Ville de Potosí*, Bolivie (État plurinational de). Ce projet de musée s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherche mené par le Laboratoire d'archéologie médiévale méditerranéenne français (CNRS) sur le site de Potosí.

La *Ville de Potosí* a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1987. Située à plus de 4000 mètres d'altitude au cœur des Andes boliviennes, la montagne Cerro Rico (montagne riche) est le plus grand gisement d'argent du monde. Découverte en 1545 par les Espagnols, ses fabuleux filons bouleversèrent l'économie européenne et contribuèrent à l'avènement de la révolution industrielle. L'exploitation des mines bouleversa également les sociétés locales, soumises au travail forcé dans les mines appartenant aux Espagnols. La présence de Potosí sur une carte chinoise du XVe siècle témoigne de son emprise sur le commerce international et de son rôle pionnier dans la genèse de l'économie moderne.

En 2001, dans le cadre de la Convention France-UNESCO une mission s'est rendue dans la *Ville de Potosí* afin de définir les grands thèmes, les époques à étudier et les partenaires locaux d'un programme de recherches archéologiques sur l'histoire minière du lieu. Il est apparu à cette occasion qu'aucune recherche archéologique n'avait encore été entreprise à Potosí. Plusieurs institutions locales — Plan de Rehabilitación de Áreas Históricas Potosí (PRAHP), Université autonome Toma Frías (UATF), Préfecture départementale, Mairie de Potosí — rencontrées lors de cette première mission ont alors manifesté leur intérêt pour accompagner les futures recherches d'un volet de formation et de sensibilisation à la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(59) Chili

Assistance préparatoire à l'inscription et appui à la gestion des *Usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura* au Chili

Au XIXe siècle, les richesses du Chili ont attiré la convoitise des puissances européennes puis américaines, provoquant la formation d'ensembles industriels importants parmi lesquels des entreprises d'exploitation intensive du salpêtre. La production et l'exploitation des produits miniers furent le point de départ du développement économique et social du Chili, d'un fort développement urbain des régions minières, d'une architecture spécifique et d'une vie culturelle internationale intense motivée par la présence de compagnies étrangères. A partir de 1920, la fabrication de produits de synthèse par les industries allemandes entraîna le déclin des mines. Les sites miniers, abandonnés, sont qualifiés de « villes fantômes » ; de fait, la présence des bâtiments d'exploitation, de nombreuses habitations comme soudainement désertées par leurs occupants et le vaste panorama désertique dans lequel s'inscrit l'architecture font de ces lieux des témoins particulièrement saisissants d'un certain passé du pays.

Sur demande des autorités chiliennes, avec l'appui de la Convention France-UNESCO, une aide a été apportée pour la préparation d'un dossier d'inscription et la mise en place d'un plan de gestion pour les *Usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura*. Le bien a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2005.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(60) Colombie

Appui à la Chaire UNESCO de gestion du Patrimoine Culturel, antenne de Manizales, Université nationale de la Colombie, Colombie

La Chaire UNESCO de Gestion du Patrimoine Culturel a été créée en 2000, elle est établie à l'Université nationale de la Colombie (antenne située à Manizales), et a pour objectifs principaux de promouvoir un système intégré d'activités de recherche, de formation, d'information et de documentation dans le domaine de la gestion du patrimoine culturel. Elle doit faciliter la collaboration entre chercheurs de haut niveau et professeurs de renommée internationale de l'Université et des autres institutions d'enseignement supérieur de la Colombie.

Suite à la création de cette Chaire UNESCO, et à l'occasion d'un cycle de formations, en réponse à une demande d'assistance technique formulée en 2001, deux experts ont été envoyés en mission à l'Université nationale de la Colombie (antenne de Manizales) grâce à l'appui de la Convention France-UNESCO.

(61) El Salvador

Assistance technique à la gestion du Site archéologique de Joya de Cerén, El Salvador

Joya de Cerén est le nom donné à un établissement rural qui date de l'époque classique de la civilisation maya et constitue une vitrine unique sur le passé.

Les vestiges de ce village, enterrés au VI^e siècle lors d'une éruption volcanique, ont été conservés dans un excellent état, mettant en évidence comme nulle part ailleurs la continuité des formes de vie car de nombreux éléments qui caractérisent les communautés agricoles contemporaines d'Amérique centrale, depuis la céramique jusqu'aux champs cultivés, se rencontrent sur ce site archéologique comme s'ils avaient été figés dans le temps. Le site a été découvert accidentellement en 1976 et des fouilles se sont déroulées jusqu'en 1981 sous la direction du Dr. Payson Sheets. Le *Site archéologique de Joya de Cerén*, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1993, est situé dans la Vallée de Zapotacán, Département de La Libertad, à 35 km à l'ouest de San Salvador, El Salvador.

Le Centre culturel et de coopération pour l'Amérique centrale (CCCAC), qui coordonne la coopération française dans la région, la Dirección de Turismo del Sistema de la Integración Centroamericana (DITURSICA) et le ministère en France chargé du tourisme, qui a identifié l'Amérique centrale comme zone prioritaire, développent un projet de « Route Centre-américaine des sites du patrimoine mondial ». De 2005 à 2007, avec l'appui de la Convention France-UNESCO deux experts français ont développés un projet pilote pour la gestion du tourisme sur le *Site archéologique de Joya de Cerén*.

Ce projet a été réellement lancé lors d'un séminaire qui s'est déroulé à Panama (6-7 décembre 2006) avec des représentants des sept pays et de tous les ministères concernés (culture, tourisme, environnement). Par la suite, les ministères chargés de l'intégration sociale ont également été associés dans la démarche qui s'inscrit ainsi dans les Objectifs du Millénaire pour réduire l'extrême pauvreté.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(62) Venezuela (République bolivarienne du)

Assistance technique pour la gestion et conservation de Coro et son port, Venezuela (République bolivarienne du)

Construite dans un style de construction en terre unique aux Caraïbes, la ville de Coro, Venezuela (République bolivarienne du), est le seul exemple qui subsiste d'une synthèse réussie de traditions locales et de techniques architecturales mudéjares espagnoles et néerlandaises. C'est l'une des premières villes coloniales, elle a été fondée en 1527 et possède quelques 602 bâtiments historiques. La ville de *Coro et son port* a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1993.

De fortes pluies, survenues entre fin novembre 2004 et début février 2005, ont provoqué de graves dommages dans la ville de *Coro et son port*, La Vela, ce qui a valu son inscription sur la Liste du patrimoine en péril en 2005. Un plan d'action a été élaboré pour *Coro et son port* ainsi qu'un comité de suivi national qui a demandé à un groupe d'expert d'établir un diagnostic. Dans le cadre de la Convention France-UNESCO, une assistance technique a été apportée aux autorités du Vénézuéliennes afin d'aider à la mise en place et l'application des mécanismes de gestion, notamment en développant les structures institutionnelles en charge de la conservation et le suivi du bien.

Asie et Pacifique

(63) Bangladesh

Assistance technique pour la conservation des Ruines du Vihara bouddhique de Paharpur, Bangladesh

Avec l'appui de l'Assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial et de la Convention France-UNESCO, les autorités du Bangladesh ont encouragés l'élaboration d'une politique de recherche archéologique à long terme sur le site du temple de Paharpur et ses environs

L'ensemble monastique de Paharpur connu aussi sous le nom de Somapura Mahvira, c'est-à-dire « premier grand monastère », a été un important centre intellectuel du VIII^e siècle au XII^e siècle. Cette ville-monastère unique a influencé l'architecture bouddhique jusqu'au Cambodge. Ce bien, *Ruines du Vihara bouddhique de Paharpur* est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1985. Le site se compose d'un monument central, d'un temple de plan cruciforme et d'une collection de 2800 plaques de terre cuite originellement disposées en frises ornementales sur les parois extérieures du monument.

L'objectif de ce projet était d'apporter une assistance technique et méthodologique en matière de conservation et de formation. En 2002, le Comité du patrimoine mondial a constaté un état préoccupant de détérioration des plaques de terre cuite et de la structure. Il a également noté une perte partielle d'authenticité due à une restauration abusive en 1991 qui avait vu le remplacement systématique des plaques du IX^e siècle par des plaques neuves, non conformes aux originaux.

Plusieurs missions d'expertise ont eu lieu, aboutissant en mars 2004 à la tenue d'un séminaire en faveur de l'élaboration d'une politique de conservation, de restauration et de gestion du site. Un atelier de formation sur des techniques spécialisées dont notamment la gestion d'une collection, les techniques de conservation, de classification et d'inventaire a été organisé et a permis de former vingt-quatre participants.

Le défi était à la fois la gestion et la préservation d'un site archéologique, le monument proprement dit et la conservation a part des éléments déposés avec l'appui de l'UNESCO, et l'aménagement d'infrastructures, pour le traitement des eaux pluviales notamment, compatibles avec la mise en valeur du site.

(64) Cambodge

Assistance préparatoire à l'inscription du Temple de Preah Vihear, Cambodge

Le *Temple de Preah Vihear*, dédié au dieu hindou Shiva, est situé à la frontière nord du Cambodge avec la Thaïlande. Le bien est composé d'une série de sanctuaires reliés entre eux par un système de chaussées et d'escaliers. Le temple a été érigé dans la première moitié du XI^e siècle mais son histoire remonte au IX^e siècle. Le site domine une falaise offrant un panorama imprenable sur la plaine. Il est parfaitement adapté à la topographie naturelle, celle-ci étant considérée comme un élément divin d'orientation du temple. D'ailleurs, le halo de brouillard entourant le temple, renforce cette impression de surnaturel, et fait dire aux habitants de la région qu'il s'agirait du paradis.

Dans le cadre de la Convention France-UNESCO, la France a apporté une assistance préparatoire à l'inscription du site sacré du *Temple de Preah Vihear* en 2004 et 2007. En 2004, l'Association des Amis d'Angkor (AAA) a été sollicitée pour aider les autorités cambodgiennes à finaliser leur proposition d'inscription. Fin janvier 2005, l'AAA a aidé le Cambodge à finaliser la proposition dans la perspective d'un examen à la 31^e session du Comité du patrimoine mondial (Christ Church, 2007). Quand bien même, la grande importance internationale ainsi que la valeur universelle exceptionnelle du site sacré du *Temple de Preah Vihear* a été reconnue à la 31^e session, le bien n'a pas été inscrit et il a été demandé à l'État partie du Cambodge de renforcer la conservation et la gestion du site, en avançant dans l'élaboration d'un plan de gestion approprié. Le plan de gestion était particulièrement complexe à élaborer à cause de la nature de la zone tampon. A la demande du Cambodge, le ministère français des Affaires étrangères, dans le cadre de la Convention France-UNESCO, a identifié un expert, qui a effectué une mission en septembre 2007 afin de d'apporter un appui à l'élaboration d'un complément de dossier, ainsi qu'à la rédaction d'une synthèse. Le Cambodge a proposé un document de 400 pages qui a été déposé le 28 janvier 2008.

Le *Temple de Preah Vihear*, a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial lors de la 32^e session du Comité patrimoine mondial (Québec, 2008).



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(65) Cambodge

Commémoration de dix ans de coopération internationale à Angkor, Cambodge

Située dans l'actuelle province de Siem Reap au nord-ouest du Cambodge, *Angkor*, l'antique capitale des rois khmers et son groupe de monuments construits entre le IX^e et le XV^e siècles fut inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1992, marquant le début d'une grande collaboration nationale et internationale en vue de sa sauvegarde.

Les 14 et 15 novembre 2003, a été organisée à Paris la deuxième Conférence intergouvernementale pour la sauvegarde et le développement durable du site historique d'*Angkor*. La conférence est revenue sur les dix ans de coopération entre l'UNESCO, le Japon et la France via le Comité International de Coordination pour la sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor (CIC) afin d'élaborer et adopter un plan d'action qui permettra de poursuivre les actions en faveur d'*Angkor* sur la voie tracée par la Déclaration de Tokyo de 1993. Une exposition et un film documentaire ont été présentés, et une publication réalisée en marge de la réunion qui s'est clôturée sur la lecture de la Déclaration de Paris de 2003 sur la sauvegarde et le développement d'*Angkor*.

La Convention France-UNESCO avec l'appui du ministère des Affaires étrangères a apporté un complément d'appui financier.

(66) Chine

Assistance préparatoire à l'inscription et à la protection du Royaume de Wu (six villes canaux de la partie sud du fleuve Yangtsé) et appui à l'élaboration d'un SIG à l'Université de Tongji, Chine

Les six villes canaux de la partie sud du fleuve Yangtsé du Royaume de Wu, [Chine](#), sont situées au sud du Yangtsé non loin du lac Tai, à une soixantaine de kilomètres à l'est de Shanghai, dans un paysage façonné par les cours d'eau. La fréquentation de ces villes était importante et s'accroissait très rapidement. Le développement du tourisme semble prioritaire au maintien des populations d'origine, sauf à Xitang qui a adopté une démarche inverse. Mais déjà l'augmentation des flux touristiques posait problème. La réflexion à mener ici portait sur la qualité des liens entre les six villes, sur les liens à créer entre quartiers nouveaux et centre ancien, ainsi que sur la connexion de chacune des villes avec le territoire qui l'environne.

En 1999, un programme pluriannuel a été lancé qui devait être mis en œuvre en plusieurs phases. La première étape de ce programme de coopération consistait en une assistance préparatoire : vérification par les experts du Centre du patrimoine mondial, dans le cadre de la Convention France-UNESCO et du Centre national de recherche sur les villes historiques (CNRVH) de la pertinence du choix des villes proposées en vue d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Au cours d'une seconde étape, un premier plan de protection du patrimoine architectural a été proposé pour la ville de Tongli (province du Jiangsu). Il a été approuvé et félicité par les autorités locales, régionales et nationales en 2001. La méthodologie a ensuite été progressivement étendue par l'équipe d'experts chinois à l'ensemble des cinq autres villes. Par ailleurs, un séminaire organisé à l'automne 2000 a permis de fédérer, à l'instar de l'Association nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire (AVPAH) en France, l'ensemble des maires des six villes au travers d'une charte commune. En 2001, un programme de Villes Jumelles centré sur la conservation et le tourisme a été créé, encourageant ainsi une approche concertée sur le développement entre les deux villes. En 1998, une Chaire UNESCO a été créée à l'Université de Nanjing sur le Système d'Information Géographique (SIG). A la suite de ce travail effectué sur le Grand Canal de la ville de Zhenjiang, il a été proposé d'étendre le SIG pour la protection et la gestion du patrimoine aux six villes canaux de la partie sud du fleuve Yangtsé. Un accord a alors été signé avec l'Université de Tongji, qui avait effectué un travail de recherche sur le projet Royaume de Wu.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(67) Inde

Assistance préparatoire et étude de faisabilité de l'inscription de Bénarès, Inde

Dans le cadre du projet d'appui au Réseau des Villes Indiennes du Patrimoine (Indian Heritage Cities Network), et en lien avec l'initiative « Fleuve et Patrimoine », un séminaire s'est tenu en février 2007 à Bénarès, Inde dont l'objectif était la mise en valeur de cette ville religieuse, et symbolique, riche d'un patrimoine vivant, urbain, paysager exceptionnel et où les problématiques de gestion, conservation et respect des droits d'usage, notamment de la gestion du fleuve, sont cruciales.

Le séminaire a préconisé la création d'une Maison du fleuve. Un partenariat avec la Convention France-UNESCO et la Maison du fleuve Rhône, France, a été initié. L'enjeu à Bénarès était de développer une stratégie de développement et de conservation intégrée à l'échelle de la ville et du territoire fluvial.

(68) Inde

Assistance technique pour la gestion et la mise en valeur du Darjeeling Himalayan Railways, Chemins de fer de montagne en Inde

La ligne de chemin de fer du Darjeeling Himalayan Railway (DHR) a été inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial en 1999. Elle fait partie d'un bien en série étendu en 2005 et 2008 à deux autres lignes de chemins de fer du XIXe siècle, le Nilgiri et le Kalka. Le bien fut renommé ensuite adapté pour s'intituler *Chemins de fer de montagne en Inde*.

Inauguré en 1881, la construction du Darjeeling Himalayan Railway a nécessité des solutions ingénieuses pour limiter la construction d'ouvrages d'art complexes, dans un environnement et paysage de haute montagne de très grande beauté. Lors de l'inscription du DHR sur la Liste du patrimoine mondial, en 1999, l'ICOMOS a attiré l'attention sur l'absence de zone tampon autour du site et sur la fragilité de celui-ci. A la demande des autorités indiennes, une assistance technique en matière de conseil et diagnostic a été apporté sur plusieurs années. L'enjeu était de trouver des solutions pour la gestion d'un grand territoire et d'un linéaire continu sur plusieurs kilomètres ; avec un périmètre ne dépassant pas par endroit la largeur des voies elles-mêmes et conserver le patrimoine industriel immobilier et mobilier toujours en usage.

Pour organiser la gestion du territoire et palier à l'absence de zone tampon, la conception d'un Parc Naturel régional inspiré du modèle français et proche des zones MAB a été envisagée dans un premier temps dans le cadre d'une coopération entre le West Darjeeling, Inde, et la Région Languedoc Roussillon, France. A la suite de plusieurs missions et d'échanges, le principe d'un parc fût retenu mais la coopération de région en région n'a pas abouti à cause de contraintes institutionnelles locales.

Malgré cela, en 2004, une mission envoyée dans le cadre de la Convention France-UNESCO a été consacrée à une étude globale du Darjeeling Himalayan Railway, la situation socio-économique du Darjeeling, l'environnement et la faune du site, la situation des réseaux et services d'infrastructure urbaine, et enfin la structure urbaine et le patrimoine immobilier de la région. La mission a recommandé des interventions à court et à long termes pour mettre en valeur la ligne du Darjeeling Himalayan Railway et s'appuyer sur elle comme levier de développement économique pour toute la région. Sur la base des conclusions de la mission, une stratégie de développement du site à court et moyen termes a été établie et des actions prioritaires ont été proposées, notamment en matière d'amélioration des réseaux et des infrastructures de développement économique et de préservation de l'environnement. En 2006, un important travail de sensibilisation a conduit à une coopération avec différents partenaires.

Par la suite, le bureau de l'UNESCO à New Delhi a étendu le soutien aux Darjeeling Himalayan Railway qui a étendu à deux autres *Chemins de fer de montagne en Inde* pour l'étude et la mise en place de plan de gestion pour les trois sites.

(69) Inde

Assistance technique pour la préservation de l'Ensemble monumental de Hampi, Inde

Vaste site de 42 km² aux qualités paysagères exceptionnelles, Hampi, en Inde, abrite les vestiges archéologiques majeurs de ce qui fut la capitale du dernier grand royaume hindou et l'une des plus grandes villes du monde au XVI^e siècle. C'est également un site vivant avec 29 villages et une activité agricole qui couvre une grande partie du site. C'est aussi, un haut lieu de pèlerinage pour les Hindous. Avec un nombre croissant de visiteurs par an, Hampi a vocation à devenir une destination majeure de l'Inde du Sud. L'*Ensemble monumental de Hampi* a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1986, et, a figuré sur la Liste du patrimoine mondial en péril entre 1999 et 2006. Cette mesure avait été motivée par le démarrage de la construction de deux ponts suspendus qui dominaient l'environnement naturel et menaçaient l'intégrité du site par une forte augmentation du trafic de camions au travers du périmètre inscrit.

À la suite des recommandations de la mission conjointe Centre du patrimoine mondial/ICOMOS de février 2000, les autorités indiennes ont entrepris un travail considérable en vue d'améliorer l'état du bien et d'en assurer la conservation et la gestion. Il faut souligner qu'au début des années 2000, les éléments essentiels pour le suivi d'un plan de gestion manquaient encore, et notamment des outils cartographiques pour distinguer clairement les zones constructibles et non constructibles, le plan cadastral, une réglementation pour encadrer les constructions et les interventions sur le bâti ancien etc. Il s'agissait donc d'entreprendre un travail sur le long terme. A la demande des autorités nationales, et en étroite collaboration avec le bureau de l'UNESCO à New Delhi, la Convention France-UNESCO, grâce à l'appui du ministère français de la Culture, a mis à disposition un expert, architecte des bâtiments de France, qui a accompagné régulièrement les autorités indiennes de 2003 à 2013. Ces efforts ont abouti en juin 2006 avec le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril, lors de la 30^e session du Comité du patrimoine mondial (Vilnius, 2006).

Ce travail d'accompagnement a été mis en place pendant l'élaboration d'un Urban Master Plan afin de fournir des mesures temporaires. Cet accompagnement technique a permis l'approfondissement de la réflexion sur l'aménagement du territoire, l'élaboration des premiers éléments d'un plan d'urbanisme du bien et sa mise en œuvre. La coopération a permis d'échanger avec les experts indiens sur la prise en compte des morphologies et structures urbaines. De même, l'approche patrimoniale essentiellement focalisée sur l'architecture monumentale, s'est élargie à l'habitat vernaculaire grâce à une expérience pilote conduite sur l'un des villages. La prise en compte des dimensions paysagères a également été développée. La gestion des autorisations d'urbanisme et le conseil architectural ont pu être progressivement pris en charge par une unité technique au sein de l'autorité locale. Une expérience pilote d'approche spécifique du patrimoine architectural, urbain et paysager dans un des plus anciens villages a été développée.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

La coopération a été un échange réciproque fructueux, sachant que la collaboration, très étroite, avec le bureau de l'UNESCO à New Delhi a été essentielle au processus.

De manière générale, la problématique de la maîtrise de l'aménagement du territoire reste un enjeu majeur pour les sites de grande taille. Une approche intégrée à tous les niveaux de décisions et de gestion administrative (État et niveau local) et d'échelle de territoire est nécessaire afin de permettre une intégration adaptée et contrôlée des développements des villages, des aménagements touristiques, des projets d'infrastructure.

(70) Inde

Atelier sur la conservation urbaine, Chandigarh, Inde

Chandigarh est une des 100 villes nouvelles construites après l'Indépendance de l'Inde en 1947. Elle est internationalement réputée pour son urbanisme. Le plan de la ville a été préparé par Le Corbusier à partir d'un plan précédent d'Albert Mayer. La plupart des édifices de la ville ont été imaginés par Pierre Jeanneret, Jane Drew et Maxwell Fry. A la fois capitale d'un territoire de l'Union et des deux États voisins, la ville de Chandigarh, Inde, était dans une phase de transition et subit une importante pression urbaine qui doit être abordée à l'échelle du territoire. La participation de la ville au réseau des villes indiennes de culture vivante, Indian Heritage Cities Network (IHCN), a été un jalon important pour assurer le travail de sensibilisation auprès des autorités. Le projet d'inscription transnationale et en série de L'œuvre architecturale et urbaine de Le Corbusier sur la Liste du patrimoine mondial et l'élaboration de la Recommandation concernant le paysage urbain historique (PUH) qui n'était pas encore adoptée à l'époque a été la toile de fonds d'un atelier de formation sur la conservation urbaine de Chandigarh.

L'atelier international sur la « Gestion des Paysages urbains historiques du XXe siècle », 18-21 Décembre 2007, Chandigarh UT, Inde, a été organisé par l'administration de Chandigarh et l'Archaeological Survey of India (ASI) avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et le Bureau de l'UNESCO à New Dehli, avec le soutien de la Convention France-UNESCO avec l'appui du ministère français de la Culture, et le Fond en dépôt néerlandais. Des participants de 8 États parties (Brésil, France, Inde, Israël, Italie, Malte, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ainsi que des représentants d'ICOMOS, du Centre du patrimoine mondial, du ministère de la Culture français, la Fondation Le Corbusier, l'Epures, l'agence d'urbanisme de Saint-Etienne (France), et des représentants de la Ville du Havre (France) ont assisté à cet atelier. La réunion s'inscrivait dans la continuité de précédentes discussions sur le Paysage urbain historique qui ont eu lieu lors de réunions organisées à Paris (France), Jérusalem (Israël), Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) et Olinda (Brésil). Par ailleurs, elle faisait également suite à une réunion organisée au Havre (France) la même année sur les villes modernes du 20e siècle: Brasilia, Chandigarh, Le Havre, Tel Aviv.

Les participants ont assisté à des présentations sur la gestion de villes du patrimoine mondial, les paysages urbains historiques et la sauvegarde du patrimoine de l'Inde à travers un certain nombre de présentations clés, des études de cas, et des discussions approfondies.

De plus, une présentation a été faite sur le projet d'inscription transnationale et en série de L'œuvre architecturale et urbaine de Le Corbusier, ainsi que des présentations des trois villes modernes inscrites sur la Liste du patrimoine mondial, Brasilia (Brésil), Le Havre (France) et Tel Aviv (Israël). Les participants visitèrent également la ville de Chandigarh, et eurent la possibilité de visiter quelques réalisations de Le Corbusier comme la Haute Cour,



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

ou bien également des réalisations urbaines ou architecturales de Pierre Jeanneret, Jane Drew ou Maxwell Fry. La discussion concernant le terme de paysage urbain historique a soulevé un certain nombre de questions qui ont été discutées dans le contexte d'une ville du XXe siècle. Avec une attention particulière portée à Chandigarh, les participants notèrent que les paysages urbains historiques apportent différents regards sur le patrimoine, le paysage urbain et le territoire urbain à plus grande échelle.

En examinant les données sur Chandigarh et Le Corbusier, les participants ont mis en avant que le paysage urbain historique nécessitait une analyse approfondie et une recherche en référence aux normes internationales pour identifier les caractéristiques, valeurs et conditions d'une protection et inscription. Les qualités, l'esprit et le ressenti d'une ville devaient être compris à travers ses attributs significatifs, et étaient à considérer comme des outils essentiels pour justifier les valeurs, y compris les valeurs immatérielles, dans la spécificité de biens culturels et naturels.

La gestion du changement dans les Paysages urbains historiques a été considérée comme étant un enjeu à aborder d'avantage. Il a été souligné également combien la participation à une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial était une opportunité de développer des outils de conservation et de développement urbain en s'appuyant sur la reconnaissance du patrimoine de la Ville. L'approche PUH a été considérée comme pouvant utilement servir à développer des outils de gestion urbaine pour Chandigarh, qui à termes pourraient utilement servir dans le cadre d'un plan de gestion du patrimoine mondial. L'Administration de Chandigarh avait à cette occasion proposé la mise en place d'un Comité du patrimoine à vocation consultative.

A la suite de cet atelier les échanges ont continué avec le Bureau de l'UNESCO de New-Delhi, le réseau des villes indiennes (IHCN), la Fondation Le Corbusier et avec l'agence d'urbanisme de Saint-Etienne, l'Epures, autour de coopérations bilatérales entre Chandigarh UT et Saint-Etienne Métropole, France notamment.

(71) Inde

Soutien à la création d'un Réseau de villes historiques en Inde (Indian Heritage Cities Network (IHCN))

Le Réseau des villes indiennes (Indian Heritage Cities Network Foundation) a été créé pour sensibiliser décideurs et professionnels, et s'appuie pour cela sur l'expérience française en matière de conservation urbaine, sur le réseau français de villes historiques (ANVPAH & VSSP) et sur la politique active d'incitation à la coopération décentralisée.

De 2006 à 2013, la Convention France-UNESCO grâce à l'appui du ministère français de la Culture, et du ministère français des Affaires étrangères, a apporté un appui à l'UNESCO New-Delhi pour favoriser dans un premier temps l'émergence d'un réseau de villes puis pour l'aider à se développer et mettre en œuvre des projets. L'appui au réseau des villes est une des activités de la CFU inscrites dans la durée, qui a permis de développer et de structurer un réseau et des coopérations multilatérales et bilatérales de ville à ville, tout en mettant en œuvre des opérations spécifiques portant sur le diagnostic urbain ou la formation grâce à l'appui financier des ministères membre de la Convention France-Unesco et grâce à l'expertise mise à disposition.

En 2006, le Bureau régional de l'UNESCO à New Delhi, conjointement avec les autorités indiennes, a pris des initiatives en faveur de la sauvegarde des centres historiques en Inde. L'Inde connaît une évolution économique rapide et des transformations profondes qui ont un effet majeur sur la configuration du territoire : multiplication des infrastructures routières et industrielles, accroissement urbain, etc. La question de la conservation des centres historiques revêt donc un caractère d'urgence. C'est dans ce contexte que l'UNESCO a proposé d'une part de créer une commission sur le patrimoine et d'autre part de créer un réseau des villes historiques en Inde. Le Réseau des villes indiennes (Indian Heritage Cities Network IHCN-Foundation) a été créé pour sensibiliser décideurs et professionnels et s'est appuyé pour cela sur la Convention France-UNESCO et la coopération bilatérale en mobilisant l'expérience française en matière de conservation urbaine (ministère français de la Culture, Centre des hautes études de Chaillot, le réseau français de villes historiques -- l'Association des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteur Sauvegardé ANVPAH & VSSP) et sur la politique active d'incitation à la coopération décentralisée.

En septembre 2006 un séminaire de lancement a eu lieu à Jaipur, Rajasthan, Inde, à l'issue duquel une dizaine de villes indiennes ont signé une charte d'engagement pour former un réseau de villes du patrimoine et de culture, le Indian Heritage Cities Network (IHCN) ; un appel a été lancé à d'autres villes indiennes pour participer à cette initiative. Le séminaire a permis des échanges sur la problématique de la conservation urbaine et du développement basé sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel des villes anciennes.

Il a été l'occasion de présenter une série d'études de cas et de réunir un ensemble d'intervenants varié : représentants du gouvernement fédéral - ministère de l'urbanisme, ministère de la culture indien -, de l'Etat du Rajasthan, de la Ville de Jaipur ; associations et fondations impliquées dans la protection et la mise en valeur du patrimoine (comme le réseau du Indian National Trust for Art and Cultural Heritage - INTACH, la Fondation Jaipur Virasat) ; représentants de villes indiennes ou de sites du patrimoine mondial. L'ANPAH & VSSP et plusieurs villes françaises, Aix-en Provence, Bordeaux, Chinon, La Rochelle, Nancy, Rennes et la Région Centre ont participé au séminaire. Le Centre du patrimoine mondial était également présent représenté par le secrétariat de la Convention France-UNESCO.

En 2007, un séminaire s'est tenu à Madras, dans la région de Chettinad (État de Tamil Nadu) spécifiquement sur les questions de formation et sur celle de la préservation du patrimoine de petites villes et villages comportant des demeures dont les qualités architecturales sont remarquables mais qui, désertées, sont progressivement dépecées ou détruites.

La même année, dans le cadre de la Convention France-UNESCO, une mission d'appui technique à l'élaboration des documents réglementaires des villes a eu lieu au Rajasthan. Un voyage d'étude a été organisé en France en septembre 2008 pour les représentants de neuf villes indiennes, des élus et des techniciens, qui ont fait escale à Paris, Rennes, le Val de Loire, La Rochelle et Bordeaux. La finalité de cette mission était de montrer des exemples d'aménagement et de planification intégrée où le patrimoine était pris en compte comme une composante essentielle du site urbain. La délégation indienne a fait part de son souhait de poursuivre ces échanges de réseau à réseau. Une synthèse de ce voyage d'étude est disponible en ligne.

Afin de renforcer le niveau institutionnel, le réseau des villes a organisé des rencontres tout les deux pour renforcer le réseau et échanger sur des thématiques liées à la gestion de ville et la prise en compte du patrimoine dans leur développement. En 2008, la deuxième rencontre biennale du réseau des villes indiennes, qui a eu lieu à Hyderabad (18 au 20 décembre) et a permis de formaliser les statuts du réseau indien et l'organisation d'un bureau (governing council) d'environ treize membres élus, représentants à la fois des villes, des États et des Gouvernements, plus des experts internationaux ou ONG internationales. Par la suite, l'essentiel objectif a été de permettre au réseau de villes indiennes de grandir en autonomie et d'identifier plus particulièrement les domaines d'interventions prioritaires. L'UNESCO a continué à jouer le rôle de facilitateur et de soutenir la mise en place des coopérations à long terme afin de permettre l'accès au soutien technique et financier pour l'aide au diagnostic et à l'ingénierie de projet. Le réseau est devenu une organisation indépendante et a pris le statut de Fondation en 2012.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Les premières assises de la coopération décentralisée franco-indienne, organisées par le ministère français des Affaires étrangères, l'Ambassade de France en Inde et le Gouvernement indien, ont eu lieu à New Delhi du 15 au 17 janvier 2010 dans le cadre du Festival de la France en Inde « Bonjour India ». Le Chief Minister de l'État du Rajasthan, présent aux assises, avait confirmé un engagement de 6 millions d'euros pour l'année 2010 pour le programme « Vikas Virasat » (le patrimoine comme vecteur de développement).

Les possibilités d'assistance technique et de l'expertise française auprès des villes du Madhya Pradesh se sont mises en place et les partenariats entre les villes de Rennes/Bhopal et Chinon/Maheshwar se sont développés, de même que la coopération entre Cochin et Lorient, qui bénéficient d'un appui institutionnel et technique.

L'Atelier de renforcement des capacités sur les outils de planification pour la conservation du patrimoine urbain et le développement de Mysore a eu lieu du 21 au 25 novembre 2011 à, Mysore, État du Karnataka. Il a permis de sensibiliser les participants aux questions de planification et patrimoine et aidera la ville de Mysore à mettre en œuvre une approche durable du développement urbain dans le secteur sauvegardé.

Enfin, le Séminaire Economie et Patrimoine (du 10 au 14 décembre 2012) a permis d'étudier l'interaction entre les valeurs économiques et culturelles du patrimoine matériel, l'impact des projets de développement et de réhabilitation que ce soit en termes de conservation du patrimoine ou de prise en compte des qualités intrinsèques d'un patrimoine, son potentiel en termes de ressources. Depuis 2012, le thème de l'économie du patrimoine est un des principaux axes de réflexion, jusqu'ici peu exploré bien que d'une importance capitale en Inde, permettant de considérer la conservation du patrimoine sous l'angle de la durabilité. L'interaction avec les économistes se révéla fructueuse, et l'UNESCO et l'IHCN comptent prolonger leurs réflexions en la matière.

La 4e Conférence Biennale de IHCN qui s'est tenue à Pune, Maharashtra du 20 au 22 Novembre 2013, a été organisée conjointement par l'IHCN, Pune Municipal Corporation et le bureau de l'UNESCO à New Delhi avec l'appui de la Convention France-UNESCO et l'Ambassade de France. La conférence était centrée sur le thème de « L'économie des villes vivantes du patrimoine », une thématique très importante pour permettre de changer la perception de la conservation patrimoniale et réellement inscrire la prise en compte du patrimoine urbain comme un moteur de développement.

L'ANVPAH et des collectivités françaises ont participé à cette 4e Conférence, tout comme le Secrétaire pour la France de la Convention France-UNESCO, qui a notamment participé via un discours d'ouverture, qui a été enregistré et filmé à Paris, puis diffusé à l'ouverture de la Conférence à Pune.

A l'occasion de la Conférence à Pune, plusieurs manifestations ont eu lieu, dont :

- La finale nationale du Concours Etudiant IHCN 2013, une initiative qui venait illustrer l'importance de concevoir la gestion des villes historiques non pas comme une simple préservation du passé, mais comme une façon de faire contribuer le patrimoine au développement local, au service des besoins des populations locales. Cette compétition a vu les participants présenter des idées innovantes quant à cette gestion, s'appuyant sur un plan de revitalisation composé de 5 schémas et d'un rapport rédigé. Le jury composé d'experts internationaux a élu les projets vainqueurs parmi les 29 présentations nominées à la conférence.
- Une étude méthodologique sur l'évaluation de l'impact économique du patrimoine dans le contexte indien a été effectuée. Cette étude, commissionnée par l'Indian Institute of Human Settlement en Août 2013, passe en revue quelques-unes des méthodes existantes pour estimer l'impact socio-économique des sites patrimoniaux, et évalue leur pertinence et leur faisabilité dans le contexte des villes indiennes. La pertinence d'une méthodologie sera mise à l'épreuve grâce à des données de sources secondaires sur deux villes membres de l'IHCN. L'étude sera entièrement fondée sur de la recherche de sources secondaires d'information existante, l'interview de sources primaires et l'étude bibliographique. Les méthodologies examinées proviennent entre autres de l'ICOMOS, de la Banque Mondiale, ou de l'Agence Française de Développement (AFD).
- Le projet e-Heritage, lancé conjointement par la Fondation pour l'Empowerment Digital (DEF), l'UNESCO et l'IHCN, et dont le but est de faire entrer le patrimoine dans l'espace digital. Les sites pilotes pour les villes de Delhi, Chandernagore, Pune et Shekawatli ont été développés en novembre 2013 et serviront de vitrine pour les villes, agglomérations, communautés locales et municipalités qui souhaitent mettre en valeur leur patrimoine grâce aux outils numériques.

Un nouveau site internet a été développé pour le réseau des villes comportant plus de fonctionnalités (comme le téléchargement et la mise en ligne de vidéos, de cartes, de formulaires ou la soumission des dossiers en ligne), il permet également d'appuyer le travail en interne du réseau.

Par la suite, les perspectives pour 2014-2015 étaient de poursuivre le soutien au réseau des villes indiennes au niveau bilatéral principalement. Par ailleurs, l'IHCN et l'UNESCO ont étendu le champ de cette activité en proposant des kits de formation permettant aux villes de développer leur propre Rapport Départemental de Performance sur le patrimoine.

En 2014, l'UNESCO et le réseau des villes IHCN ont organisé, au niveau de chaque ville et de chaque État du pays, des ateliers de formation et de sensibilisation au patrimoine à l'attention des administrateurs et techniciens des villes. L'objectif était de former des formateurs pour l'élaboration d'une étude urbaine et d'un atelier d'urbanisme dans le cadre du Programme de développement urbain national (JNNURM).



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(72) Japon

Rédaction et publication : « Atlas historique de Kyoto », Japon

L' « Atlas historique de Kyoto: Analyse spatiale des systèmes de mémoire d'une ville, de son architecture et de son paysage urbain », a été publié sous la direction de Nicolas Fiévé, avec une préface de Jacques Gernet, dans la collection Patrimoine mondial, Éditions UNESCO, Les Éditions de l'Amateur 2008

Foyer de la culture japonaise depuis plus de mille ans, Kyoto a été la capitale de l'empire du Japon de sa fondation, au VIII^e siècle, jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Miraculeusement épargnée par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale, Kyoto retrace l'évolution de l'architecture japonaise en bois ainsi que l'art des jardins japonais et témoigne d'une forme unique d'interaction entre l'homme et la nature. Le bien *Monuments historiques de l'ancienne Kyoto (villes de Kyoto, Uji et Otsu)* est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1994.

Dans le cadre du programme « Villes d'Asie : patrimoine pour l'avenir », le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO avec l'appui de la Convention France-UNESCO a soutenu le programme de recherche sur les mutations urbaines de la Ville de Kyoto, Japon, conduit par un groupe d'universitaires français et japonais qui s'intéressait aux phénomènes contemporains de développement de la Ville de Kyoto, dont la situation est représentative de nombreuses villes d'Asie.

Ce projet de recherche sur les mutations du paysage urbain de Kyoto a été élaboré dans une perspective qui intègre la collaboration de plusieurs disciplines comme l'histoire, l'anthropologie, l'urbanisme et l'architecture. Il a permis d'aboutir à la rédaction de l'Atlas historique de Kyoto – Analyse spatiale des systèmes de mémoire d'une ville, de son architecture et de son paysage urbain, qui étudie l'histoire culturelle, politique, économique, sociale, religieuse, architecturale et urbaine de la ville à travers ses mutations spatiales. Cet outil de référence pointu pour la recherche en sciences humaines et sociales sur la Ville de Kyoto étudie la place et le rôle que des biens culturels exceptionnels mais fragiles peuvent assumer dans la recomposition des nouveaux paysages urbains au sein des processus de modernisation de l'habitat traditionnel.

Vingt et un des chercheurs réunis par le projet ont contribué à cet atlas élaboré sous la direction de Nicolas Fiévé, Directeur d'études à l'École pratique des hautes études (EPHE), Directeur adjoint du Centre de recherche sur les civilisations chinoise, japonaise et tibétaine, cet Atlas, paru en 2008, s'appuie sur des sources épigraphiques anciennes et modernes et comprend de nombreux documents d'archive jamais publiés ainsi que plus de 200 cartes originales.

(73) Kirghizistan

Assistance préparatoire à l'inscription du lac d'eau tiède d'Issyk Kul, Kirghizistan

Au nord des monts Tian Shan, à 1 608m d'altitude, le lac Issyk Kul au Kirghizistan est un réservoir naturel d'eau tiède enserré dans une région connue pour ses ressources naturelles. À l'époque soviétique, le lac était un lieu de villégiature prisé pour ses paysages et ses sanatoriums. Au début des années 2000, les autorités kirghizes voulurent relancer l'activité touristique dans la région par la mise en valeur des grandes richesses culturelles et naturelles du site. C'est dans ce contexte, que les autorités nationales sollicitèrent une assistance préparatoire pour l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial.

En septembre 2003, une première mission s'est attachée à réunir l'ensemble des éléments indispensables à la finalisation d'une proposition d'inscription. La mission a coordonné le travail du bureau de l'UNESCO à Moscou, de la Commission nationale kirghize, et de la Réserve de biosphère d'Issyk-kul. Cette assistance a permis d'identifier les caractéristiques naturelles de valeur universelle exceptionnelle, et de saisir ainsi la valeur et le caractère unique du bien. Cependant, sur la base des conclusions de cette mission, ainsi que sur les résultats d'une évaluation conjointe de l'ICOMOS et de l'UICN, le Centre du patrimoine mondial, avec l'appui de la Convention France-UNESCO a conseillé aux autorités kirghizes de reformuler la proposition d'inscription pour le bien d'Issyk-kul en tant que paysage culturel plutôt qu'en tant que paysage naturel.

Le dossier a été déposé en 2004, mais retiré par la suite par l'État partie du Kirghizistan.

(74) Pakistan

Assistance technique à la valorisation du quartier historique des Fort et jardins de Shalimar à Lahore, Pakistan

Le *Fort et jardins de Shalimar à Lahore*, Pakistan, sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1981. Le bien inscrit se compose de deux ensembles royaux, le Fort de Lahore et les Jardins de Shalimar, tous deux situés dans la ville de Lahore, à 7 km de distance l'un de l'autre.

Au début du XXI^e siècle, la perte totale de deux ouvrages hydrauliques sur trois, ainsi que la démolition partielle du troisième ouvrage, ont constitué une source de préoccupation. Il a été reconnu que le bien était menacé par des dangers graves et spécifiques, nécessitant la mise en œuvre d'opérations majeures pour assurer la protection des parties essentielles du complexe historique monumental et des jardins appartenant au bien.

Ainsi, en novembre 2000, suite à une demande effectuée par les autorités pakistanaises au Comité du patrimoine mondial, le bien *Fort et jardins de Shalimar à Lahore* a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril. A travers cette inscription, l'État partie a exprimé l'espoir de sensibiliser le public, au niveau national et international, à l'importance de préserver ce site moghol exceptionnel, qui continue à être un site vivant.

Par la suite, dans le contexte d'un projet urbain de valorisation des alentours du site, des mesures correctives ont été prises, comme l'amélioration de la circulation dans les jardins, et la mise en valeur de celui-ci en tant qu'espace vert public.

Une mission du Centre du patrimoine mondial, dans le cadre de la Convention France-UNESCO a eu lieu en 2001. Cette mission a apporté une assistance technique et a permis d'entreprendre des études de faisabilité pour la mise en place d'une coopération décentralisée entre la Ville de Nancy, France, et Lahore, Pakistan. Cette coopération devait permettre de mettre en place des mécanismes de planification territoriale et de gestion du site ainsi que de développer une ingénierie de projet en vue de soumettre une proposition de projet au programme Asia Urbs de l'Union Européenne, qui avait pour objectif de promouvoir la coopération décentralisée de ville à ville entre l'Europe et l'Asie.

(75) République démocratique populaire lao

Appui à la conservation et à la gestion de Vat Phou et les anciens établissements associés du paysage culturel de Champassak, République démocratique populaire lao

Le bien *Vat Phou et les anciens établissements associés du paysage culturel de Champassak*, République démocratique populaire lao a été inscrit en 2001 sur la Liste du patrimoine mondial en tant que paysage culturel lors de la 25e session du Comité du patrimoine mondial (Helsinki, 2001). Les paysages culturels ont été reconnus par le Comité du patrimoine mondial en 1992, lors de la 16e session du Comité du patrimoine mondial (Santa Fé, 2001). Vat Phou est un des premiers paysages culturels d'Asie.

Situé au Sud de la République démocratique populaire lao, à 500 km de Vientiane, le paysage culturel de Vat Phou, Champassak s'étend sur 10 km et a une superficie de 39 000 ha. Aménagé entre le Ve et le XIIIe siècle, il comprend deux villes anciennes situées dans la plaine alluviale, des zones agricoles, un ensemble de temples, sanctuaires et ouvrages hydrauliques organisés le long d'un axe reliant la montagne Phou Khao (1 416 m) et la rive occidentale du fleuve Mékong.

En 2002, l'attention du Comité du patrimoine mondial a été attirée sur la possibilité que soit construite une nouvelle route traversant *Vat Phou et les anciens établissements associés du paysage culturel de Champassak*. Cette préoccupation a été notée par le Comité du patrimoine mondial à sa 27e session (Paris, 2003) dans une décision où il demandait à l'État partie de « soumettre un levé topographique détaillé de la nouvelle route nord-sud afin de limiter le plus possible tout impact négatif que cette route pourrait avoir » (Décision 27 COM 7B.51).

En avril 2010, après une longue période d'inactivité concernant la construction de la route, l'UNESCO a reçu des informations selon lesquelles les travaux de construction de la route 14A avaient commencé et son tracé devait traverser le bien. L'État partie a été dûment avisé par le Centre du patrimoine mondial que les dommages potentiels résultant des travaux de construction étaient contraires à la législation en vigueur et aux dispositions relatives à la gestion et pouvaient mettre en péril la valeur universelle exceptionnelle du bien, et par conséquent motiver une d'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Les projets d'infrastructures de grande ampleur non respectueux du contexte font partie des menaces requérantes pesant sur les biens du patrimoine mondial. Ils sont typiques d'un manque de coordination sectorielle et institutionnelle, d'une mauvaise prise en compte des valeurs des sites dans l'ingénierie de projet et de conflits et rapports de force au niveau de la maîtrise d'ouvrage nationale, régionale, voir locale et des bailleurs de fonds peu habitués à prendre en compte les paramètres de conservation patrimoniale dans les cahiers des charges. Traités suffisamment en amont, les projets peuvent être modifiés pour respecter les enjeux de développement et la préservation des valeurs pour lesquels un bien a été inscrit. Cela permet d'aboutir à des exemples remarquables de gestion et de développement de projets. Le défi est de traiter les coups partis et les projets en cours. Il s'agit alors de trouver

des mesures correctives, d'identifier des phases d'intervention et des mesures d'accompagnement pour éviter les opérations portant des atteintes irréversibles aux biens. Pour ce faire des études à petite et grande échelle urbaines et territoriales selon les cas de figures sont nécessaires pour identifier les attributs physiques afin de gérer un changement acceptable.

De 2011 à 2014 la Convention France-UNESCO a permis l'organisation de missions d'enquête et fourni un conseil technique aux autorités Lao pour identifier les grands axes d'une stratégie d'aménagement du territoire en vue de conserver les valeurs du bien. A la demande des autorités Lao les experts intervenants sur la conservation et la sauvegarde de la *Ville de Luang Prabang* (République démocratique populaire lao) ainsi que le gestionnaire du paysage culturel du Val de Loire (France) ont été mobilisés par le Centre du patrimoine mondial. Ils ont esquissé une stratégie d'aménagement du site fondée sur la réhabilitation du système hydraulique de la plaine, la consolidation des principes d'aménagement de Champassak en tant que ville fluviale et la mise en valeur de l'axe cérémoniel reliant la montagne au fleuve et ont préconisés une étude d'ensemble à l'échelle du grand paysage. Ils ont mis en avant la question de l'aménagement des zones fluviales.

Dans l'attente de la mission de suivi réactif conjointe Centre Patrimoine Mondial/ICOMOS/ICCROM effectuée en février 2012, une première mission d'enquête a été réalisée du 10 au 12 novembre 2011 afin de prédéfinir les besoins en matière d'études permettant d'améliorer la conservation de la valeur universelle exceptionnelle.

Une deuxième mission d'enquête a été réalisée du 4 au 8 avril 2013 à la demande des autorités laotiennes. Forte des analyses et constats précédents, la mission avait pour but de finaliser une proposition d'étude d'aménagement stratégique pour élaborer un plan à une échelle plus large pour gérer positivement la pression du développement qui s'exerçait sur le site de Vat Phou. La responsable du paysage culturel du Val de Loire s'est jointe à la mission pour apporter son expérience sur la gestion d'un bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Le cahier des charges d'une étude a été développé avec les autorités Lao. Le cahier des charge proposait de réaliser une étude prenant en compte la petite et grande échelle du territoire et d'élaborer un projet d'aménagement stratégique du territoire à une échelle allant jusqu'à la ville de Paksé et produire des plans d'urbanisme détaillés pour le district de Champassak, le district de Soukhouma, le district Moulapamo, le district Phontong, et le district Pathoumphone.

Cette étude, similaire dans son objet à celle réalisée à Luang Prabang sous le nom de «Schéma de Cohérence Territoriale» devait fixer les orientations d'aménagement pour les 20 ans à venir.

Une troisième mission réalisée du 9 au 16 mars 2014 avait pour objectif de rencontrer le nouveau Vice premier ministre de l'époque et de le sensibiliser aux risques encourus pour le site par le projet de construction de la route le traversant.

L'état de conservation du site de *Vat Phou et les anciens établissements associés du paysage culturel de Champassak* a été examiné à plusieurs reprises par le Comité du



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

patrimoine mondial qui a insisté sur le besoin de contrôler le projet de route, voir un temps de le suspendre et de définir un schéma directeur et des plans de détail, ainsi que veiller à la mise en place du plan de gestion et s'assurer d'une définition plus lisible des attributs qui transmettent la valeur universelle exceptionnelle du bien.

(76) République démocratique populaire lao Coopération technique pour la mise en valeur et la sauvegarde de la Ville de Luang Prabang, République démocratique populaire lao

La coopération technique pour la sauvegarde et la mise en valeur de la *Ville de Luang Prabang*, République démocratique populaire lao, est un exemple remarquable de coopération tripartite entre la République démocratique populaire lao, la France et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est le projet pilote phare de la Convention France-UNESCO qui a servi de fer de lance à l'élaboration de l'accord-cadre de coopération entre la France et l'UNESCO. C'est une opération exemplaire qui a permis de tester des modes opératoires et des formes de partenariats et des coopérations innovantes. Cette coopération s'est appuyée sur une coopération de ville à ville, sur une logique de mutualisation des moyens, de coordination de l'aide bilatérale et multilatérale.

La *Ville de Luang Prabang* a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en décembre 1995. Située dans le nord montagneux du Laos, au confluent du Mékong et de la rivière Khan, Luang Prabang est l'ancienne capitale royale d'un des royaumes du Laos. La valeur universelle exceptionnelle du bien repose sur le lien étroit entre le cadre bâti et l'environnement naturel ainsi que sur la juxtaposition d'une trame urbaine laotienne — architecture vernaculaire en bois — et d'une trame orthogonale caractéristique de l'urbanisme de l'ère coloniale.

20 ans après son inscription, la valorisation et la sauvegarde de la *Ville de Luang Prabang* peuvent être considérées comme un exemple remarquable de planification intégrée, centrée sur un développement territorial qui s'appuie sur les valeurs patrimoniales et culturelle. A l'heure où les débats de la communauté internationale portent sur la problématique de la prise en compte de la culture comme levier pour le développement ou sur le climat ou encore sur le logement, il est intéressant de valoriser l'expérience de 20 ans de coopération pour en tirer des enseignements en matière de méthode et de pratique.

Un programme de sauvegarde et de développement du site a été mis en place dès 1996 avec l'appui de la Ville de Chinon et de la Région Centre (France) dans le cadre de la coopération décentralisée. Soutenu par plusieurs partenaires (au premier rang desquels les ministères français de la Culture, de l'équipement de l'époque et des affaires étrangères dans le cadre de la Convention France-UNESCO et l'Agence française de développement (AFD) et l'Union européenne), ce programme de conservation, de sauvegarde du patrimoine monumental, urbain, architectural et paysager a permis de créer une entité de gestion du site patrimoine mondial, la Maison du patrimoine, de former une équipe laotienne opérationnelle pour le suivi et la conservation et réaliser des actions de restauration et de rénovation urbaine (voirie, aménagement, restauration du bâti, vernaculaire et monumental, drainage, rénovation des zones humides) et de mettre en place un plan de sauvegarde et de mise en valeur pour la ville historique (PSMV).

Le développement touristique que connaît la ville depuis l'inscription et la forte croissance économique et démographique a engagé à travailler à une échelle plus vaste que le site inscrit et à aborder les questions sociales, économiques et environnementales et du grand paysage dans un souci d'accompagner le développement. Afin de soulager les pressions sur le cœur historique et de favoriser un développement équilibré du site et de sa région, deux démarches complémentaires ont été engagées. Tout d'abord une démarche de planification du développement urbain et d'aménagement du territoire à l'échelle périurbaine prenant en compte également le paysage fluvial et agricole : définition d'un document de planification inspiré du dispositif français le Schéma de cohérence territoriale (Scot) avec une réflexion sur les usages et les fonctions de la ville ; puis une démarche de préservation de l'environnement naturel et de l'habitat humain et d'appui au développement des zones rurales (à l'échelle du grand paysage et du bassin versant de la Nam Khan) : projet écovallée de la Nam Khan.

L'appui à la conservation et au développement de la *Ville de Luang Prabang*, que la Convention France-UNESCO a accompagné depuis ses débuts et qui a été créée même pour mobiliser différents types d'expertises et de coopérations, offre un référentiel en terme méthodologique (rénovation urbaine d'une ville historique inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial) comme en termes de modèle de coopération (coopération multilatérale et bilatérale associant l'UNESCO, les ministères français, les collectivités locales et les bailleurs de fonds, des universités et des écoles).

L'originalité de la coopération technique engagée à Luang Prabang et son succès et de s'être appuyée sur l'exigence d'excellence qu'appelle la Convention du patrimoine mondial de 1972 et d'avoir réussi à mettre en place dès le départ un triptyque vertueux comprenant un cadre réglementaire couvrant aussi bien la grande échelle, le paysage que la parcelle et une gouvernance à l'échelle locale, régionale et nationale, la formation sur le long terme et in situ d'une équipe opérationnelle, et la mise en œuvre d'opérations d'envergure de réhabilitation de monuments, du cadre bâti, d'infrastructure et de valorisation du paysage. A souligner également, la force qu'a constitué la mise en place d'outils de planification de détails réalisés sur le terrain avec des équipes locales, ce qui a permis d'une part de faire des économies d'échelle en évitant de passer par des bureaux d'études internationaux peu compétents en matière de patrimoine et d'ajuster au terrain les prescriptions en matière de sauvegarde et de mise en valeur. Le cadre réglementaire et la compétence mis en œuvre ont permis par ailleurs de créer un terreau favorable pour développer de l'ingénierie de projet et ainsi mobiliser des sources de financement de programmes d'aide au développement qui à l'époque était rarement centrés sur la valorisation du patrimoine, comme par exemple le programme Asia Urbs de l'Union Européenne.

Le travail de conservation et de valorisation de la *Ville de Luang Prabang* s'est inscrit dans une logique de gestion du changement en s'appuyant sur une démarche territoriale pour valoriser au mieux les ressources culturelles, environnementales et sociales du site. On peut situer l'expérience de la *Ville de Luang Prabang* en amont de l'approche concernant le



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

paysage urbain historique mis en avant dans la Recommandation de l'UNESCO approuvée en 2011. La *Ville de Luang Prabang* a connu de profondes mutations depuis son inscription. Bien au-delà du travail de restauration, c'est une nouvelle ville qui s'est créée autour d'une idée partagée d'éléments qui en font sa valeur: valeur d'usage et valeur patrimoniale indissociablement liées. Le défi est de ne pas tomber dans le piège qui consisterait à vouloir à tout prix faire référence à un état supposé d'origine. La ville s'est réalisée par une série d'échanges entre des cultures et des populations. Le travail de restauration urbaine engagé s'inscrit dans un processus d'évolution. Le cadre défini par les autorités sur proposition des experts, ne prend toute sa valeur que dans la transcription qui en est faite par les habitants. C'est en ce sens que le projet de la *Ville de Luang Prabang* peut être considéré comme une réussite.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(77) République populaire démocratique de Corée **Appui à la conservation de l'Ensemble des tombes de Koguryo en République populaire démocratique de Corée**

Le Royaume de Koguryo s'étendait sur la majeure partie de la République populaire démocratique de Corée et le Nord-Est de la Chine, de 227 av. J.-C. à 668 ap. J.-C. Les plus importants vestiges de cette civilisation sont des forteresses, des ruines de palais et de temples bouddhistes, et des stèles de tombes dont certaines sont ornées de splendides peintures murales qui représentent la vie luxueuse qui attend le défunt après sa mort. Il est présumé que les tombes ainsi ornées étaient destinées aux rois ainsi qu'aux membres de la famille royale et de la noblesse. Ces peintures offrent un témoignage unique de la vie de l'époque.

En 1998, la République populaire démocratique de Corée a ratifié la Convention du patrimoine mondial et a sollicité en 2000 l'assistance du Centre du patrimoine mondial pour la rédaction du dossier pour une proposition d'inscription de l'*Ensemble des tombes de Koguryo*, dans le cadre de la Stratégie Globale.

Trois missions d'assistance technique dans le cadre de la Convention France-UNESCO ont eu lieu entre 1999 et 2001, et le dossier pour une proposition d'inscription a été déposé en janvier 2002. Le bien *Ensemble des tombes de Koguryo* a été inscrit en 2004, parallèlement aux *Capitales et tombes de l'ancien royaume de Koguryo*, situés de l'autre côté de la frontière, en Chine. Il constitue le premier bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial pour la République populaire démocratique de Corée.

(78) Thaïlande

Projet : « Humaniser Bangkok », Thaïlande

Bangkok en Thaïlande, est l'une des villes les plus peuplées du monde, symbole d'une croissance urbaine incontrôlée, marquée par une forte pollution et par d'énormes problèmes de circulation. En 1998, un projet intitulé « Humaniser Bangkok » a été mis en œuvre conjointement par le Bangkok Metropolitan Administration (BMA), le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et l'Ambassade de France à Bangkok.

L'objectif de ce projet était de montrer de quelle façon le centre historique pouvait être générateur de l'identité urbaine de l'ensemble de la mégapole, comment ce centre pouvait constituer le cœur de Bangkok, le maillon de la cohésion sociale et de quelle manière il pouvait impulser la créativité culturelle contemporaine.

A l'époque, l'aspect novateur de ce projet se trouvait dans le processus qu'il mettait en place, c'est-à-dire construire une ville en impliquant la population et accroître la qualité de vie des habitants de Bangkok à travers des mini-projets visant à l'amélioration de l'espace public et à la revitalisation du centre historique. Dans ce contexte, le travail préparatoire à l'embellissement de cinq espaces publics dans le quartier historique de Bangkok, Rattanakosin a été réalisé en 1999, par deux architectes français dans le cadre de la Convention France-UNESCO.

(79) Viet Nam

Restauration et revitalisation de l'Ensemble de monuments de Huê et de la ville historique, Viet Nam

Huê au Viet Nam, est l'une des dernières grandes villes citadelles fortifiées du sud-est asiatique qui fut capitale impériale jusqu'en 1945. L'*Ensemble de monuments de Huê* est doté d'un patrimoine architectural et paysager exceptionnel qui lui a valu d'être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1993. Cette inscription a contribué à rendre à la ville son rayonnement culturel. L'*Ensemble des monuments de Huê*, est constitué de plusieurs groupes de monuments.

La Convention France-UNESCO a programmé un appui technique entre 1999 et 2002 puis entre 2004 et 2008. L'objectif de ce projet de restauration et de revitalisation était d'assister les autorités nationales et locales pour la mise en place des outils de gestion et de conservation d'un site urbain et paysager et apporter également un appui dans le cadre de coopérations décentralisées avec des collectivités territoriales françaises.

En 1999 et 2000, deux missions de conseil et d'expertise ont été effectuées par un architecte urbaniste de l'État et des bâtiments de France en juillet 1999 et février 2000, dans le cadre du programme de coopération décentralisée entre la Ville de Huê et la Communauté urbaine de Lille Métropole (LMCU), France. L'objectif était d'apporter un appui conseil pour l'identification de mesures de protection et de valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager. Par ailleurs, dans le cadre du programme des manifestations du festival franco vietnamien « Huê 2000 », une plaquette de sensibilisation, axée sur les valeurs patrimoniales du site, paysages et monuments, a été éditée en version bilingue, vietnamien/français et vietnamien/anglais, à l'intention de la population. Elle a été distribuée à l'occasion d'une réunion de bailleurs de fonds organisée à Huê en 2000.

En février 2006, une mission d'assistance technique réalisée par un architecte du patrimoine et un ingénieur-hydrologue français avait permis de proposer les premiers principes d'un zonage de l'enceinte et des abords de la citadelle. Cette mission avait également établie des principes directeurs, concernant notamment la construction d'infrastructures routières, pour la préservation de la zone des tombeaux impériaux et de la zone du temple du ciel. Afin d'assister les autorités locales à répondre aux recommandations formulée dans les Décisions du Comité du patrimoine mondial en lien avec le bureau de l'UNESCO à Hanoi, une expertise technique a été apportée pour assister les autorités dans la mise en place d'un schéma directeur et l'identification du potentiel patrimonial des environs de Huê.

En 2008, à la demande du bureau de l'UNESCO à Hanoi, deux experts français ont effectué une mission dans le cadre de la Convention France-UNESCO à Huê du 13 au 26 septembre 2008. Les experts de la mission ont accompagnés les autorités vietnamiennes pour préciser les mesures à prendre pour renforcer la conservation du bien en série de Huê, et organiser les mesures préventives pour l'aménagement à long terme de l'*Ensemble de monuments de Huê*. Le principe était de proposer une analyse globale du site et de ses abords.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Les missions d'expertises ont apporté une assistance technique pour la mise en place d'une Maison du patrimoine, l'élaboration d'un plan de sauvegarde sous la forme d'une Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) , la mise en place d'une assistance technique aux habitants et une incitation financière à des travaux d'amélioration du bâti, et enfin la mise en œuvre de cinq projets pilotes, dont l'objectif était de réaliser des actions à titre d'exemple pour les habitants et la collectivité publique, dans un but plus large de conserver la morphologie urbaine et les secteurs résidentiels traditionnels avec l'organisation spatiale remarquable de leurs jardins, et empêcher que l'élargissement des voies ne détruise les zones résidentielles traditionnelles.

Enfin, en 2010-2012, Huê a participé au projet « Villes historiques en développement : des clés pour comprendre et agir. Un recueil d'études de cas sur la conservation et la gestion des villes historiques » en proposant une étude de cas portant sur des mesures incitatives pour la réhabilitation de l'habitat à Huê.

États Arabes : Projets Régionaux

(80) Séminaire sur les inventaires du patrimoine culturel au Maghreb

Dans le cadre de la Convention France-UNESCO, un appui avait été apporté à la préparation des inventaires du patrimoine culturel de quelques pays africains. Une demande similaire a été adressée à l'UNESCO par les professionnels de la région du Maghreb où la réalisation de cet outil indispensable à toute action sur le patrimoine est vivement sollicitée. L'expérience française dans le domaine de l'inventaire du patrimoine culturel a été sollicitée à travers la participation de trois experts qui avaient déjà travaillé sur les inventaires en Afrique au moment du séminaire de Dakar, Sénégal, en 2003. L'atelier qui devait se tenir du 11 au 16 décembre 2007, a été reporté par les autorités algériennes pour des questions de sécurité. Dans ce contexte, la Convention France-UNESCO a été sollicitée pour coopérer à la mise en œuvre d'une initiative dans le cadre du programme de l'Union Européenne Euromed Héritage, dont la méthodologie et les objectifs recoupaient ceux de la rencontre initialement prévue.

L'atelier, qui s'est tenu les 10, 11 et 12 décembre 2008 à l'UNESCO, s'est ouvert dans sa nouvelle configuration à l'ensemble des pays méditerranéens partenaires de l'Union Européenne (9 pays : Israël, Palestine, Jordanie, Égypte, Algérie, Maroc, Tunisie, Liban, République arabe syrienne) ainsi qu'à la Lybie et la Mauritanie : une trentaine de participants, représentant les directions du patrimoine de ces pays, étaient présents. Les modérateurs de l'atelier étaient le Dr Khairieh Amr, Directeur adjoint du Musée National de Jordanie, et le Dr Frank Braemer, Directeur de Recherche au CNRS - Université de Nice, France. L'analyse des situations locales et des évolutions institutionnelles récentes en termes d'inventaire a permis aux participants de décrire les situations nationales sur la production de données, la mise en forme de l'inventaire et les orientations stratégiques de l'outil inventaire. A l'issue des débats, une série de recommandations, notamment sur la formation, la législation et la coopération internationale, a été élaborée de manière collective. Suite à ces trois journées d'atelier, une séance spéciale, organisée le 13 décembre 2008, a été consacrée plus spécifiquement au travail de l'UNESCO pour jeter les bases des actions futures et de la mise en œuvre des recommandations dans ces cinq pays.

États Arabes

(81) Algérie

Chantier école sur le patrimoine à Tlemcen, Algérie

Ce projet visait à assurer la formation d'un personnel national qualifié aux métiers de la restauration et de la réhabilitation, en organisant des chantiers-école en partenariat avec l'ONG « Les Amis de Tlemcen ».

Malgré une histoire très agitée comportant deux sièges et deux périodes d'occupation au XIV^e siècle, Tlemcen, Algérie, était sous le règne des Zianides, la capitale politique du Maghreb central. Cette période faste s'étendra sur trois siècles, de 1235 à 1555, les princes, bienfaiteurs des arts et mécènes éclairés attirent alors savants, lettrés et artistes dans la cité. C'est dans la seconde moitié du XIV^e siècle que fut édifiée la Medersa Yakoubia. Cet ensemble comportait entre autres la Mosquée de Sidi Braham, construite par le Sultan Abou Hammoumoussa Tani en 1364.

En 1993, deux poteaux centraux de la salle de prière se sont effondrés, entraînant dans leur chute un troisième et causant l'effondrement partiel de la couverture. En 2001, la Division du Patrimoine Culturel de l'UNESCO a missionné un inspecteur général des Monuments Historiques du ministère français de la Culture dans le cadre de la Convention France-UNESCO, pour apporter une assistance technique aux opérations de restauration des monuments de Tlemcen. La mission a alors constaté l'état préoccupant des monuments de la région.

L'état de dégradation constaté en 2001 était particulièrement alarmant. S'il nécessitait dans un premier temps une intervention urgente et organisée, il imposait dans un deuxième temps de veiller au renforcement de l'action engagée et de garantir des interventions de conservation de meilleure qualité, au moyen notamment d'une amélioration de la technicité des intervenants sur les chantiers.

Les chantiers écoles permettent le renforcement des capacités locales et furent mise en œuvre à travers une série d'ateliers organisés à Tlemcen.

(82) Algérie

Conservation et mise en valeur de la ville historique de Bejaïa, Algérie

Le projet conduit sous l'égide de la Convention France-UNESCO visait à renforcer les capacités locales, et à pérenniser localement les actions entreprises.

Située entre les grands massifs de Djurdjura, des Bibans et des Babors, Béjaïa est l'une des plus anciennes villes d'Algérie, fondée en 26/27 av. J.-C. par l'empereur Auguste sous le nom de Saldae. Au Moyen Age, la ville devient l'une des cités les plus prospères de la méditerranée, et est également un grand centre intellectuel. La citadelle, monument historique le plus important de la ville avec ses 20 000 m² de superficie, est le fruit de l'interaction de différentes cultures : romaine, hammadite, espagnole, turque, française et arabo-musulmane ; elle est représentative d'une tradition culturelle disparue et illustre des périodes significatives de l'histoire.

Le site est classé au patrimoine national algérien depuis 1968. A cause de difficultés de gestion en matière culturelle, le Gouvernement algérien a demandé à l'UNESCO d'assister techniquement son ministère de la Communication et de la Culture, et l'Agence nationale d'archéologie et de protection des sites et monuments historiques dans le cadre du projet de restauration. En effet, malgré l'évidente volonté d'entreprendre un travail sérieux et efficace, ces deux organismes étaient confrontés à de nombreuses difficultés telles que le manque de personnel qualifié, l'absence de budget, le manque de matériel et l'absence de politique culturelle.

L'ensemble couvre une superficie de 109 hectares et se trouvait dans un état de vétusté alarmant, certains bâtiments, tels que la Mosquée, menaçaient de s'effondrer. L'ensemble souffrait d'envahissement par la végétation, d'humidité, de problèmes liés aux transformations successives des structures, maintes fois réaménagées sans souci de cohérence et avec des moyens dérisoires, vouées à être éphémères.

Une première mission conduite en 2003 s'est attachée à réaliser une étude de faisabilité touchant la restauration de la médina. Début 2004, se fondant sur les résultats de cette première mission, une première phase préparatoire à l'établissement d'un Plan de sauvegarde a été réalisée. Elle a été très favorablement accueillie par les autorités locales.

(83) Algérie

Conservation et préservation de la ville de Constantine, Algérie

Le projet à Constantine s'inscrivait dans le projet intersectoriel « Gestion durable du patrimoine mondial pour la réduction de la pauvreté » lancé en 2002, sur le thème de l'éradication de la pauvreté et de l'extrême pauvreté à travers la mise en valeur et la gestion des ressources culturelles

Constantine en Algérie est l'une des plus anciennes cités du monde. Fondée par les Phéniciens, elle deviendra sous le nom de Cirta la capitale du royaume Numide. Totalemment détruite par Maxence en 311 ap. J.-C., elle sera reconstruite peu de temps après par l'empereur Constantin qui lui donnera son nom. Constantine a conservé les témoignages historiques de trois millénaires de présences numide, romaine, musulmane, ottomane et coloniale. Sa vieille ville est classée patrimoine national algérien depuis décembre 2004.

Les villes de Constantine, Algérie, et Grenoble, France, sont jumelées depuis 1999. Depuis 2002, elles sont engagées dans des actions techniques de coopération décentralisée qui se sont étendues au fil des ans à cinq volets : coopération institutionnelle, développement économique, société civile, jeunesse et santé. En 2003, une mission technique a pointé la nécessité d'ajouter un nouveau volet « patrimoine » à la coopération décentralisée entre Grenoble et Constantine, et de concentrer les actions de celui-ci sur la vieille ville de Constantine, patrimoine exceptionnel menacé de disparition.

En janvier 2005, une autre mission a permis d'identifier les partenaires susceptibles de porter le projet-pilote « Patrimoine et lutte contre la pauvreté » à Constantine. Outre le ministère des Affaires étrangères impliqué dans l'élaboration du projet, le Président de l'Assemblée populaire communale de Constantine et la Ville de Grenoble ont témoigné leur intérêt ; l'Université de Rome III a établi un plan de conservation urbaine en liaison avec la Cellule de réhabilitation de la vieille ville. L'équipe italienne a réalisé un inventaire du bâti du centre historique ancien et proposé un périmètre de sauvegarde. La mission, enfin, a insisté sur le besoin urgent de mettre en place à Constantine un outil de planification territoriale du type du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) français, afin que les nouvelles constructions sur les flancs de colline ne portent pas atteinte à la valeur paysagère de ce site spectaculaire et afin, également, d'améliorer les liaisons entre Constantine et les villes satellites.

Enfin, suite aux échanges, au travail et aux missions effectuées précédemment, en janvier 2006, une mission technique a été effectuée conjointement par la Ville de Grenoble et par le Centre du patrimoine mondial dans le cadre de la Convention France-UNESCO, pour évaluer l'état d'avancement des différents volets en cours réalisés dans le cadre de la coopération décentralisée. Concernant le volet « patrimoine », les autorités municipales ont transmis à la Ville de Grenoble le plan de sauvegarde réalisé par l'université de Rome III.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

L'intérêt de ce projet a été de sensibiliser les autorités à différents échelons de prendre en compte la valeur du patrimoine dans les actions initialement centrés sur l'environnement économique, social et institutionnel.

(84) Algérie

Sauvegarde et développement de la Vallée du M'Zab et de ses cinq ksours fortifiés (El Atteuf, Bou Noura, Beni Isguen, Melika et Ghardaïa), Algérie

L'objectif de ce projet était d'apporter une assistance technique pour la mise en place d'outils de gestion et de conservation de plusieurs sites répartis sur un grand territoire.

A 600 km au sud d'Alger, Algérie, la petite *Vallée du M'Zab* abrite un ensemble unique de sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1982. Des traces d'habitats très anciens se rencontrent sur les plateaux et sur les escarpements rocheux qui bordent cette vallée qui a été touchée par les crues rares et dévastatrices de l'Oued. L'occupation régulière du site remonte au début du XI^e siècle, depuis cette période, une architecture originale a été développée, adaptée aux conditions semi désertiques par un groupe humain guidé par un idéal religieux, social et moral d'une grande rigueur. Les cinq ksours sont implantés sur des éperons rocheux et regroupent une population sédentaire essentiellement urbaine. Chacune est dominée par une mosquée qui est aussi conçue comme une forteresse. Ces dernières années, les ksours sont menacés par une forte pression d'urbanisation spontanée qui provoque la dégradation de l'environnement naturel et la modification du tissu urbain traditionnel. A la demande de l'Algérie, le Centre du patrimoine mondial a envoyé en septembre 2001 un expert spécialisé en restauration du patrimoine bâti. En 2003, le projet Sauvegarde et Développement a été proposé au titre de la Convention France-UNESCO dans le cadre de la thématique « villes historiques ».

La mission a permis de définir le périmètre d'un secteur sauvegardé, adopté par décret en 2005. Un programme d'action a été mis en œuvre pour réhabiliter le réseau hydraulique traditionnel. La mission avait également conseillé la mise en place d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur, qui a été lancé par le gouvernement algérien en 2007. Parallèlement, les premiers jalons d'une coopération entre la Ville d'Arles (France) et de Ghardaïa (Algérie), ont été posés au cours de l'année 2004 entre les représentants des autorités algériennes, du ministère français de la Culture, de la Ville d'Arles du Centre du patrimoine mondial et du Programme DELTA - Euromed Heritage II.

(85) Maroc

Assistance préparatoire à l'inscription des Oasis du sud du Maroc

A l'initiative de la Délégation permanente du Maroc et de l'Agence pour la promotion et le développement économique culturel et social des provinces du Sud du Royaume du Maroc, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO a été invité à participer à une mission de terrain dans la région des Oasis du Sud. Cette mission a apporté une assistance technique en matière d'évaluation et de conseils sur la possibilité d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial d'une série d'Oasis ou d'un ksour, voire envisager l'inscription comme paysage culturel, et pour définir une stratégie du tourisme écologique et culturel.

Cette mission devait permettre d'identifier les projets potentiels afin de contribuer à la mise en valeur et au développement culturel et touristique des Oasis du Sud du Maroc. Il s'agissait plus particulièrement d'une part de procéder à un état des lieux permettant de déterminer et d'identifier les ressources et valeurs patrimoniales pour élaborer une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Il s'agissait d'autre part d'effectuer un diagnostic du plan de développement du tourisme dans les Oasis du Sud à partir d'observations de terrain et de rencontres avec des experts marocains et des élus locaux.

Cette mission a permis de noter la haute importance accordée par les responsables et les autorités marocaines à la sauvegarde et à la mise en valeur du riche patrimoine culturel des Oasis du Sud. La mission conjointe de la Société Grahal et de l'UNESCO a été cofinancée par l'Agence du Sud et par la Convention France-UNESCO, qui a aussi facilité l'identification d'un expert.

La richesse patrimoniale des douars (Icht, Icred, Ou Zrou, Agadir Ouzrou, commune d'Akka) est intéressante si l'on considère à la fois leur typologie urbaine (indissociablement liée aux palmeraies, au thème de l'eau et de sa gestion collective), la diversité des paysages et la densité du patrimoine bâti vernaculaire (architecture domestique en pisé). Les deux minarets historiques d'Akka attestent de la qualité architecturale du patrimoine monumental. Plusieurs sites de gravures rupestres (territoires de Foum Al Hisn ou d'Akka), représentant des antilopes, des éléphants, des bovidés, témoignent également du passage d'un monde de chasseurs à un monde de pasteurs (vers 3000 avant J.C.). La thématique des greniers collectifs associée au thème de la nourriture et de sa gestion collective, est également porteuse d'une réelle valeur patrimoniale tant dans la dimension exceptionnelle des sites difficilement accessibles occupés par l'homme que dans la dimension sacrée qu'ils renferment.

Le patrimoine immatériel est également très présent, lié à la culture nomade, notamment reconnu par l'inscription en 2008 du Moussem de Tan-Tan sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (Convention de 2003). La mission a démontré la mobilisation favorable à la démarche de tous les acteurs rencontrés et le dynamisme du réseau institutionnel ou associatif derrière l'Agence du Sud qui est le véritable porteur.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Outre la reconnaissance internationale d'un patrimoine, cette démarche d'inscription s'intègre dans une stratégie plus large de développement local porté, dans tous ses aspects économiques, sociaux et culturels, par le « Programme de Sauvegarde et de Développement des Oasis du Sud du Royaume »

(86) Maroc

Assistance technique pour la valorisation du Ksar d'Aït-Ben-Haddou, Maroc

Le *Ksar d'Aït-Ben-Haddou*, Maroc, est un village fortifié construit en pisé qui constitue un exemple intéressant d'architecture de terre en Afrique du Nord. Il combine greniers et habitations, regroupés à l'intérieur de ses murs défensifs renforcés par des tours d'angle. Le *Ksar d'Aït-Ben-Haddou*, dans la province d'Ouarzazate au Maroc, est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1987.

Le Centre de Conservation et de Réhabilitation du patrimoine architectural des zones atlassiques et sub-atlassiques (CERKAS) et les autorités marocaines, ont demandé l'appui du Centre du patrimoine mondial pour les accompagner dans la phase de mise en œuvre d'un plan de gestion. Dans ce cadre, la Convention France-UNESCO a financé une mission sur place de l'équipe de CRAterre-ENSAG qui s'est déroulée en juin 2008. Les activités menées durant la mission ont permis d'analyser l'état du bien, d'établir des recommandations, de définir des plans d'actions et de spécifier des recommandations techniques pour le mur de fortification construit sur la partie haute du rocher, et pour l'édifice bâti au sommet du rocher, communément appelé « Ighrem n iqddarn », ou grenier communautaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion, la mission a permis plusieurs avancées significatives : le plan de gestion a été largement diffusé dans sa version traduite en arabe ; les parties prenantes se sont réunies régulièrement afin d'ajuster et décider des activités à entreprendre. A mesure qu'il a été diffusé et discuté durant ces réunions, le plan de gestion est devenu un document de référence pour la prise de décision quant aux activités à entreprendre sur le ksar. Enfin, des budgets exceptionnels ont été alloués par le gouvernement (ministère marocain de la Culture) et plusieurs des actions prévues dans le plan ont été démarrées ou ont obtenu des financements.

(87) Mauritanie

Assistance technique pour la gestion urbaine et la valorisation des Anciens ksour de Ouadane, Chinguetti, Tichitt et Oualata, Mauritanie

Les *Anciens ksour de Ouadane, Chinguetti, Tichitt et Oualata* (Mauritanie) sont des cités fondées aux XI^e et XII^e siècles pour répondre aux besoins des caravanes traversant le Sahara. Ces centres marchands et religieux devinrent des brillants foyers de la culture islamique. Ils ont remarquablement préservé un tissu urbain élaboré entre le XII^e et le XVI^e siècle, avec leurs maisons à patio se serrant en ruelles étroites autour d'une mosquée à minaret carré. Ils témoignent du mode de vie traditionnel, centré sur la culture nomade, des populations du Sahara occidental.

En mai 2000, l'Association Internationale de Développement de la Banque mondiale (IDA) a accordé un financement de cinq millions de dollars au gouvernement mauritanien pour un Projet de sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel mauritanien (PSVPCM).

Ce projet avait pour objectif de définir et mettre en œuvre une stratégie cohérente pour la conservation et l'utilisation du patrimoine culturel mauritanien. Il comportait une composante « villes anciennes » qui concernait la conservation et la gestion des centres historiques. Un protocole concernant la mise en œuvre des activités visant à la sauvegarde du patrimoine culturel mauritanien a été signé en juin 2000 entre l'UNESCO, la Banque mondiale et le Gouvernement mauritanien et a permis d'encadrer le projet. Une série de missions composées de spécialistes du Centre du patrimoine mondial et d'experts dont certains étaient mis à disposition dans le cadre de la Convention France-UNESCO a pris place entre 2001 et 2002 afin de définir, dans un premier temps, une stratégie relative à la sauvegarde des quatre *Anciens ksour de Ouadane, Chinguetti, Tichitt et Oualata* inscrits sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1996; puis de réaliser, dans un second temps, à la demande du Gouvernement mauritanien et au travers du soutien technique et financier de la Convention France-UNESCO, un avant-projet pour l'élaboration des schémas directeurs des ksour qui a reçu l'appui d'un architecte des bâtiments de France. Les travaux, confiés à deux bureaux d'études, l'un français l'autre mauritanien, ont démarrés en juillet 2003. Ils se sont achevés en mars 2005. Pendant toute la durée des actions du Projet-pilote, les techniciens municipaux ont été formés au suivi de travaux de réhabilitation et de construction à l'intérieur des centres historiques, à l'utilisation des techniques traditionnelles de construction et à l'application des recommandations issues des schémas directeurs. Afin d'assurer le suivi de ces actions et la transmission des savoir-faire, des antennes communales de conseil ont été installées dans les bâtiments restaurés au cours des chantiers-école.

L'exemplarité de ce Projet-pilote a été mise en valeur par l'organisation des Journées Villes mauritaniennes du Patrimoine mondial, qui a eu lieu du 11 au 15 avril 2005 au siège de l'UNESCO à Paris, France. Cette manifestation inaugurée en présence du Président de la République islamique de Mauritanie a accueilli une conférence internationale, une table-ronde des partenaires, la projection d'un film documentaire et une exposition itinérante.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Elle a également été l'occasion de présenter le recueil photographique Villes de Mémoire, anciens ksour de Mauritanie, qui présente les travaux réalisés au titre du Projet-pilote. L'organisation de la Conférence et la publication de l'ouvrage ont également bénéficié du soutien de la Convention France-UNESCO.

(88) République arabe syrienne

Appui à la recherche sur les mosaïques antiques du Musée de Ma'arat an-Noman, République Arabe syrienne

Vu l'impossibilité après 2011 de mettre en œuvre des activités en Syrie et de continuer l'activité d'appui à la gestion Villages antiques du Nord de la Syrie inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, en 2014, le ministère français des Affaires étrangères a proposé au Centre du patrimoine mondial dans le cadre de la Convention France-UNESCO d'apporter un appui financier à la recherche sur les mosaïques du nord de la Syrie.

Vu la nécessité de documenter et de consolider la connaissance du patrimoine culturel de Syrie, fragilisé dans le contexte des conflits, il paraissait important d'appuyer la recherche et la diffusion des connaissances sur les mosaïques antiques déposées au Musée de Ma'arat an-Noman (Syrie) et qui proviennent pour la plupart des *Villages antiques du Nord de la Syrie*, inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2011.

Plus spécifiquement, le projet consistait en la poursuite des travaux développés dans le cadre d'un mémoire de thèse sur un corpus de 80 mosaïques des époques byzantines, réputées pour leur finesse, le détail des dessins et leurs remarquables exécutions, en mettant à jour la bibliographie, en permettant l'approfondissement des connaissances sur le contexte archéologique de découverte, en assurant l'enrichissement des éléments épigraphiques et en proposant une transcription actualisée

Ce projet a été conçu en étroite collaboration avec l'Institut français du Proche-Orient et l'École normale supérieure, en partenariat avec le CNRS, laboratoire Orient et Méditerranée (Centre d'histoire et de civilisation de Byzance) et Archéologie et Sciences de l'Antiquité (Archéologie du Proche-Orient hellénistique et romain) et bénéficie du soutien de la Direction de la recherche et des échanges scientifiques, et du Pôle du patrimoine mondial, Mission des échanges culturels et de l'audiovisuel, Direction de la coopération culturelle, universitaire et de la recherche, de la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du Ministère des affaires étrangères français.

Ce travail a été réalisé au laboratoire Archéologies et Philologie d'Orient et d'Occident qui a assuré l'encadrement scientifique du chercheur, au sein de l'École normale supérieure en liaison avec les membres spécialistes des autres laboratoires précités et pour objectif de constituer la base d'un catalogue raisonné qui sera publié dans la collection Bibliothèque archéologique et historique de l'Institut français du Proche-Orient.

(89) République arabe syrienne

Assistance préparatoire à l'inscription des Villages antiques du Nord de la Syrie, République arabe syrienne

Les *Villages antiques du Nord de la Syrie* constituent un des ensembles archéologiques les plus extraordinaires au monde. Il s'agit de plus de 700 sites d'époque romaine et byzantine qui se trouvent dans une vaste région. Ils occupent un ensemble de plateaux calcaires connus sous le nom de « massif calcaire ».

L'intérêt de ces sites ne réside pas seulement dans leur nombre, mais aussi dans leur état de préservation exceptionnel. L'abandon des villages du massif calcaire à partir du VIII^e siècle et la solidité des édifices en pierre du massif calcaire ont garanti leur préservation. Les « villes mortes » ou les villages antiques offrent un intérêt exceptionnel, car ils nous donnent une image précise, sur près de 2 000 km², de l'état des campagnes à la fin de l'Antiquité – alors que, pour cette époque, la quasi-totalité des vestiges conservés appartient à des villes. Toutefois, les changements rapides qui ont eu lieu dans les dernières années ainsi que le développement du tourisme menaçaient l'intégrité de ce paysage et des vestiges historiques qu'il contient.

Les autorités syriennes ont à plusieurs reprises demandé l'assistance de l'UNESCO en vue de leur protection et de leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial. À cette fin, un certain nombre d'études ont été menées par la Direction générale des antiquités et des musées (DGAM), présentées sous la forme d'une exposition à Damas, République arabe syrienne, et ayant fait l'objet d'une réunion internationale dès septembre 2001. L'assistance technique à l'élaboration du dossier pour une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a été apportée par la Convention France-UNESCO en 2005. La difficulté majeure de ce dossier résidait dans le fait d'appréhender ce territoire dans son ensemble, en lui reconnaissant une valeur non seulement archéologique, mais également paysagère – alors que le concept de paysage culturel n'existe pas dans la loi syrienne des antiquités et que, par conséquent, il n'existe aucun règlement qui permette la prise en compte d'un ensemble patrimonial à l'échelle d'un territoire. Dans ce contexte, le travail a consisté avant tout à la définition des limites de huit « parcs » qui, par leur qualité et leur variété, constituent un échantillon de la richesse du massif calcaire. Ensuite, un système de protection et de gestion qui autorise la sauvegarde du bien en accord avec les impératifs de développement économique et touristique du pays a été imaginé: établissement des décrets de protection spécifiques pour les huit parcs, réflexion à l'échelon régional sur le développement territorial et ses enjeux, renforcement du département de gestion de la DGAM et encouragement à la création d'une structure de gestion sur le terrain, ainsi que l'établissement d'un plan de gestion et d'un plan d'action pour le bien.

Ce travail d'assistance technique s'est poursuivi en 2010, notamment dans la préparation du « Plan d'action », qui est venu compléter en janvier 2011 le dossier pour une proposition d'inscription qui a ensuite été remis auprès du Centre du patrimoine mondial en janvier 2010.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Ce document complémentaire rendait compte des avancées en termes d'outils de gestion et de coordination mis en place au niveau national depuis janvier 2010 et témoignent de la mise en œuvre d'un dispositif ambitieux de gestion des territoires.

Les *Villages antiques du Nord de la Syrie* ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 2011, puis, ajouté sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 2013.

(90) République arabe syrienne

Atelier sur l'aménagement urbain, le développement durable et l'investissement touristique dans le quartier nord de Damas, République arabe syrienne

Suite à la demande d'assistance de la Direction Générale des Antiquités et des Musées (DGAM) de la République arabe syrienne en 2001, l'UNESCO a proposé, dans le cadre de la Convention France-UNESCO, l'organisation en République arabe syrienne, d'un atelier de travail pour discuter avec les différents acteurs publics et de la société civile syriens de l'importance et de la nécessité de sauvegarder le quartier de Sarouja, à Damas.

L'*Ancienne ville de Damas* est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1979. Le site, unique par son histoire et sa civilisation, est doté d'un patrimoine culturel particulièrement riche. Fondée au III^e millénaire av. J.-C., ce qui en fait une des plus anciennes villes du Moyen Orient. Parmi les 125 monuments érigés aux diverses périodes de son histoire, la grande mosquée des Omeyyades datant du VIII^e siècle, édifiée sur le site d'un sanctuaire assyrien, est l'un des plus spectaculaires édifices.

Le quartier de Sarouja est situé au Nord-Ouest du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial *Ancienne ville de Damas*. C'est un quartier historique de grand intérêt qui a gardé son tissu urbain et de nombreux édifices vernaculaires. La réhabilitation du quartier de Sarouja avait pour objectif sa revitalisation culturelle, sociale et économique par le biais de la préservation de son patrimoine architectural et de son tissu urbain. L'atelier de travail pour la gestion et le développement urbain de Sarouja a été organisé les 8 et 9 juin 2004 afin de parvenir à une méthodologie d'intervention convenable pour la mise en valeur et la revitalisation du quartier. Une table ronde a permis de discuter en détails la conservation physique, l'aspect social et économique, le tourisme culturel et les aspects législatifs. Un plan d'action pour la sauvegarde du quartier a enfin été établi et une série d'actions a été proposée pour mettre en œuvre ce plan.

Europe : Projets Régionaux

(91) Conservation et restauration de l'église du Christ-Saint-Sauveur de Prizren, Kosovo (Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité)

A la suite de la première conférence internationale des donateurs sur «La réhabilitation et la sauvegarde du patrimoine culturel au Kosovo*» (13 mai 2005) organisée par l'UNESCO en collaboration avec la Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), ainsi que le Conseil de l'Europe et la Commission européenne et à la suite de la première session du comité international d'experts de l'UNESCO pour le patrimoine du Kosovo* (9 décembre 2005), un ensemble de monuments chrétiens (Serbe orthodoxes) et Islamiques (ottomans), ainsi que des bâtiments vernaculaires traditionnels, qui avaient été soit endommagés pendant la période de guerre, soit qui nécessitaient des travaux d'urgence, ont été sélectionnés pour être restaurés et faire l'objet de mesure de sauvegarde.

La Convention France-UNESCO a complété l'assistance apportée par plusieurs pays européens dont la France et l'Allemagne à la conservation de l'église du Christ-Saint-Sauveur, dans le cadre du projet « Sauvegarde du patrimoine culturel au Kosovo* ». L'église du Christ Saint-Sauveur est située au nord de Prizren. Construite en 1330, elle constitue un des témoins importants de l'art byzantin de Serbie médiévale. L'édifice est remarquable pour son ensemble de peintures murales. Il est composé d'une nef unique précédée d'un narthex, et d'un chœur surmonté d'un dôme. L'église jouxte les parties inachevées d'une imposante annexe qui forme aujourd'hui comme une enceinte dont il ne reste que les murs et un campanile d'époque plus récente ajoutée au XIXe siècle.

Le décor intérieur de l'église, réalisé en deux phases, date entièrement du XVe siècle. Les peintures de la deuxième phase situées dans la nef et dans le narthex (Theotokos Paraklesis et Christ Antiphonetes, etc.) sont d'une qualité particulièrement remarquable et ont été restaurées dans le cadre du projet.

Patrimoine Sans Frontières (PSF) a apporté un appui et un soutien pour la mise en œuvre des opérations de restauration. Le projet a permis outre la restauration du patrimoine, de développer des opérations de formation et un travail en synergie entre le clergé, les experts internationaux et nationaux et les populations locales.

*Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(92) Gestion de la propriété privée dans les centres historiques des pays européens en transition

Le transfert de la responsabilité de la propriété privée aux collectivités locales et territoriales pose, dans les centres historiques des pays européens en transition, des problèmes de gestion d'un ordre nouveau. La France, qui dispose dans ce domaine d'une longue tradition, a pu apporter son soutien efficace à un renforcement des politiques et des pratiques de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti.

Le projet est aussi une occasion d'encourager les États membres à mettre en œuvre la Convention du patrimoine mondial de 1972, ainsi que les recommandations du plan d'action de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (qui a eu lieu à Stockholm, en Suède, en 1998).

En 1999, un questionnaire a été élaboré à partir de données d'enquêtes dans dix pays d'Europe de l'Est, en prévision d'un séminaire européen. Du 20 au 25 avril 2001, ce séminaire sur « La gestion de la propriété privée des centres historiques » a eu lieu à Bucarest, en Roumanie. Il a permis de faire le point sur la situation en matière législative et administrative de la protection du patrimoine immobilier privé et l'aménagement urbain dans les différents pays concernés. Du 6 au 9 novembre s'est tenu à Pécs, en Hongrie, un séminaire sur les mécanismes institutionnels, administratifs et financiers qui permettent de restaurer un centre historique en préservant le tissu social, au travers de quatre exemples : Edimbourg (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Ljubljana (Slovénie), la coopération allemande à Sibiu (Roumanie) et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) en France. A l'issue de ces séminaires, les participants ont souhaité poursuivre le projet sous une forme plus opérationnelle. Cette nouvelle étape s'est concrétisée dans un projet développé pour la sauvegarde, la gestion et le développement de la ville de Riga, en Lettonie, entre 2003 et 2008. Une assistance technique a été fournie par la Convention France-UNESCO pour la préparation des deux séminaires.

Europe

(93) Albanie

Assistance technique pour la gestion des Centres historiques de Berat et de Gjirokastra, Albanie

Disposant d'une position géographique stratégique dans un des rares passages entre la Mer Adriatique et la péninsule Balkanique et aux bords de la rivière Osum, Berat, Albanie, devient dès le VI^e siècle av. J.-C. un riche centre commercial et culturel. Cette longue histoire est extrêmement bien représentée par son patrimoine culturel : deux forteresses, de nombreux édifices religieux islamiques et orthodoxes ainsi que quelques centaines de maisons traditionnelles, ce qui représente un ensemble rare dans le cadre du patrimoine architectural des Balkans.

Pendant la période communiste, le gouvernement albanais avait promu une loi visant à la préservation de 550 maisons traditionnelles, de quelques monuments et du château, dans une aire protégée. Malheureusement, presque la moitié des mosquées et églises ont été détruites après la proclamation de l'athéisme en 1967. Après la chute du régime en 1990, le nouveau gouvernement a cessé toutes mesures en faveur du patrimoine ce qui a provoqué une détérioration rapide de la vieille ville, tandis que le chômage atteignait des proportions importantes et causait un certain nombre d'effets secondaires tels qu'une urbanisation massive. Conscient de la nécessité d'une action et d'une assistance technique dans ces domaines, le gouvernement albanais a alors fait appel à la communauté internationale.

L'objectif de ce projet, réalisé dans le cadre de la Convention France-UNESCO, était d'offrir des opportunités de formation et d'emploi à travers la réhabilitation des maisons traditionnelles des *Centres historiques de Berat et de Gjirokastra* inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 2005 et de leur infrastructure, afin d'établir un modèle de développement durable des villes historiques, en vue de le reproduire éventuellement dans d'autres centres urbains en Albanie et dans la région.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

(94) Arménie

Assistance technique pour le Musée de Shirak, Arménie

Le musée régional du Shirak, Arménie, a été créé en 1930. Au cours des années 1970, des dizaines de milliers de pièces représentatives de la culture matérielle et spirituelle de la province historique du Shirak ont été collectées par le musée, dont plusieurs sont uniques et présentent une valeur scientifique et culturelle exceptionnelle.

Ce projet de l'ancienne Division du Patrimoine Culturel de l'UNESCO s'inscrivait dans la continuité de la coopération entretenue entre le musée du Shirak et le ministère français de la Culture. Le projet a bénéficié également de l'appui du Musée Dobrée à Nantes, France, dont l'engagement à partir de 1990 a permis au musée du Shirak de restaurer plusieurs objets archéologiques et d'organiser deux grandes expositions en France : à Nantes en 1996 et à Lyon en 1998. La réalisation du catalogue de la collection du musée a été achevée en décembre 2003 et est consultable sur le site internet du Musée de Shirak.

Le musée du Shirak, qui a perdu son bâtiment principal après un puissant séisme en 1988, qui a détruit 60 % de la ville de Gumri, a bénéficié du soutien de la Convention France-UNESCO pour l'acquisition d'équipement et accessoires (ordinateurs, modem, scanner, appareil photographique numériques...). Le musée a ainsi pu établir une liaison Internet, mettre en place son propre site, établir les archives numériques de ses collections et proposer des traductions anglaise et française des notices.

Enfin, deux experts français désignés en concertation avec les autorités nationales ont été dépêchés en mission en 2002 afin de préparer un programme d'action pour le musée, et apporter un soutien aux mesures d'extrême urgence prises pour sauver plusieurs objets de grande valeur.

(95) Fédération de Russie

Assistance technique pour la restauration de la basilique Basile-le-Bienheureux, Moscou, Fédération de Russie

La construction de la basilique Basile-le-Bienheureux, à Moscou, Fédération de Russie, eu lieu entre 1552 et 1561 après la prise de Kazan par le tsar Ivan IV, dit Ivan le Terrible, pour commémorer sa victoire contre les Tatars. Il fit appel à l'architecte Postnik Yakovlev qui proposa une basilique dont les dômes dorés reprenaient la forme des casques militaires. En 1583, à la suite d'un incendie, les dômes furent remplacés par des bulbes. Ce n'est qu'en 1670 toutefois qu'on leur donna l'aspect coloré que nous leur connaissons aujourd'hui. Située sur la Place Rouge de Moscou, la basilique est désormais devenue le symbole de la ville, mais également celui de tout le pays. Elle est située au cœur du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1990: Le Kremlin et la place Rouge, Moscou.

Dans le cadre de la coopération entre l'UNESCO et le groupe industriel Rhône-Poulenc pour la sauvegarde du Patrimoine mondial, la chaire UNESCO de conservation urbaine et architecturale de Moscou et le Comité russe de l'ICOMOS ont proposé d'appliquer certaines technologies et matériaux nouveaux élaborés par Rhône-Poulenc à la restauration de la basilique. Avant d'intervenir, une étude préalable était nécessaire pour déterminer la nature et les étapes des travaux à conduire. Dans le cadre de la Convention France-UNESCO, un architecte en chef des Monuments Historiques français a réalisé, en 1999, une mission de diagnostic et des recommandations pour la restauration de l'édifice.

(96) Lettonie

Assistance technique pour la sauvegarde, la gestion, et le développement du Centre historique de Riga, Lettonie

Le *Centre historique de Riga*, en Lettonie, a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1997 pour ses qualités urbaines et architecturales. La morphologie de la ville reflète de manière exemplaire les phases de développement et d'évolution d'une ville européenne du Nord de l'Europe. Le tissu urbain de son centre médiéval reflète la prospérité de la ville entre le XIIIe et le XVe siècle lorsqu'elle était un grand centre de la Ligue Hanséatique, puissante association des villes marchandes d'Europe du Nord. Le centre comporte également un grand nombre d'éléments d'architecture Art Nouveau. Au cœur du centre-ville aussi bien que dans les zones périphériques, la Ville de Riga est caractérisée par un remarquable patrimoine bâti en bois. Or, ce patrimoine en bois est très fragile. Il convenait de pouvoir le protéger et le faire connaître.

Les autorités lettones ont mis en place de nouveaux outils législatifs spécifiques pour assurer la protection et la gestion du site. Les principales difficultés résidèrent dans le suivi et l'application de la législation et la mise en place d'un processus de conseil auprès des investisseurs privés. La mise en place d'une culture patrimoniale dans le cadre du développement de la ville était le défi majeur.

La Lettonie a demandé une assistance technique en matière de conservation du site urbain et en matière de conservation du patrimoine en bois ce qui a conduit entre 2002 et 2007 à l'organisation dans le cadre de la Convention France-UNESCO de plusieurs missions de suivi technique et d'échanges entre les services du patrimoine au niveau national et les services de la Ville de Riga ainsi que des échanges s'appuyant sur des coopérations décentralisées en cours entre la Lettonie et la France. Cette assistance technique a reçu l'appui du ministère français de la Culture et du ministère français de l'Équipement de l'époque.

En 2002, un expert de l'inspection de la Direction du patrimoine du ministère français de la Culture a participé à un séminaire d'une journée (20 décembre 2002) organisé par la Ville de Riga afin de présenter le plan de sauvegarde de la ville inscrite sur la Liste du patrimoine mondial « Preservation and development of Riga Historical centre today and in the future ».

En avril 2003, une mission d'expertise technique a été organisée par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO en réponse à une demande des autorités lettones sollicitant l'envoi d'experts pour évaluer et apprécier la mise au point du Plan de Protection et de Développement du *Centre historique de Riga*. Cette mission a été confiée à un architecte urbaniste du patrimoine spécialiste des secteurs sauvegardés et d'un expert de l'inspection de la Direction du patrimoine du ministère français de la Culture et a été réalisée dans le cadre de la Convention France-UNESCO. Les experts ont pu examiner, à la demande de la Ville de Riga, le projet de plan de sauvegarde et de développement mis au point par cette dernière.

Les échanges avec la ville ont permis d'examiner les différents aspects du plan de sauvegarde, identification du patrimoine et localisation, droit du sol et usage, réglementation et mécanisme de suivi et contrôle, ainsi que l'interaction entre les différentes institutions et parties prenantes, sans négliger la partie ressources et compétences. Les discussions ont souligné également l'importance d'harmoniser les outils existants.

Cette mission a été suivie de deux autres missions en 2004 (du 21 au 25 avril) et 2005 (du 13 au 16 avril), réalisées à la demande de la Ville de Riga pour poursuivre l'accompagnement de l'élaboration du plan de préservation et de protection du *Centre historique de Riga* et d'examiner le projet de mise en place d'un centre du patrimoine en bois. Par ailleurs, elles avaient également pour objectif :

- d'apprécier le bilan des travaux réalisés,
- de répondre aux questions de la ville tant sur plan de la méthode que sur les hypothèses de mise en valeur,
- d'aider les services de la ville à apporter des réponses, les plus concrètes possibles, à leurs interrogations sur des problèmes précis, physiquement repérés,
- de lister les questions complémentaires méritant d'être traitées, dans le cadre de la préservation et du développement du centre historique et de sa périphérie.

En 2005, un architecte urbaniste du patrimoine spécialiste des secteurs sauvegardés et un expert du bâti en bois ainsi qu'un représentant du Centre du patrimoine mondial ont pu poursuivre l'examen du projet de plan de sauvegarde et de développement et fournir un ensemble de recommandations précises en réponses aux questions soumises par les autorités lettones aux experts.

Par la suite, en 2007, les autorités lettones ont organisé un séminaire technique, du 15 au 17 avril, intitulé « Préservation et développement du centre historique des villes » qui portait sur la ville historique et les projets de développement dans le centre historique et sur la rive gauche du fleuve Daugava dans la zone tampon.

Par ailleurs, la Ville de Riga et la Ville de Lyon, (le Site historique de Lyon en France est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1998), ont développé pendant plusieurs années des échanges culturels et économiques. Dans le prolongement de ces échanges, elles ont souhaité mettre en place une coopération décentralisée centrée notamment sur la question de la gestion et de la conservation du patrimoine urbain. En 2008, une mission conjointe Centre du patrimoine mondial/Ville de Bordeaux et Ville de Lyon a été effectuée à Riga, elle a permis aux trois villes de signer un accord de coopération. Un voyage retour à Lyon organisé avec l'appui de la Convention France-UNESCO a permis d'associer représentant de l'État et de la ville pour étudier quelques exemples d'intervention en matière d'inventaire, mais aussi de réhabilitation de quartier ancien et de planification de l'agglomération.

(97) Turquie

Assistance technique pour la gestion du Site archéologique de Zeugma et de ses abords, Gaziantep, Turquie

Zeugma est une cité antique située sur l'Euphrate au sud de la Turquie. Elle est composée de deux villes situées de part et d'autre de l'Euphrate : Séleucie et Apamée. La construction d'un nouveau barrage sur le cours de l'Euphrate en Turquie a entraîné la destruction d'une vingtaine de sites majeurs pour l'histoire de la vallée. Des fouilles de sauvetage par des équipes franco-turques ont été entreprises sur les trois sites les plus importants de cette région : Séleucie-Zeugma et Apamée.

En 2004, à la demande de la Turquie, l'UNESCO, dans le cadre de la Convention France-UNESCO, a apporté une expertise ponctuelle, un avis technique sur le lieu d'implantation et sur la thématique muséographique pour le musée des mosaïques et pour la gestion paysagère des rives de l'Euphrate. Une fois la mise en eau du barrage réalisée et le sauvetage d'une partie des trésors archéologiques enfouis effectuée, il restait à élaborer une stratégie de protection et de mise en valeur du site dans ces composantes nouvelles. L'enjeu portait à la fois sur la gestion des paysages, l'exploitation des résultats des fouilles de sauvegarde et le développement d'un territoire dont l'environnement et l'écosystème a été recréé par la mise en eau.

Concernant le musée des mosaïques, l'objectif était de disposer d'un lieu où exposer et donner à lire les mosaïques découvertes sur le Site archéologique de Zeugma, inscrit sur la Liste indicative depuis 2012, et élaborer un choix des pièces afin de privilégier la qualité des œuvres à présenter face à un ensemble qui devait pouvoir rester accessible aux chercheurs sans pour cela faire l'objet d'une mise en scène muséographique.

Pour le site du nouveau lac, outre Zeugma dont l'acropole ménage des vues à 360° sur le paysage, l'ensemble du site recèle des vestiges exceptionnels tels la forteresse de Rumkale et le village partiellement submergé de Halfeti. L'enjeu pour les autorités était la préservation de ces vestiges isolés et par un contrôle de l'ensemble des rives du lac, d'assurer un développement intégré de ces espaces et dégager les actions à réaliser, en priorité, pour corriger les effets néfastes engendrés par ce nouvel environnement, ou maintenir les effets positifs constatés.

(98) Turquie

Assistance technique pour la gestion et la valorisation des Zones historiques d'Istanbul, Turquie

Les *Zones historiques d'Istanbul*, Turquie, ont été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 1985, et en tant que point stratégique sur la péninsule du Bosphore entre les Balkans et l'Anatolie, la mer Noire et la Méditerranée, la Ville d'Istanbul a été associée à de grands événements politiques, religieux et artistiques pendant plus de 2000 ans. Ses chefs-d'œuvre comprennent l'ancien hippodrome de Constantin, la basilique Sainte-Sophie qui date du VI^e siècle et la mosquée Süleymaniye qui date du XVI^e siècle ; ils sont actuellement menacés par la surpopulation, la pollution industrielle et une urbanisation incontrôlée.

La Convention France-UNESCO a apporté un appui technique et financier pour accompagner l'élaboration d'études urbaines et développer des mécanismes de gestion et mettre en œuvre des opérations pilotes à Fatih, Zeyrek, Sulemanyne et Yenikapi entre 1999 et 2004.

Le projet de requalification urbaine a débuté en 1999 par la création de la Maison du patrimoine de Fatih, instance coordinatrice des opérations de réhabilitation. Dès sa création, la Maison du patrimoine a bénéficié d'un appui technique et administratif de la Convention France-UNESCO.

Le District de Fatih comprend notamment les quartiers de Balat, Fener, Zeyrek et Yenikapi. Le projet a porté sur ces quatre quartiers, et plus spécifiquement sur Zeyrek et Yenikapi. Zeyrek se compose principalement d'habitat traditionnel ottoman en bois, qui à l'époque était dans un état préoccupant. Les habitants de ces quartiers vivaient dans des conditions particulièrement précaires.

A l'issue de la conférence Habitat II en 1996, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO a effectué grâce à des fonds de l'Union Européenne et avec le soutien d'Yves Dauge et de l'Institut Français d'Études anatoliennes d'Istanbul (IFEA) une étude de faisabilité sur la réhabilitation et la revitalisation du district de Fatih. Par son enjeu, cette étude dépassait largement le cadre géographique dans lequel elle s'inscrivait. Il s'agissait de faire la démonstration que l'avenir des quartiers anciens ne se limitait pas à une restauration à but touristique, et qu'il était possible de maintenir l'habitat populaire et protéger le patrimoine tout en améliorant les conditions de vie des habitants. Dans ce cadre, l'UNESCO a proposé un projet de développement fondé sur une étude de requalification du patrimoine et une étude juridique sur la réglementation urbaine. Ce projet de développement a permis l'octroi par la communauté européenne d'une aide de 7 millions d'euros à la Turquie, pour mettre en place des projets associant protection du patrimoine culturel et développement durable.

L'UNESCO a co-financé l'établissement de la Maison du Patrimoine de Fatih (quartier de Balat) en 1999, et des études à Zeyrek, Sulemanyne et Yenikapi (2001-2003). La Maison du Patrimoine a été mise en place en 1999 sur le quartier de Balat, dans le cadre de l'assistance apportée par l'UNESCO. Cette structure permet d'informer et de conseiller les



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

habitants sur les opérations de réhabilitation du patrimoine et des espaces publics permettant une mise en valeur du patrimoine.

Une assistance technique complémentaire a été apportée pour accompagner la Maison du patrimoine et l'organisme national de logement social turc (TOKI) dans la mise en œuvre d'opérations de logement social sur les quartiers de Balat et Fener et notamment dans les édifices classés. Cette assistance a mobilisé le savoir-faire de mécanismes français d'aide à la réhabilitation du logement tel que l'ANAH, l'association PACT ARIM.

Le projet de l'Union Européenne a été mis en œuvre à partir de février 2003 et concernait exclusivement les quartiers Balat et Fener (également intégrés à Fatih). L'UNESCO a conduit des opérations s'appuyant sur la dynamique créée par le projet de l'Union Européenne engagé à Balat et Fener pour l'étendre à Zeyrek et Yenikapi sous la responsabilité de la municipalité de Fatih.

Plusieurs études urbaines ont été conduites pour mettre en place des projets de développement et de protection du patrimoine dans les quartiers de Zeyrek et Yenikapi ainsi que pour évaluer les réhabilitations prioritaires à effectuer, en étudiant notamment la faisabilité de réhabilitation partielle (concentrée sur les toits et la façade) pour mettre en place un programme de réhabilitation sur une dizaine de maison.

Par ailleurs, la municipalité d'Istanbul avait programmé la mise en place d'un réseau de transport inter-régional irriguant la Corne d'Or sur plus de 70 km. L'établissement de ce réseau passait par la requalification de la gare et du quartier environnant qui était soumis à des transformations urbaines majeures. Plusieurs missions d'études techniques ont été entreprises pour élaborer des mesures et des projets de sauvegarde des édifices ottomans en bois situés à Yenikapi et notamment conseiller les acteurs locaux afin de protéger le quartier de Yenikapi, dans le cadre du développement massif du quartier de la gare.



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

Annexes



Convention France-UNESCO
pour le patrimoine

CONVENTION DE COOPERATION

ENTRE

**L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

ET

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

**SUR LA PROTECTION
ET LA MISE EN VALEUR
DU PATRIMOINE MONUMENTAL
ET URBAIN**

**Siège de l'UNESCO
Paris, le 16 octobre 1997**

L'UNESCO
ci-après désignée l'Organisation,

Le Gouvernement de la République française,
ci-après désigné la partie française,

Considérant que l'Acte constitutif de l'Organisation lui assigne pour mission de veiller à la conservation et à la protection du patrimoine universel,

Considérant que l'Organisation cherche à assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur du patrimoine mondial notamment dans le cadre de la CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL (1972).

Considérant par ailleurs l'expérience de la partie française en matière de protection, de restauration et de mise en valeur du patrimoine monumental, de même qu'en matière de grands projets architecturaux,

Considérant enfin que patrimoine et modernité, développement culturel et développement social sont intimement liés et représentent des enjeux essentiels pour les villes de demain,

Sont convenus de ce qui suit :

Article 1er : Objet

1.1 La partie française et l'Organisation décident de coopérer en vue de la protection et de la mise en valeur du patrimoine monumental et urbain.

1.2 A cette fin, la partie française identifie et mobilise les compétences dans les domaines évoqués à l'article 2 pour aider l'Organisation à conseiller et assister les responsables des sites, villes et régions, notamment ceux inscrits sur la liste du patrimoine mondial.

Article 2 : Champ de coopération

Cette coopération intervient notamment dans les domaines suivants :

2.1 Protection, restauration et mise en valeur d'ensembles urbains ou de villes protégées.

2.1 (i) Elaboration des documents d'urbanisme, des guides de protection et de mise en valeur.

2.1.(ii) Aspects juridiques, techniques et architecturaux.

2.1.(iii) Conception et protection des espaces paysagers.

2.2 Protection et restauration des monuments.

2.2.(i) Aspects historiques, archéologiques et juridiques.

2.2.(ii) Aspects techniques et architecturaux.

2.3 Transformation et réaménagement des monuments pour des activités nouvelles, équipements publics ou privés, musées, hôtels.

2.3.(i) Réaménagements intérieurs.

2.3.(ii) Adjonctions et extensions éventuelles à réaliser pour répondre à ces activités nouvelles.

2.3 (iii) Aménagements extérieurs : jardins, places, éclairage, mobilier.

2.4 Documentation, publications, diffusion audiovisuelle, internet.

2.5 Organisation des méthodes et des moyens locaux à mettre en oeuvre avec les autorités responsables sur place, pour une véritable prise en charge des politiques de protection et de mise en valeur dans la durée.

Article 3 : Modalités d'action

La coopération technique que la partie française fournit à l'Organisation peut, en accord avec les Etats concernés, prendre les formes suivantes :

- des missions de courte durée ou de longue durée d'experts français dans les Etats bénéficiaires,
- l'accueil dans des organismes publics ou des entreprises en France de fonctionnaires ou de techniciens en provenance des Etats bénéficiaires pour des programmes de formation,
- l'organisation en France ou dans les Etats bénéficiaires de sessions de formation de courte durée ou de longue durée, ainsi que de séminaires techniques.

Article 4 : Moyens financiers

4.1 Pour mener à bien cette coopération, la partie française, dans la limite et dans le cadre de ses disponibilités budgétaires et l'Organisation, chacune dans son domaine de compétences, s'efforcent de mobiliser les ressources des administrations publiques, des collectivités locales, de l'Union Européenne, des fondations et des entreprises intéressées en France et à l'étranger.

4.2 La partie française et l'Organisation encouragent d'un commun accord les villes françaises et européennes à développer des coopérations

décentralisées avec des villes de valeur exceptionnelle, européennes ou autres, notamment celles inscrites sur la liste du patrimoine mondial.

Article 5 : Ressources humaines, mise à disposition d'experts

5.1 La partie française tient à la disposition de l'Organisation une liste d'experts ou d'organismes qui peuvent participer aux projets. Le critère pour la composition de cette liste est la compétence technique.

5.2 La partie française, dans la limite et dans le cadre de ses disponibilités budgétaires, met à la disposition de l'Organisation les experts identifiés, selon les modalités de l'article 1 et de l'alinéa 1 du présent article, qui sont retenus conjointement pour accomplir une intervention.

5.3 Les tâches à définir pour chaque intervention et la prise en charge des experts affectés à ce projet font l'objet d'un arrangement spécifique pour chaque projet par voie d'échange de lettres.

Article 6 : Organisation

6.1 Un comité mixte composé de dix membres désignés à parité par les deux parties est mis en place. Il se réunit en tant que de besoin, mais au moins une fois par an, pour recevoir les rapports du comité de suivi technique et prendre les décisions pertinentes. Au sein de ce comité, les représentants des deux parties ont, chacun pour ce qui le concerne, un chef de délégation choisi, pour ce qui est de la partie française, par le ministère de la Culture, en liaison avec le ministère des Affaires étrangères. Celui-ci est chargé de la coordination de la coopération menée dans le cadre de la présente Convention.

6.2 Un comité de suivi technique, composé d'experts internationaux désignés par les deux parties et de représentants des autorités de l'Etat concerné est mis en place. Il a pour tâche l'évaluation annuelle des conditions de fonctionnement de la coopération réalisée et des résultats acquis sur le terrain. Le comité de suivi technique remet des observations au comité mixte.

Article 7 : Règlement des litiges

7.1 Toute contestation ou tout litige se rapportant à l'exécution ou à l'interprétation du présent accord est réglé à l'amiable. A défaut d'une entente, la contestation ou le litige est soumis à un arbitre conjointement choisi par la partie française et par l'Organisation. En cas de désaccord sur le choix de l'arbitre, l'une ou l'autre des parties peut demander qu'un arbitre soit désigné par le Président de la Cour internationale de Justice.

7.2 L'arbitre statue sur les frais d'arbitrage qui peuvent être répartis entre les parties. La sentence arbitrale est définitive et sans appel.

Article 8 : Entrée en vigueur et résiliation

La présente Convention entre en vigueur à sa signature.
Elle peut être résiliée par l'une des parties moyennant un préavis de trois mois.

Fait le _____

en deux exemplaires

Pour l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Federico MAYOR
Directeur Général

Pour le Gouvernement
de la République française

Catherine TRAUTMANN
Ministre de la Culture
et de la Communication

AVENANT A LA
CONVENTION DE COOPERATION

ENTRE

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

ET

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

SUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR
DU PATRIMOINE MONUMENTAL ET URBAIN

signée le 16 octobre 1997

AYANT POUR OBJET D'ETENDRE LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR
AU PATRIMOINE NATUREL

Au siège de l'UNESCO

Paris, le FEVRIER 2000

L'UNESCO (ci-après désignée l'Organisation) et le Gouvernement de la République française (ci-après désigné la partie française),

Considérant les termes de la convention de coopération signée le 16 octobre 1997 à Paris entre l'Organisation et la partie française,

Considérant l'expérience de la partie française en matière de protection, de restauration et de mise en valeur du patrimoine naturel,

Considérant enfin les liens indissociables entre le patrimoine naturel et le patrimoine bâti dans la perspective d'un développement durable et social des populations concernées,

Sont convenus de compléter ou modifier les dispositions suivantes de la convention :

Article 1^{er} - OBJET :

1.1 - La partie française et l'Organisation décident de coopérer en vue de la protection et de la mise en valeur du patrimoine monumental et urbain ainsi que du patrimoine naturel.

Article 2 - CHAMP DE COOPERATION

2.3 bis (nouveau) Protection et restauration de sites naturels et de paysages

2.3 bis (i) - des monuments naturels constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique,

2.3 bis (ii) - des formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animale et végétale menacées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation,

2.3 bis (iii) - des sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle.

Article 4 - MOYENS FINANCIERS

4.2 - La partie française et l'Organisation encouragent, d'un commun accord, les collectivités territoriales françaises et européennes à développer des coopérations décentralisées avec des sites urbains ou naturels de valeur exceptionnelle, européens ou autres, notamment ceux inscrits sur la liste du patrimoine mondial.

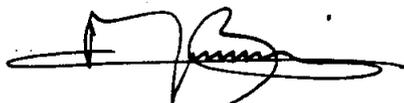
.../...

Article 6 - ORGANISATION

6.1 : Un comité mixte composé de douze membres désignés à parité par les deux parties est mis en place. Il se réunit en tant que de besoin, mais au moins une fois par an, pour recevoir les rapports du comité de suivi technique et prendre les décisions pertinentes. Au sein de ce comité, les représentants des deux parties ont, chacun pour ce qui le concerne, un chef de délégation choisi, pour ce qui est de la partie française, en concertation entre le ministère de la culture et de la communication, le ministère de l'équipement, du logement et des transports ainsi que le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, en liaison avec le ministère des affaires étrangères. Celui-ci est chargé de la coordination de la coopération menée dans le cadre de la présente Convention.

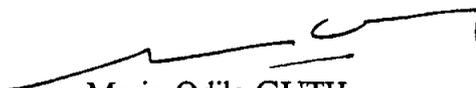
Fait le
en trois exemplaires

Pour l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture



Mounir BOUCHENAKI
Directeur du centre du patrimoine mondial
Sous-Directeur général
pour la culture p.i

Pour le Gouvernement
de la République française



Marie-Odile GUTH
Directrice de la nature et des paysages
Ministère de l'aménagement du territoire
et de l'environnement



Baudoin DUVIEUSART
Directeur du Bureau
du financement extrabudgétaire



François BARRE
Directeur de l'architecture et du patrimoine
Ministère de la culture et de la communication